

Rapport général de la 67^e session du Conseil permanent de la Francophonie

Paris, le 9 juillet 2008



SOMMAIRE

Ordre du jour	5
Ordonnancement des travaux	7
Compte rendu des travaux	9
Relevé des décisions	45
Annexes :	
1. Intervention de l'Administrateur sur les questions administratives et de coopération	49
2. Règlement intérieur du CPF	53
3. Relevé des conclusions de la 97 ^e réunion de la Commission de coopération et de programmation	63
4. Relevé des recommandations de la 10 ^e réunion de la Commission administrative et financière	65
5. Résolution portant affectation comptable du résultat 2007 de l'OIF	67
6. Résolution portant prélèvements sur le fonds de réserve et modification du budget de l'OIF au titre de l'année 2008	69
7. Amendement de l'article 24.2 du Statut et règlement du personnel de l'OIF portant sur la liquidation des droits acquis des agents ayant cotisé au capital départ	71
8. Résolution sur l'agression érythréenne contre la République de Djibouti	73
Liste des participants	75

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture des travaux par le Secrétaire général de la Francophonie

- 1.1. Approbation du projet d'ordre du jour et d'ordonnancement des travaux
- 1.2. Adoption du projet de rapport de la 66^e session du CPF (Paris, 7 avril 2008)

2. Questions politiques

- 2.1. Intervention du Secrétaire général de la Francophonie sur l'action politique de l'OIF et l'état des pratiques de la démocratie, des droits et des libertés
- 2.2. Débat sur le rapport du Secrétaire général de la Francophonie

3. Préparation du Sommet de Québec

- 3.1. Intervention du Secrétaire général de la Francophonie
- 3.2. Intervention de la présidence de la Commission *ad hoc* sur les demandes d'adhésion ou de modification de statut
- 3.3. Rapport d'étape de la présidence du Groupe de travail *ad hoc* sur les enjeux du Sommet de Québec
- 3.4. Organisation générale des travaux du Sommet : interventions des co-hôtes du Sommet
- 3.5. Débat

4. Questions de coopération et questions administratives et financières

- Intervention du Secrétaire général de la Francophonie
- Intervention de l'Administrateur de l'OIF
- Débat et décision
- Informations des opérateurs, des conférences ministérielles permanentes et du comité de suivi des OING sur les activités conduites depuis le CPF du 7 avril

5. Questions économiques

- Intervention du Secrétaire général de la Francophonie et débat

6. Travaux des groupes de travail

- Intervention du Secrétaire général
 - Diversité culturelle
 - Français dans la vie internationale
- Débat

7. Questions diverses

8. Adoption du relevé des décisions du CPF et des projets de résolution

ORDONNANCEMENT DES TRAVAUX

Mercredi, 9 juillet 2008

- **9h30** **ouverture des travaux**
- **12h45** **suspension des travaux**
- **13h** **déjeuner**
- **15h** **reprise des travaux**
- **18h15** **fin des travaux**

9h30-9h35

1. Ouverture des travaux par le Secrétaire général de la Francophonie

- 1.1. Approbation du projet d'ordre du jour et d'ordonnancement des travaux
- 1.2. Adoption du projet de rapport de la 66^e session du CPF (Paris, 7 avril 2008)

9h35-11h00

2. Questions politiques

- 2.1. Intervention du Secrétaire général de la Francophonie sur l'action politique de l'OIF et l'état des pratiques de la démocratie, des droits et des libertés
- 2.2. Débat sur le rapport du Secrétaire général de la Francophonie : *Après le débat sur les questions politiques, le Conseil peut examiner les éventuels projets de résolution préparés par la commission politique.*

11h00-12h45

3. Préparation du Sommet de Québec

- 3.1. Intervention du Secrétaire général de la Francophonie
- 3.2. Intervention de la présidence de la Commission *ad hoc* sur les demandes d'adhésion ou de modification de statut
- 3.3. Rapport d'étape de la présidence du groupe de travail *ad hoc* sur les enjeux du Sommet de Québec
- 3.4. Organisation générale des travaux du Sommet : interventions des co-hôtes du Sommet
- 3.5. Débat : *Les représentants personnels peuvent intervenir, s'ils le souhaitent, sur la préparation du Sommet.*

12h45 : Suspension des travaux

13h00-14h30 : Déjeuner offert par le Secrétaire général de la Francophonie

15h00 : Reprise des travaux

15h00-15h30 : Préparation du Sommet de Québec (suite)

15h30-16h30

4. Questions de coopération et questions administratives et financières

- Intervention du Secrétaire général de la Francophonie
- Intervention de l'Administrateur de l'OIF
- Débat et décision : *Après les échanges de vues, les représentants personnels adoptent les recommandations formulées par les commissions.*

- Informations des opérateurs et des conférences ministérielles permanentes sur les activités conduites depuis le CPF du 7 avril.

16h30-17h15

5. Questions économiques : Intervention du Secrétaire général et débat

17h15-17h45

6. Travaux des groupes de travail

- Intervention du Secrétaire général
 - Diversité culturelle
 - Français dans la vie internationale
- Débat

17h45-17h55

7. Questions diverses

17h55-18h15

8. Adoption du relevé des décisions du CPF et des projets de résolution : *Le Conseil adopte le relevé des décisions et les projets de résolution.*

COMPTE RENDU DES TRAVAUX

Le Conseil permanent de la Francophonie a tenu sa 67^e session le 9 juillet 2008 à Paris, sous la présidence de Son Excellence Monsieur Abdou Diouf, secrétaire général de la Francophonie.

1. Ouverture des travaux par le Secrétaire général de la Francophonie

En accueillant les participants, le secrétaire général souhaite la bienvenue aux nouveaux représentants personnels et salue les membres du Conseil appelés à d'autres fonctions : M. Jacques Boisson, représentant personnel du gouvernement princier de Monaco, le ministre de la Justice du Liban, M. Charles Rizk, et le délégué de la Communauté française de Belgique et de la Région wallonne à Paris, M. William Ancion, président de la commission administrative et financière.

Il évoque trois événements marquants du trimestre, à commencer par la célébration, le 1^{er} juin, à Québec, des vingt ans de l'Institut de l'énergie et de l'environnement de la Francophonie, sous la présidence de M. Clément Duhaime, administrateur de l'OIF, en présence de 800 personnalités venues d'horizons différents. L'évolution de cet institut est, à ses yeux, exemplaire dans la mesure où il a su, tout au long de ces années, adapter ses missions et ses outils d'intervention à l'évolution rapide des défis énergétiques et environnementaux. Il souligne la réussite incontestable que constitue le portail Médiaterre, formidable source d'information, en français, sur le développement durable, l'environnement et l'énergie dont la notoriété dépasse l'espace institutionnel francophone, puisque pour la seule année 2007, 24 millions de pages ont été vues par des visiteurs de plus de cent pays.

Les technologies de l'information et de la communication ont par ailleurs été au cœur du Symposium international de Tunis, à l'ouverture duquel le secrétaire général a participé aux côtés du Premier ministre tunisien. Ce symposium, placé sous le haut patronage du président de la République de Tunisie, avait pour objectif d'approfondir la réflexion sur l'interaction entre les TIC et l'éducation, et d'identifier des pistes de travail susceptibles de nourrir la coopération multilatérale francophone. La déclaration issue de ses travaux sera portée au Sommet de Québec.

Enfin, à l'invitation de M^{me} Karima Benyaïch, présidente de l'Association « Voix des femmes », le secrétaire général s'est rendu à Tétouan, au Maroc, le 3 juillet, pour procéder à l'ouverture de son premier festival dédié à la promotion et la valorisation des talents artistiques féminins.

Il annonce par ailleurs que l'OIF organisera, le 9 août prochain, à Pékin, au lendemain de l'ouverture officielle des Jeux olympiques d'été, une grande manifestation baptisée « L'événement francophone », à laquelle il participera aux côtés de M. Jacques Rogge, président du CIO, de M. Jean-Pierre Raffarin, Grand témoin de la Francophonie, et des Hautes autorités chinoises. Les chefs d'État et de gouvernement francophones présents à Pékin, les ministres des Sports, les membres du CIO, les présidents des fédérations internationales, d'anciens champions et bien d'autres personnalités ont été invités à partager ce grand moment de solidarité et de fraternité autour de la langue française. Cet événement symbolique vient couronner les initiatives visant à promouvoir la langue française, en assurant le respect de son statut de langue officielle des Jeux olympiques, et à renforcer la concertation au sein de la famille sportive et olympique francophone. Le secrétaire général annonce la distribution d'un dossier sur l'événement et sollicite le concours des représentants personnels pour sensibiliser leurs autorités à l'intérêt d'être représentés au plus haut niveau lors de cette

cérémonie, et s'assurer que les présidents des comités olympiques, chefs de délégation et athlètes nationaux en soient également informés.

1.1. Approbation du projet d'ordre du jour et d'ordonnancement des travaux

Le Conseil adopte le projet d'ordre du jour et d'ordonnancement des travaux sans modification.

1.2. Adoption du projet de rapport de la 66^e session du CPF (Paris, 7 avril 2008)

Le secrétaire général invite les délégations souhaitant apporter des amendements au projet de rapport de la 66^e session du CPF à les transmettre, rédigés, au secrétariat. Sous réserve d'intégration de ces amendements, le rapport est adopté.

2. Questions politiques

2.1. Intervention du Secrétaire général de la Francophonie sur l'action politique de l'OIF et l'état des pratiques de la démocratie, des droits et des libertés

En abordant le compte rendu des activités menées dans le domaine politique et diplomatique depuis la dernière session du CPF, le secrétaire général livre quelques observations sur la situation des pays engagés dans la préparation d'échéances électorales décisives pour le rétablissement d'une vie politique apaisée.

Il cite d'abord la Côte d'Ivoire, en relevant la volonté politique qui se dégage pour tenir à la date annoncée du 30 novembre prochain le premier tour des élections présidentielles. Une difficulté notable demeure concernant le désarmement, illustrée par des tensions que le facilitateur, le Président Compaoré, s'emploie à réduire pour faire progresser le processus, tandis que des efforts sont déployés pour résoudre les problèmes du financement. Le secrétaire général poursuit ses consultations auprès des autorités de la Côte d'Ivoire pour préciser les conditions d'accompagnement de la préparation de ces élections par la Francophonie.

En Guinée, il réaffirme que la tenue d'élections législatives libres, fiables et transparentes dans les meilleurs délais est un élément majeur du processus de sortie de crise que traverse le pays. Il signale la formation, dans des conditions difficiles, d'un gouvernement par le nouveau Premier ministre, M. Ahmed Tidiane Souaré, avec lequel il s'est entretenu. C'est dans ce contexte, marqué par une dégradation inquiétante de l'environnement sécuritaire, que le travail engagé par la CENI ces derniers mois, avec l'appui des partenaires internationaux, doit être poursuivi. L'OIF est préparée à intervenir pour accompagner ce processus dès que la situation le permettra.

Le secrétaire général a dépêché une mission d'information et de contact aux Comores pour évaluer le 1^{er} tour du scrutin de l'élection du président de l'île d'Anjouan qui s'est déroulé, le 15 juin dernier, à la suite de l'exil du Colonel Bacar. Malgré un diagnostic positif, une crise liée au renouvellement de membres de la cour constitutionnelle a éclaté entre les deux tours. Le 2^e tour s'est déroulé le 29 juin dans des conditions jugées satisfaisantes et a consacré la victoire du candidat Moussa Toybou. En affirmant que c'est désormais le travail de rationalisation du fonctionnement des institutions comoriennes qui doit être engagé de manière consensuelle, le secrétaire général assure toutes les parties comoriennes désireuses de consolider durablement la paix et la démocratie qu'elles pourront compter sur l'appui de l'OIF.

S'agissant des situations de crise qui mettent en péril la stabilité et la sécurité de certains États membres et nécessitent une attention particulière, il évoque, pour commencer, le cas d'Haïti où les émeutes du mois d'avril ont provoqué la chute du gouvernement Alexis. Il est d'avis que, compte tenu de la grande vulnérabilité du pays face à la crise alimentaire et à l'augmentation du prix du pétrole et malgré une mobilisation significative de la communauté

internationale, l'enlèvement actuel nécessite un sursaut national et la mise en place diligente d'un nouveau gouvernement susceptible d'agir rapidement pour répondre aux attentes des populations.

Évoquant le Liban, il salue les efforts de la Ligue arabe et le succès de la médiation du Qatar, en mai dernier, qui a permis l'élection du Général Michel Sleiman à la présidence de la république, après de longs mois d'incertitude ; cette étape décisive dans le règlement de cette longue crise a été suivie de la désignation, le 28 mai, de Fouad Siniora au poste de Premier ministre. Il exprime le souhait que les difficultés liées à la désignation des membres du gouvernement soient rapidement surmontées et qu'une nouvelle dynamique consensuelle donne à ce pays cher à la Francophonie la stabilité, l'indépendance et la prospérité dont il a besoin.

S'agissant de Djibouti, confronté à une pression hostile inacceptable de la part de l'Érythrée, le secrétaire général fait état du soutien qu'il a exprimé au Président Ghelleh et des condamnations par le Conseil de sécurité et l'Union africaine. Il estime que la Francophonie doit à son tour exiger le retrait « immédiat et inconditionnel » des troupes érythréennes des territoires au nord de Djibouti et leur retour aux positions antérieures à l'action militaire du 10 juin. En regrettant l'obstination érythréenne à refuser un dialogue constructif souhaité par Djibouti, il signale son intention de soutenir tout effort de médiation pour mettre un terme à cette situation.

Il insiste ensuite sur le conflit particulièrement inquiétant du Darfour et sur le sort dramatique des populations civiles, en relevant que, tandis que la déstabilisation de la région s'accroît, deux pays membres, le Tchad et la Centrafrique, sont entraînés dans cette dynamique destructrice.

Au Tchad, il juge nécessaire de persévérer pour appuyer la mise en œuvre des accords de paix avec le Soudan et créer les conditions d'un dialogue avec les mouvements armés tchadiens ouvrant de véritables perspectives de réconciliation et de participation de tous les acteurs politiques nationaux à la mise en œuvre de l'Accord politique du 13 août 2007 : son envoyé spécial à N'Djaména a contribué activement à la relance des travaux du comité de suivi de cet accord. L'OIF a également apporté un appui permanent, depuis sa mise en place, à la commission nationale d'enquête sur les événements de février 2008, qui doit remettre son rapport d'ici la fin du mois, en particulier sur le cas emblématique de l'opposant disparu Ibni Omar Mahamat Saleh.

En Centrafrique, le secrétaire général salue la signature le 21 juin, à Libreville, d'un accord avec les groupes politico-militaires qui permettra la tenue prochaine, à Bangui, d'un dialogue politique inclusif. Il a félicité le Président Bozizé pour son engagement en faveur de ce dialogue qui devrait aider le pays à relever les défis politiques, sécuritaires et économiques auxquels il est confronté. Enfin, il rend hommage au Président Bongo, qui a joué un rôle décisif dans la signature de cet accord, démontrant son engagement au service de la paix en Afrique centrale.

En conclusion de son intervention, le secrétaire général attire l'attention sur quelques points notables parmi les activités récentes de l'OIF :

- la rencontre, le 19 avril, à Lisbonne, du secrétaire exécutif de la CPLP pour préciser les actions à mener dans le cadre des Trois espaces linguistiques (TEL), en matière de droits de l'Homme, de démocratie et de paix ;
- la co-organisation avec l'ONU, les 21 et 22 avril derniers, à Paris, d'une importante réunion sur la prévention des conflits et l'alerte précoce ;
- la rencontre du secrétaire général des ACP, le 7 mai, à Paris, pour examiner les modalités de renforcement de la coopération politique et diplomatique ;

- la signature, le 23 mai, à Strasbourg, d'une déclaration commune avec le Conseil de l'Europe pour donner un élan nouveau aux actions conjointes dans de nombreux domaines ;
- la tenue, du 19 au 21 juin, à Bucarest, de la réunion des réseaux institutionnels de la Francophonie organisée par la DDHDP.

Enfin, il signale que toutes les opérations programmées en partenariat avec le Haut commissariat aux droits de l'Homme ont été mises en œuvre dans des conditions exemplaires et, à l'heure où elle quitte ses fonctions, tient à rendre hommage à M^{me} Louise Arbour, notamment pour ses efforts en faveur du français au sein de son organisation. Il remercie également l'Ambassadeur Costea de Roumanie pour son excellente présidence du Conseil des droits de l'Homme.

Avant d'ouvrir les débats, le secrétaire général souhaite donner la parole à la nouvelle directrice générale de TV5 Monde, M^{me} Marie-Christine Saragosse, en raison de son départ immédiat pour Dakar, où se tient actuellement une réunion des télévisions publiques africaines. En notant que la grande chaîne multilatérale mondiale francophone vient, suite à la réforme de l'audiovisuel en France, d'ouvrir une nouvelle page de son évolution, il rappelle que lors de sa dernière session, le Conseil avait souligné son attachement profond à TV5 et souhaité qu'un compromis dynamique puisse sortir des négociations engagées alors.

TV5 Monde

La directrice générale de TV5 Monde, M^{me} Marie-Christine Saragosse, remercie en premier lieu le Conseil d'avoir accepté de modifier l'ordonnancement de ses travaux, pour lui permettre de s'exprimer devant cette assemblée avant de se rendre à Dakar pour la première conférence de presse organisée depuis sa prise de fonctions, conférence qu'elle a souhaité tenir au Sénégal, terre de naissance de TV5Monde Afrique. Elle exprime sa joie de retrouver la communauté francophone, même si elle estime que les fonctions qu'elle a occupées ces deux dernières années au ministère des Affaires étrangères ne l'en avaient pas totalement éloignée.

Elle tient à transmettre au CPF la gratitude de l'ensemble du personnel de TV5 pour le soutien qu'il n'a cessé de lui exprimer tout au long de la crise que la chaîne a traversée. Elle salue le nouvel élan que l'accord intergouvernemental « gagnant-gagnant » a permis d'insuffler, notamment grâce au compromis trouvé sous l'action de la présidence canadienne. Elle affirme à cet égard que la volonté de la partie française est de renforcer l'audiovisuel extérieur français à travers la création d'un consortium qui pourra détenir jusqu'à 49% du capital de TV5 Monde, sur les 66% de capital détenu par les radiodiffuseurs français. En se réjouissant du soutien unanime de tous les actionnaires à sa nomination, elle rappelle que M. Alain de Pouzilhac a été nommé président de ce consortium et tout à la fois président du conseil d'administration de TV5Monde. Le nouveau dispositif permettra, si le conseil d'administration l'estime profitable à la chaîne francophone, de travailler en synergie avec les filiales de la holding RFI et France 24 (distribution coordonnée, études conjointes, correspondants communs dans le domaine du marketing ou du journalisme) sans que pour autant il y ait fusion des rédactions de ces trois médias.

L'accord intervenu prévoit également une plus grande place aux programmes des partenaires non français, dans le respect des audiences et des attentes du public et dans le cadre du rééquilibrage du financement des frais communs de la chaîne, pesant trop lourdement actuellement sur la France,. Confiante dans le climat serein dans lequel se déroulera la Conférence des ministres de TV5, prévue à l'automne et qui devra entériner cet accord, elle indique que cette conférence sera aussi l'occasion du lancement du nouveau plan stratégique, actuellement en cours de finalisation, qui réaffirmera le caractère mondial, généraliste et francophone de TV5Monde:

- mondiale, TV5Monde doit l'être davantage encore en devenant un média global en termes de diffusion et de supports, y compris sur la téléphonie mobile. À cet égard, le soutien des gouvernements francophones pourrait très utilement passer par une obligation de diffuser la chaîne sur le câble ou les bouquets satellitaires, par la décision d'une diffusion hertzienne en Afrique, ainsi que par un encouragement à associer TV5Monde aux expérimentations sur de nouveaux supports ;
- généraliste, TV5Monde l'est en diffusant tous les genres de programmes, y compris l'information ainsi que les programmes particulièrement fédérateurs que sont les documentaires et les films de long métrage. À cet égard, elle appelle la communauté francophone à répondre aux besoins d'offres de programmes libres de droits de TV5 et à soutenir la création d'émissions propres dans les domaines au cœur de la Francophonie tels la diversité culturelle ou l'environnement ;
- francophone, enfin, TV5Monde l'est avant tout. Elle soutient le rayonnement de la langue française dans sa diversité et développe une intense activité d'appui à l'enseignement du français menée en synergie avec les autres opérateurs. Ce dispositif pédagogique fondé sur le multimédia pourrait d'ailleurs être d'une grande utilité dans les systèmes éducatifs nationaux et la chaîne compte sur les gouvernements membres de la famille francophone pour le valoriser.

La directrice générale indique que la chaîne sera très présente à Pékin, non seulement dans le cadre de l'Événement francophone du 9 août prochain mais aussi, plus généralement, autour des athlètes francophones tout au long des Jeux olympiques. De même, TV5Monde a largement couvert la célébration du 400^e anniversaire de la ville de Québec ainsi que la réunion du G8. Elle sera, bien sûr, présente lors du prochain Sommet de la Francophonie.

En concluant son intervention, M^{me} Saragosse réaffirme plus que jamais la disponibilité de TV5 à faire rayonner la Francophonie dans le paysage audiovisuel mondial.

2.2. Débat sur le rapport du Secrétaire général de la Francophonie

L'ensemble des intervenants a remercié le secrétaire général pour la qualité d'un rapport bien circonstancié et salué son rôle personnel en matière de diplomatie préventive, qui renforce le crédit de la Francophonie et les initiatives déployées sur la scène internationale.

Au nom du Représentant personnel, la déléguée de la Tunisie tient à exprimer les remerciements de son pays pour l'appui et l'excellente collaboration de l'OIF à la réussite du Symposium de haut niveau sur la problématique des TIC dans l'éducation, organisé à Tunis les 26 et 27 juin derniers. La Tunisie entendait par ce séminaire apporter sa contribution à l'action de la Francophonie dans ce domaine majeur. Ce symposium constitue ainsi une nouvelle étape positive dans l'atteinte des objectifs du millénaire pour le développement. La Tunisie espère que ces assises seront suivies d'effets sur le terrain et dans le déploiement de la coopération multilatérale.

Le représentant de Monaco se félicite du regard encourageant que le rapport du secrétaire général porte sur la situation politique dans l'espace francophone mais il note, comme lui, que des zones de préoccupation subsistent. Il appelle à une solidarité particulière avec Djibouti et s'agissant de la crise du Darfour. Il place beaucoup d'espoir dans la collaboration menée avec l'ONU dans le domaine de l'alerte précoce et de la prévention des conflits, où la Francophonie peut apporter une contribution significative, tout comme dans les opérations de maintien de la paix où il faut faire toute sa place à langue française pour renforcer le dialogue entre les troupes déployées et les populations concernées. Il se réjouit également de la déclaration commune de l'OIF et du Conseil de l'Europe, qui ouvre des perspectives nouvelles. En saluant l'Événement francophone à Pékin, il rappelle que Monaco et le Sénégal sont à l'origine d'une résolution sur la trêve olympique, tradition ancienne que

ces deux pays veulent faire renaître et qu'ils appellent à respecter au-delà de la communauté francophone. En concluant son intervention, le représentant monégasque souhaite plein succès au secrétaire général et à l'OIF dans la poursuite de son mandat.

Le représentant du Burkina Faso exprime au secrétaire général la gratitude du président du Burkina Faso pour ses précieux conseils et ses interventions concernant la Côte d'Ivoire ; il ne doute pas que le calendrier électoral soit respecté. Il partage l'intérêt majeur du secrétaire général pour TV5 et se réjouit de la volonté des nouveaux responsables et de tous les actionnaires de faire en sorte que la chaîne continue à refléter la diversité et le dynamisme de la communauté francophone ; il apporte l'appui total du chef de l'État à cet égard.

Le représentant du Togo affirme que son pays poursuit ses efforts de renforcement de la démocratie, dans l'esprit de la décision de la Francophonie de lever la mise sous examen du Togo. Il indique que la première phase de consultation prévue dans le cadre du processus de réconciliation nationale vient de se clôturer. Le démarrage des travaux est prévu à la fin de l'année 2008. Le président de la République, qui a sollicité l'appui de l'OIF dans ce processus, adressera très prochainement une lettre d'invitation au secrétaire général à se rendre au Togo.

Convaincu que le Sommet de Québec constituera un rendez-vous majeur pour l'avenir de l'OIF, le représentant du Cameroun salue les efforts des co-hôtes pour inscrire le débat sur les questions économiques, qui concernent toute la communauté francophone et pas seulement les pays du Sud, dans la perspective de la crise alimentaire et de la crise économique mondiale, et dans un objectif de propositions concrètes. Il invite la Francophonie, qui a toujours été un espace solidaire, à se rapprocher de la FAO afin de rechercher ensemble les moyens d'une meilleure gouvernance dans le domaine alimentaire. Il annonce qu'une résolution sur l'intégration régionale économique et monétaire a été adoptée à l'occasion du Sommet des chefs d'État de la Cémac que le Cameroun a abrité les 25 et 26 juin derniers. Il souhaite mettre à la disposition de l'OIF le texte de cette résolution, qui s'inscrit dans la recherche de solutions pour une meilleure gouvernance économique, en vue d'enrichir les débats du sommet.

Le délégué de la Suisse salue l'enracinement politique de la Francophonie et se dit attentif à la situation au Tchad. À cet égard, il attend les conclusions de la commission d'enquête sur les événements de janvier et février derniers. Il réaffirme l'appréciation de son pays pour la convocation, par le secrétaire général, d'un comité *ad hoc* consultatif restreint sur le Tchad, en se prononçant pour le renforcement de ce mécanisme plutôt que pour la création de nouvelles structures. Il fait part de son grand intérêt pour la réunion conjointe OIF-ONU sur l'alerte précoce et la prévention des conflits, et salue la coopération exemplaire menée dans le dossier centrafricain avec l'accord signé à Libreville sous l'égide du Gabon. Il marque également son intérêt pour le règlement du dossier de TV5 et salue la nomination de M^{me} Saragosse comme le point de départ de nouvelles avancées dans la poursuite du mandat de TV5 en tant que chaîne de la diversité, tant pour l'extérieur que pour l'intérieur de la communauté francophone. En se félicitant des nombreux projets et initiatives annoncés, il souhaite plein succès à la directrice générale.

Le représentant du Canada-Québec souligne que la démocratie et l'État de droit vont constituer le premier enjeu du Sommet de Québec. Il affirme par ailleurs que le gouvernement québécois a une affection toute particulière pour l'opérateur qu'est TV5, qui constitue le plus puissant outil de promotion de la langue française et des cultures francophones. Il est satisfait de l'évolution de cette chaîne multilatérale, qui doit continuer d'offrir un regard sur la diversité et considère que la formule de gouvernance adoptée devrait permettre à TV5 de poursuivre dans cette voie. Convaincu que M^{me} Saragosse saura développer de nouveaux partenariats et renforcer la place de TV5 dans le paysage télévisuel mondial, le représentant assure de l'appui indéfectible de son gouvernement et la félicite pour la programmation bien conçue

marquant le 400^e anniversaire de la fondation de la ville de Québec, moment très fort de l'histoire de la nation.

Au nom du président et du Premier ministre, le représentant de la Centrafrique exprime toute la reconnaissance de son pays pour l'aide multiforme reçue depuis plus de cinq ans. Il signale que les récents événements dans la recherche de solutions par le gouvernement avec les mouvements politico-rebelles et l'opposition ont permis de tirer des leçons importantes. S'agissant de la signature, le 21 juin à Libreville, d'un accord global, il s'associe aux remerciements adressés au doyen Omar Bongo pour tout ce qu'il met en œuvre dans la sous-région et pour permettre à son pays de sortir de cette longue crise. Concernant la situation préoccupante du Darfour, qui a des répercussions importantes sur son pays, il signale que, depuis le 25 juin, la Centrafrique a la charge d'abriter la présidence de la Cémac. À ce titre, le président et le Premier ministre sont prêts à coopérer avec l'OIF pour la recherche de solutions visant le retour à la paix dans cette zone. Sans recherche permanente de dialogue entre le Tchad et le Soudan, les difficultés persisteront.

Le représentant de la Communauté française de Belgique salue à son tour les collègues en partance et ceux qui rejoignent le Conseil. Il adresse une mention spéciale à M. William Ancion mais également à Marie-Christine Saragosse, estimant que sa nomination à la direction de TV5 a permis de solutionner une bonne partie des problèmes qui avaient vu le jour à l'occasion des débats sur la chaîne francophone. Relevant la dimension politique de l'éducation, il indique que son gouvernement est préoccupé par l'évolution de ce secteur que caractérise un nombre croissant d'initiatives commerciales, sans contrôle des autorités et qui ne répondent pas toujours à des critères de qualité. Cette situation constitue à ses yeux une menace à la fois de dégradation et d'inégalité, et une invitation à bâtir un texte permettant de garantir à tous les niveaux le droit fondamental à une éducation de qualité, quels que soient les modes de financement ; il ne s'agit pas en effet d'opposer le privé et le public mais de s'assurer de pouvoir garantir une régulation en matière de qualité et de savoir. À ce sujet, il signale la tenue, le 23 mai dernier, à Bruxelles, d'un séminaire sur le rôle de l'État en tant que régulateur des services de l'éducation auquel ont participé de nombreux représentants d'une cinquantaine d'États et d'une dizaine d'organisations internationales ainsi que des représentants du secteur privé et de la société civile.

L'une des conclusions du texte issu de cette rencontre, intitulé « Appel de Bruxelles », portait sur l'utilisation des mécanismes de régulation afin de garantir la transparence et la qualité des services à tous les citoyens. Ce texte encourage les États à s'engager à maintenir et à garantir un service d'éducation de qualité, à développer un système de pilotage et à prendre les mesures nécessaires par rapport aux besoins locaux de développement et à la cohésion sociale, tout en favorisant le dialogue international. Il appelle au renforcement du partenariat multi-acteurs et dans la perspective de la réunion prévue à Genève, qui pourrait transmettre des textes au Conseil exécutif pour 2009, il invite l'Unesco à poursuivre sa réflexion sur l'État régulateur de la qualité de l'éducation. Considérant que la Francophonie devrait s'approprier ce processus, le représentant de la Communauté française de Belgique demande à faire circuler le texte.

Le secrétaire général donne au représentant de la Communauté française de Belgique l'assurance de l'accompagnement de ce processus par l'OIF et approuve la circulation du texte. Il affirme à son tour la nécessité que les services éducatifs obéissent à des normes. Notant, à cet égard, la gravité de la situation en Afrique, il indique avoir souligné, dans son discours d'ouverture au Symposium de Tunis, cet appel qui arrive à point nommé.

Le nouvel ambassadeur du Bénin en France remercie l'OIF pour sa présence lors des dernières élections communales et municipales au Bénin. Il souligne l'importance de la langue commune, qui permet à des personnes de différents horizons de se comprendre,

et souligne l'importance à cet égard de TV5, qui apporte un support essentiel en matière d'information.

Le nouveau représentant personnel du président de la République du Liban se réjouit de la vigilante amitié témoignée à son pays et assure le Président Diouf que le Général Sleiman a été sensible au message fraternel qu'il lui a envoyé à l'occasion de son élection. Il apprécie ses vœux pour la formation d'un gouvernement consensuel dans son pays et ne manquera pas de transmettre les salutations adressées à son prédécesseur. Il soutient tout particulièrement les initiatives visant le renforcement du partenariat entre l'OIF et l'ONU afin de coordonner les mécanismes de médiation. Il exprime également son enthousiasme quant à l'étape décisive pour discuter des problèmes du monde contemporain que sera le Sommet de Québec. Enfin, il transmet les remerciements de ses autorités pour le soutien manifesté envers la tenue des VI^{es} Jeux de la Francophonie au Liban.

Le représentant du Ghana, dont le pays est concerné au premier chef par la crise ivoirienne, reconnaît que d'importantes avancées ont été réalisées pour la sortie de crise en Côte d'Ivoire. Il estime néanmoins que l'OIF devrait inciter les protagonistes à un engagement accru en vue du respect du calendrier électoral.

La représentante de l'Égypte se réjouit des avancées positives permettant au Liban de jouir de la paix et salue la tenue des Jeux à Beyrouth en septembre 2009. Elle se joint à l'appel adressé à la communauté internationale pour appuyer les efforts de l'Union africaine et le déploiement des forces de paix au Darfour. Elle annonce que l'Égypte a eu l'honneur de recevoir, il y a quelques jours, à Sharm El Sheikh, le Sommet africain, et se réjouit que la Francophonie y ait été représentée par M^{me} Christine Desouches, qui a tenu à assister aux deux sommets des Premières dames, l'un sur le sida, l'autre sur la mise en œuvre de la résolution 1315, « Femmes et paix », du Conseil de sécurité. En signalant que les délégations ont pu recevoir les émissions de TV5 lors de ce sommet, elle insiste sur le rôle primordial de la chaîne pour le renforcement et la visibilité de la Francophonie, et souhaite tout le succès à la nouvelle directrice générale. Elle suggère que la Francophonie se concerte pour célébrer le 60^e anniversaire de la Déclaration des droits de l'Homme. Enfin, l'Égypte espère recevoir un large appui des États membres du Pacte sur les droits politiques et civils pour son candidat, francophone et francophile, lors des élections des experts du comité du même nom qui auront lieu à New York, au mois de septembre.

Le secrétaire général signale que M. Boutros Boutros-Ghali l'a invité à se rendre en Égypte en décembre pour la célébration du 60^e anniversaire de la Déclaration des droits de l'Homme. Il approuve la suggestion d'une manifestation francophone pour marquer cette date anniversaire.

Le représentant de Djibouti remercie le secrétaire général pour son soutien dans la crise relative au conflit frontalier entre Djibouti et son voisin érythréen. Rappelant les origines de cette crise, il souligne que les relations entre Djibouti et l'Érythrée ont toujours été amicales sauf pour les incursions de 1996 et 1999. Le conflit actuel date du mois d'avril dernier où Djibouti a subi l'occupation d'une partie de son territoire par son voisin. Malgré un appel au dialogue, l'Érythrée refuse tout contact avec Djibouti. L'implication de pays amis médiateurs, notamment le Qatar et la France, et d'organisations régionales telles que la Ligue arabe et l'Union africaine s'est avérée vaine. En dernier recours, le Conseil de sécurité des Nations unies, saisi du problème, a demandé à l'Érythrée de se retirer immédiatement des territoires occupés. L'Union africaine, dernièrement réunie à Sharm El Sheikh, a condamné l'agression et a demandé à l'Érythrée de revenir au *statu quo*, tel que demandé par le Conseil de sécurité. Les autorités érythréennes entretiennent un mystère sur leurs véritables objectifs et se camouflent derrière un déni total. Guidé par les valeurs de bon voisinage et de non-ingérence dans les affaires intérieures des pays de la région, Djibouti a entrepris de trouver une issue diplomatique avant d'être obligé, face aux manœuvres de

l'Érythrée, d'entrer dans une guerre fratricide de 48 heures. Éviter la guerre et préserver les vies humaines reste sa priorité absolue mais le pays ne peut envisager un scénario d'attente infinie face à l'occupation de son territoire. Le représentant djiboutien rappelle que l'enjeu majeur dans ce conflit est celui de la paix et de la sécurité des voies de communications maritimes internationales. Il précise que le détroit du Bab El Mandab qui sépare Djibouti du Yémen, au sud de la mer Rouge, est un détroit stratégique de 17 kilomètres qui constitue un point de passage clé pour l'accès au Canal de Suez et pour l'acheminement du pétrole en Europe et en Asie. Il remercie les États membres présents et particulièrement la France pour son assistance diplomatique et militaire. Il souligne que Djibouti est le seul pays francophone de la Corne de l'Afrique. Dans l'espoir d'une solidarité concrète de la Francophonie, il présente un projet de résolution condamnant cette agression, exigeant le retrait du territoire occupé et appuyant les dernières résolutions du Conseil de sécurité demandant au secrétaire général Ban Ki-Moon d'envoyer une mission exploratoire en vue de trouver une solution pacifique à ce problème.

Le secrétaire général rappelle les procédures relatives à l'examen d'un projet de résolution et précise qu'en principe, tout projet doit d'abord être approuvé par la commission politique. Compte tenu de l'urgence de la situation, il sollicite l'opinion du président de la commission, en insistant sur le fait qu'à l'avenir tous les projets devront être examinés par les commissions avant d'être transmis en session plénière.

Invité à prendre la parole, le président de la commission politique, M. Cristian Preda, confirme qu'il a été question de la situation de Djibouti en commission mais non d'une résolution. Vu l'urgence, il suggère que l'on puisse en discuter directement au CPF.

Le secrétaire général demande aux membres du Conseil d'examiner le projet de résolution et de se rapprocher du président de la commission politique à ce sujet. Le Conseil reviendra sur cette question à la fin des travaux. Il arrête ensuite la liste des orateurs sur les questions politiques afin de réserver le temps nécessaire à la préparation du sommet.

Le représentant de la Côte d'Ivoire remercie le secrétaire général pour son témoignage encourageant, qui montre la solidarité de la Francophonie et annonce que le calme et la sérénité sont de retour en Côte d'Ivoire. Les audiences foraines sont terminées. Les structures impliquées dans les opérations électorales procèdent au recrutement et à la formation des agents recenseurs en vue des inscriptions sur les listes électorales. Il tient à rassurer la Francophonie et tous les pays voisins, en particulier le Ghana, sur le processus de paix, qui se déroule convenablement.

Il précise que le chef de l'ex-Rébellion, aujourd'hui Premier ministre, est chargé d'amener ses troupes au désarmement. Il rappelle que le président de la République ivoirienne se trouvait au Sommet de l'Union africaine en Égypte quand le Premier ministre a ramené le calme dans les deux villes où d'ex-combattants s'étaient manifestés. Le 14 juillet, il se rendra dans les villes où ces troubles ont eu lieu. Dans ce contexte, le soutien des pays amis est précieux. La Côte d'Ivoire a été sensible à la visite à Abidjan de M. Bernard Kouchner, ministre français des Affaires étrangères, et de l'envoyé spécial du secrétaire général, M. Ousmane Paye. Le représentant personnel du Premier ministre du Canada a également rencontré le Président Gbagbo à Sharm El Sheikh, en marge du Sommet de l'Union africaine. La Côte d'Ivoire, qui apprécie ces marques de considération à leur juste valeur, tient à assurer le Conseil de la volonté politique des autorités de sortir de la crise par la voie démocratique et remercie la Francophonie de son soutien.

Le représentant de la France se réjouit du dynamisme et de la réactivité de la Francophonie dans les pays membres confrontés à des difficultés. Considérant que les liens étroits que le secrétaire général a noués avec l'ONU et d'autres organisations internationales et régionales font de l'organisation un acteur reconnu, il tient à l'en remercier au nom de la

collectivité. Il indique que la France apprécie en particulier l'action de l'OIF au Tchad. Il salue l'élection du Président Sleiman au Liban et espère qu'un gouvernement sera constitué le plus rapidement possible. Il prend note de l'élément positif que constituent les Jeux de la Francophonie au Liban. Enfin, il assure l'ambassadeur de Djibouti de la solidarité française et apporte son appui au projet de résolution soumis au CPF.

Le représentant du Niger se prononce en faveur de la requête présentée par Djibouti, en appelant le Conseil à accepter, à titre exceptionnel, ce projet de résolution. Fort d'une expérience de trois années en tant que représentant de l'Union africaine sur le dossier de la Côte d'Ivoire, il invite à la patience et au réalisme. En effet, on constate une évolution positive depuis que le Président Compaoré a pris en charge le dossier. À quelques mois de l'élection présidentielle très attendue, il appelle l'OIF à voir comment aider les Ivoiriens à franchir la dernière étape de ce processus. S'agissant des Comores, dont le secrétaire général lui a fait l'honneur de lui confier à nouveau le dossier, après une première fois en 2000, il se réjouit que l'élection du président d'Anjouan ait eu lieu. Il attire toutefois l'attention du CPF sur l'étape cruciale de la Conférence inter-comorienne, au cours de laquelle seront examinés la structure du pays et tous les textes fondamentaux. Cette phase est particulièrement délicate si l'on considère qu'il s'agit d'un gouvernement fédéral, dans un pays constitué de trois îles dont chacune a son propre président et son assemblée, sans compter que l'article 9 de la constitution concernant le partage des compétences entre le pouvoir central et les autres n'a pas encore été appliqué. Il juge important que la Francophonie réfléchisse à son apport.

Le secrétaire général félicite le représentant personnel du président nigérien pour son travail sur le dossier comorien et l'assure que la Francophonie mettra à contribution son expertise pour aider les Comores à traverser cette nouvelle étape. Il précise toutefois que les meilleures formules techniques ne peuvent fonctionner sans une volonté politique de trouver des consensus.

Le représentant du Burundi encourage le secrétaire général à maintenir ses efforts dans l'accompagnement des processus de sortie de crise et de consolidation de la paix dans l'espace francophone, en particulier au Tchad et aux Comores. Il expose les derniers développements de la situation sociopolitique au Burundi, qui a franchi un tournant décisif vers une paix durable grâce à la signature, le 26 mai dernier, d'une déclaration de cessation des hostilités, en présence de la médiation sud-africaine et des représentants de la communauté internationale. La venue au Burundi de M. Jean-Louis Roy, émissaire du secrétaire général, est le signe de la continuité de l'appui de l'OIF dans le processus de sortie de crise amorcé depuis les élections de 2005. Le représentant burundais signale également le retour à Bujumbura, le 30 mai 2008, du leader historique du Palipehutu-FNL après une vingtaine d'années d'exil, ainsi que le démarrage des consultations populaires préparatoires à la mise en place de la commission Vérité et réconciliation.

Le secrétaire général souhaite la bienvenue au nouveau représentant personnel et l'assure que l'OIF sera toujours aux côtés du Burundi pour appuyer une vie politique apaisée et un développement durable.

La représentante d'Andorre se félicite de la signature d'une déclaration commune avec le Conseil de l'Europe, organisation qui a une expertise avérée dans le domaine des droits de l'Homme. Elle espère que cette déclaration débouchera sur des actions concrètes. Elle continue à encourager l'action commune de l'OIF et de l'ONU en matière d'alerte précoce et de prévention des conflits. Pour le suivi des situations de crise, elle pense que l'accent doit être mis sur la situation toujours préoccupante au Tchad. Enfin, elle se réjouit du rôle de facilitateur joué par la Francophonie dans les sorties de crises en Côte d'Ivoire et en Centrafrique.

La représentante du Maroc tient à remercier le secrétaire général d'avoir rehaussé de sa présence l'inauguration du premier festival de l'Association Voix des femmes, organisé à Tétouan le 3 juillet, témoignant ainsi de la solidarité de la Francophonie. Elle salue le discours qu'il a prononcé à cette occasion mettant en lumière les avancées faites par le Maroc en faveur des droits des femmes. Elle se félicite de la Déclaration commune OIF-Conseil de l'Europe ainsi que de la réunion conjointe OIF-ONU sur l'alerte précoce et la prévention des conflits, qui contribueront à renforcer la coopération avec ces organismes. Elle salue également le rôle efficient de la Francophonie en matière de diplomatie parlementaire, qui accroît sa visibilité et élargit son espace de coopération. Évoquant la mission de paix de la Francophonie, elle tient à souligner le rôle joué par son pays pour appuyer la recherche d'une solution durable et globale et le retour à la paix au Liban, ainsi que la forte contribution du Maroc aux opérations de maintien de la paix ; elle indique à cet égard que le contingent marocain déployé en Côte d'Ivoire a été décoré de la médaille d'or de l'ONU. Outre la paix, le Maroc a fait de la parité hommes-femmes l'un de ses objectifs prioritaires et l'un des grands chantiers lancés par le Roi Mohamed VI, lequel est très attaché à contribuer à la promotion des droits de l'Homme. C'est dans ce cadre que s'inscrit notamment le séminaire sur l'examen périodique universel organisé à Rabat en février dernier.

Le représentant du Congo constate la diminution du nombre de pays francophones en situation non démocratique depuis la prise de fonctions du secrétaire général. Il invite la Francophonie à demeurer vigilante et exigeante, tout en valorisant les actions et les avancées réalisées. À cet égard, il se réjouit des progrès enregistrés en Côte d'Ivoire, pays dont le rôle est majeur en Afrique de l'Ouest et dont la situation touche tout le continent. Il indique qu'en sa qualité de médiateur de l'Union africaine pour la crise entre le Tchad et le Soudan, le président de la République du Congo suit de très près l'évolution de la situation au Darfour. C'est dans ce cadre qu'une réunion des ministres des Affaires étrangères et des organisations internationales concernées par ce conflit s'est tenue en juin à Brazzaville et que le Président Sassou Nguesso s'est rendu en Soudan au lendemain du Sommet de l'Union africaine de Sharm El Sheikh, afin de poursuivre sa médiation sur ce dossier très compliqué qui demande à la fois détermination et patience ; il saisit cette occasion pour féliciter le secrétaire général pour son engagement personnel dans ce conflit, qui est l'un des plus importants du continent. S'agissant de Djibouti, il fait part de l'appui total du Congo, y compris pour le projet de résolution présenté, dont la rédaction doit encore être finalisée. Il se réjouit de l'accord intervenu dans le dossier de TV5, qui préserve la nature et l'esprit multilatéral de la chaîne. Il adresse ses félicitations à M^{me} Saragosse, dont il salue la longue expérience ainsi que les qualités et l'esprit multilatéral sans faille. Il l'invite à se rendre dans plusieurs pays d'Afrique pour les convaincre de renforcer leur participation au capital de TV5. Enfin, en saluant l'engagement francophone de l'Ambassadeur Jacques Boisson, il apporte son plein appui à l'idée monégasque d'une trêve olympique qui, loin d'être candide, constitue une bataille politique et d'opinion.

Le représentant de Chypre se dit heureux et honoré de sa nomination au sein de ce Conseil ainsi que de sa première participation à ses travaux. Il se réjouit de l'engagement croissant de la Francophonie dans son pays, malgré la prédominance de l'anglais. Il fait part du grand attachement du président de la République à la langue française, notamment dans le cadre de l'Union européenne et compte tenu du nombre de pays francophones avec lesquels Chypre entretient des liens politiques et économiques.

Le représentant de la Belgique se réjouit à son tour de sa première participation à cette assemblée, en disant sa fierté d'avoir bénéficié, dans de précédentes fonctions d'ambassadeur du Royaume de Belgique au Sénégal, des éclairages du Président Diouf, qui continue d'apporter sa haute stature morale à la Francophonie. Il l'assure du plein appui de la Belgique dans la poursuite de son engagement dans les situations de crise et dans la promotion de la démocratie et des droits de l'Homme.

Le représentant du Canada appuie le principe du projet de résolution déposé par la délégation djiboutienne, en souhaitant un examen plus approfondi sur la forme. Il se réjouit de la récente visite du secrétaire général au Canada, dans l'attente des suivantes, dans le cadre de l'assemblée de l'APF et du Sommet de Québec. Il indique que, dans le cadre du suivi de la Déclaration de Saint-Boniface, le Canada a confié à des universitaires nationaux une étude sur la mise en œuvre des engagements souscrits, étude dont les résultats sont assez encourageants ; il tient à remercier tous ceux qui ont participé à cet exercice. Enfin, il salue la nomination de M^{me} Saragosse comme directrice générale et se dit confiant dans l'avenir multilatéral de TV5.

Évoquant la situation dans son pays, mentionné dans le rapport du secrétaire général, le représentant de la Guinée remercie la Francophonie pour ses marques de solidarité aux moments de turbulence graves que son pays a traversés. Il ne doute pas que les actions dynamiques menées par les plus hauts responsables de l'État permettront bientôt le retour à une situation apaisée. Sensible à l'appui de l'OIF, il la remercie par avance de l'accompagnement qu'elle pourra apporter dans l'organisation des prochaines élections que la Guinée veut crédibles et fiables.

Le représentant des Comores remercie la Francophonie pour tous les efforts déployés en faveur de son pays depuis le début de la crise. Il exprime sa gratitude au secrétaire général et au représentant personnel du président de la République du Niger pour leur engagement personnel. Il remercie ce dernier pour son intervention et ses propos sur la phase cruciale que son pays doit encore affronter, en assurant le Conseil de la volonté du gouvernement comorien de faire les aménagements constitutionnels nécessaires pour alléger le système fédéral actuel. Il sollicite l'appui de la Francophonie pour réussir cette étape importante, ainsi que l'aide financière exceptionnelle des pays amis pour que les Comores puissent redevenir un État démocratique et libre.

3. Préparation du Sommet de Québec

3.1. Intervention du Secrétaire général de la Francophonie

Abordant la préparation du Sommet de Québec, le secrétaire général propose de procéder en trois temps, en prenant tout d'abord connaissance des résultats des travaux de la commission *ad hoc* sur les demandes d'adhésion ou de modification de statut, puis de ceux du groupe de travail de la commission politique sur les enjeux du Sommet et, enfin, de son organisation générale.

3.2. Intervention de la présidence de la Commission ad hoc sur les demandes d'adhésion ou de modification de statut

Le représentant personnel du Premier ministre du Canada, l'Ambassadeur Jacques Bilodeau, annonce que la commission *ad hoc* s'est réunie à deux reprises, le 21 mai et le 20 juin, depuis la dernière session du CPF.

Elle a procédé à l'examen des dossiers de candidature déposés par trois pays : l'Arménie, État observateur souhaitant accéder au statut de membre associé, ainsi que la Lettonie et la Thaïlande, qui sollicitent toutes deux le statut d'observateur. Ce premier examen n'a pas permis de statuer sur les dossiers car certaines délégations ont souhaité disposer d'informations supplémentaires touchant aux efforts pour favoriser le français et les valeurs de la Francophonie. Puisque ces États sont également dans l'attente d'une réponse pour savoir s'ils participeront au Sommet de Québec, la commission demande de pouvoir leur faire parvenir une correspondance pour les informer de l'état d'avancement de leur dossier.

L'Ambassadeur Bilodeau indique par ailleurs qu'en réponse à la demande du Sommet de Bucarest de poursuivre la réflexion sur les critères d'adhésion à la Francophonie, la commission a procédé à l'examen d'indicateurs pour préciser les critères existants. Il rappelle que le premier critère est linguistique et que le second se réfère aux valeurs de la Francophonie. La commission s'est mise d'accord sur un certain nombre d'indicateurs mais il lui faut encore examiner les nouvelles propositions soumises par l'Égypte. Un document d'information sur l'état d'avancement de ces travaux figure dans le dossier remis aux membres du CPF.

La commission a également procédé à la modification et à l'adoption de textes normatifs (Vade-mecum sur l'organisation des sommets, Règlements intérieurs de la CMF et du CPF, Directives sur les relations entre les institutions de la Francophonie et les OING, ONG et OSC) afin de les rendre conformes à la nouvelle Charte de la Francophonie. Elle a jugé nécessaire de revoir ces documents sur le fond, après le Sommet de Québec.

La commission a par ailleurs jugé opportune la poursuite de la réflexion sur les statuts d'observateur et d'invité spécial pour intensifier la coopération. C'est ainsi que l'OIF a convié les représentants des États observateurs à une réunion, prévue au lendemain de la présente session, pour leur permettre de prendre connaissance de ce que fait l'organisation et d'approfondir leurs échanges avec la Francophonie institutionnelle. Enfin, il a été prévu de programmer une nouvelle réunion de la commission *ad hoc* en septembre avant de conclure sur l'examen de ces différents dossiers.

Le représentant du Vietnam fait observer que la procédure entamée ne devrait pas s'appuyer sur le tableau des indicateurs. Il rappelle que la candidature de la Thaïlande, déposée avant le Sommet de Bucarest, avait reçu un avis favorable de la commission *ad hoc* mais qu'à la lumière des dispositions de la Déclaration de Bamako, les circonstances avaient amené les instances à suspendre cette décision favorable jusqu'au Sommet de 2008. La situation étant rétablie, il ne voit pas la nécessité de réexaminer ce dossier. Il insiste par ailleurs sur le fait que l'adhésion de la Thaïlande en qualité d'observateur ne peut que contribuer au rayonnement de la présence francophone en Asie-Pacifique.

Le délégué de la Suisse émet l'avis que si les critères se doivent de refléter les valeurs de la Francophonie, ils ne peuvent être restrictifs ou aléatoires. Pour lui, la ratification des traités n'est pas une mesure suffisante car elle n'est pas représentative du respect effectif des valeurs citées.

La représentante de l'Égypte salue le travail de la commission et rappelle que sa délégation a présenté des idées qui s'inscrivent dans le cadre des valeurs de cohésion de la famille francophone. Il s'agit d'indicateurs et non de nouveaux critères mais qui demandent que les idées de base soient dûment respectées, ce en quoi elle rejoint la position de la Suisse.

À l'instar du collègue du Vietnam, le représentant du Niger avait compris que l'entrée de la Thaïlande à la Francophonie était acquise sauf qu'au nom des principes de Bamako, la situation politique qui venait de se créer avait rendu la chose provisoirement impossible. Il se demande ce qui, aujourd'hui, justifie que l'on remette cette candidature en question.

Le secrétaire général souhaite à ce stade faire un rappel historique : il confirme les propos du représentant du Vietnam à l'effet que la commission *ad hoc* présidée par l'Ambassadeur Vettovaglia avait bien donné un avis favorable à la candidature de la Thaïlande avant le coup d'État. La question pour lui est de savoir si l'on considère que la situation est redevenue normale. Il demande à la commission de poursuivre son travail et de formuler des propositions claires à ce sujet en vue de la prochaine session du CPF.

3.3. Rapport d'étape de la présidence du Groupe de travail ad hoc sur les enjeux du Sommet de Québec

L'Ambassadeur Bilodeau reprend la parole en qualité de président du groupe de travail *ad hoc* sur les enjeux du Sommet de Québec. Il annonce la tenue de quatre réunions consacrées à chacun d'entre eux et d'une cinquième réunion de synthèse visant à dégager les principales conclusions des travaux du groupe de travail. En soulignant la richesse des discussions, il remercie tous les participants pour leurs contributions nombreuses et utiles, et annonce qu'un document de synthèse des travaux a été distribué.

S'agissant de la paix, de la démocratie et de l'État de droit, le groupe de travail a affirmé le rôle de la Francophonie en matière de diplomatie préventive et de médiation ; plusieurs délégations ont toutefois émis des réserves quant à la création d'un groupe ministériel chargé de ces questions. Tous ont reconnu que la langue française est au cœur de l'organisation dont elle constitue la raison d'être et que ce thème doit, en conséquence, occuper une place de choix au Sommet de Québec. S'agissant du thème de la gouvernance économique, plusieurs délégations ont exprimé le souhait d'un élargissement par rapport à la proposition initiale des co-hôtes, en y incluant la question de la crise alimentaire, notamment. Enfin, le groupe de travail a été unanime à reconnaître la place que doit occuper au sommet l'enjeu majeur de l'environnement et, singulièrement, la question des changements climatiques, qui affectent l'ensemble de la planète et qui exigent des solutions globales. Un intérêt a été exprimé pour les questions reliées à la gouvernance de l'eau et à la gestion durable des forêts. Toutefois, des réserves ont été émises quant à l'élaboration d'un instrument international contraignant sur l'aménagement forestier durable.

L'Ambassadeur Bilodeau précise que la dernière partie du document, première ébauche de l'ossature de la déclaration du Sommet de Québec, n'est pas encore le texte de la déclaration mais un plan comportant les principaux éléments qui pourraient y apparaître. En relevant que tous souhaitent une déclaration concise et percutante, il précise que, selon ce plan, elle commencerait par un bref préambule, suivi de six sections également concises abordant tour à tour les questions relatives à : la langue française ; la paix, la démocratie et l'État de droit ; les foyers de crise dans le monde ; la crise alimentaire ; la gouvernance économique ; l'environnement. En conclusion, les chefs d'État et de gouvernement pourraient brièvement saluer le travail du secrétaire général, de l'OIF et des opérateurs de la Francophonie, et confier le mandat à la CMF d'assurer le suivi de la mise en œuvre des engagements. Enfin, la déclaration pourrait, au besoin, être complétée par des résolutions et des annexes.

Prenant la parole à son tour, le représentant personnel du Premier ministre du Québec, M. Wilfrid-Guy Licari, indique que les travaux du groupe *ad hoc* ont permis de prendre la mesure des attentes et des intérêts. Le texte de synthèse et la proposition de plan de la déclaration ont été ajustés par les co-hôtes à la lumière des nombreux commentaires et ont reçu un accueil favorable de la commission politique, réunie le 7 juillet. À la suite de son collègue, il souligne que, malgré sa forme plus aboutie, il ne s'agit pas encore du texte de la déclaration mais d'un recueil des éléments qui serviront de point de départ à sa rédaction. Il s'engage à ce que le projet de texte soit transmis par les co-hôtes vers la mi-juillet.

Pour lui, les engagements qui seront proposés dans la Déclaration de Québec devraient refléter les valeurs communes faisant l'objet d'un vaste consensus, d'où la place importante qui sera consacrée à la langue française. Il lui paraît incontournable que les engagements soient mobilisateurs à la fois pour les États et pour la société civile. Chaque fois que possible, ils devraient en outre contribuer à conforter la position francophone au sein d'autres organisations internationales et favoriser l'émergence de partenariats avec celles-ci plutôt que des initiatives isolées. La déclaration ne pourra pas reprendre toutes les suggestions

issues des travaux du groupe *ad hoc*. Toutefois, les pistes d'action n'y apparaissant pas seront reprises via les instances habituelles pour figurer dans la programmation 2010-2013.

En concluant son intervention, M. Licari annonce que les travaux du groupe de travail reprendront le 26 août et que trois autres séances sont prévues, les 2, 9 et 16 septembre prochains.

Débats

L'ensemble des intervenants a remercié les co-hôtes pour les efforts déployés dans le cadre des préparatifs du XII^e Sommet de la Francophonie, ainsi que pour leur esprit d'ouverture et d'écoute.

La déléguée de la Bulgarie se réjouit de la place réservée à la paix, à la démocratie et à l'État de droit afin que cette dimension politique chère à son pays atteigne une nouvelle envergure. Pour elle, la force de l'organisation réside dans un mariage heureux entre les dimensions linguistique et démocratique, ce qui est reflété dans le document de synthèse. Elle souligne que la langue française est à la fois un instrument de communication et un véhicule de promotion des valeurs chères à la Francophonie. Elle remercie les co-hôtes et les membres du groupe de travail d'avoir veillé à l'équilibre de ces deux dimensions.

La déléguée de la Tunisie considère que l'ossature de la déclaration étoffée par les commentaires des délégations représente une étape vers le consensus. Elle note que certaines questions demeurent sujettes à débat, s'agissant notamment de la réforme du système de sécurité inscrite dans le débat de l'ONU, sur lequel il ne lui paraît pas opportun d'anticiper. Elle relève une bonne articulation entre les engagements nationaux, internationaux et ceux des opérateurs, et appelle à mettre chaque fois en lumière ce qu'apporte l'OIF, qui demeure à ses yeux l'acteur central de la coopération multilatérale francophone. Anticipant sur la question du déroulement des travaux, elle demande des précisions sur les tables rondes.

La déléguée de Madagascar transmet les regrets de l'Ambassadeur Rabenoro, représentante personnelle du président malgache, de ne pouvoir participer à cette session. Elle salue l'initiative des co-hôtes d'instaurer une nouvelle manière de procéder pour la conduite du sommet. Elle les félicite d'avoir préparé un document de réflexion sur les quatre enjeux qui reflètent bien les grandes orientations et les préoccupations de la Francophonie. Elle se réjouit que l'enjeu « langue française », raison d'être de l'organisation, soit mis en avant. Concernant l'enjeu « paix, démocratie et droits de l'Homme », elle suggère que la déclaration encourage les initiatives en faveur de la diplomatie préventive et de la médiation. Sur l'enjeu « gouvernance économique », elle insiste sur l'importance du renforcement de la coopération économique entre les pays membres et sur la crise alimentaire, qui touche plusieurs d'entre eux. S'agissant de l'enjeu « environnement », elle signale que son pays accorde une importance particulière aux problématiques du développement durable et aux questions de protection et de préservation de l'environnement, et insiste pour que l'OIF soutienne les actions et initiatives déjà engagées au niveau d'autres institutions internationales œuvrant dans le domaine de l'environnement (eau, forêt et lutte contre la désertification). Enfin, Madagascar réitère sa candidature pour abriter le Sommet de la Francophonie en 2010.

Le représentant du Vietnam félicite la présidence pour le compte rendu concis et fidèle des travaux du groupe de travail *ad hoc* sur les enjeux du Sommet de Québec. Chaque sommet constituant un événement politique international majeur, il comprend le souci des co-hôtes, qui a été celui du Vietnam lors du Sommet de Hanoi en avril 1997. Il lui paraît essentiel de souligner que les pays membres souhaitent que le Sommet de Québec soit également celui de la Francophonie toute entière. C'est dans cet esprit que le Vietnam a

participé activement aux réunions du groupe *ad hoc*. Si de larges consensus ont été dégagés, il reste des points à éclaircir, que l'ébauche de déclaration de Québec a pris en compte.

Le représentant de la Communauté française de Belgique considère que les principaux objectifs d'un sommet sont de deux ordres : émettre et diffuser des valeurs politiques fortes et approfondir la coopération dans les domaines de véritable valeur ajoutée de la Francophonie, en l'occurrence la langue, l'éducation et la culture. Concernant le premier thème, « Paix, démocratie, et État de droit », il réitère la position de son gouvernement de s'inscrire dans une stratégie d'accompagnement électoral plutôt que de diluer l'action dans de trop nombreuses missions d'observation. Il n'est pas favorable à l'implication de la Francophonie dans les opérations de maintien de la paix, ni à l'idée d'un groupe ministériel de diplomatie préventive et de médiation. Il considère qu'il n'y a aucune raison de ne pas consacrer une table ronde au thème de la langue française et regrette que l'éducation et la formation ne fassent pas l'objet d'un enjeu spécifique. Quant au thème de la gouvernance économique, il y voit deux aspects fondamentaux : la facilitation, par les réseaux francophones, de partenariats inter-entreprises et l'expression de valeurs politiques fortes, comme la responsabilité sociale des entreprises et la transparence des industries extractives.

Le représentant du Burkina Faso prodigue ses encouragements au groupe *ad hoc*. Il se réjouit de la pertinence des enjeux dégagés pour servir de base de travail et souhaite qu'un document clair et concis puisse sortir des travaux. Évoquant la visite de la ministre québécoise des Relations internationales et ministre responsable de la Francophonie le mois dernier au Burkina Faso, il note une convergence de vue pour un sommet pratique, avec des résultats concrets. Il se réjouit de l'engagement et du dynamisme des amis québécois et canadiens, et ne doute pas que ces objectifs soient atteints.

Le délégué de la Suisse exprime la conviction que le Sommet de Québec marquera une avancée en faveur de l'enracinement politique de la Francophonie. Estimant que tous les enjeux identifiés sont d'une grande importance, il concentre toutefois son intervention sur le thème de la paix, de la démocratie et de l'État de droit. Il plaide pour une action ciblée et efficace, l'OIF ne pouvant pas être sur tous les fronts. Compte tenu de ses ressources modestes, dans le domaine des opérations de maintien de la paix notamment, l'OIF doit se conformer à l'esprit de la Déclaration de Saint-Boniface. Ainsi, les pays en mesure de répondre aux appels du secrétaire général de l'ONU pourront fournir des troupes francophones dans les pays de la sphère francophone ou renforcer, par des mesures de formation, les capacités des opérateurs de la paix. Dans le domaine de la diplomatie préventive et de la médiation, il encourage l'OIF à avoir recours, de manière plus systématique, aux ressources des pays membres, particulièrement lorsque ceux-ci font part de leur intérêt. Évoquant le suivi des actions engagées, il souligne l'apport important de la 4^e Conférence des ministres francophones de la Justice, qui s'est tenue en février de cette année, en vue du renforcement de la vie démocratique au sein de l'OIF.

Le représentant de la Centrafrique indique qu'il ne perçoit pas, dans le projet d'architecture de la Déclaration de Québec, le lien entre l'enjeu « gouvernance économique » et la mission « solidarité et développement durable » du cadre stratégique décennal ni avec les travaux de la commission économique. Il insiste pour que les travaux de cette instance aient toute leur place dans le processus préparatoire des textes du sommet.

S'agissant de l'enjeu « langue française », le représentant du Mali s'étonne de ne pas voir mentionner, dans les premiers éléments de la déclaration, la question de l'éducation alors que c'est à l'école et non pas en famille que le français s'acquiert en Afrique. Par ailleurs, il ne comprend pas le lien établi entre le niveau du français dans les pays et l'usage du français dans les organisations internationales. Il faut, en tout état de cause, établir des données fiables sur le recul du français face à l'anglais ; il constate quant à lui que le français reste une

langue savante alors que l'anglais est généralement plus facile et plus accessible. Il souhaite obtenir des précisions sur le déroulement des travaux et sur l'organisation des tables rondes.

Se félicitant que les réunions préparatoires aient permis à chacun de s'exprimer, la représentante d'Andorre remercie les co-hôtes pour la prise en compte de l'importance de la langue française, unanimement soulignée au cours des travaux du groupe *ad hoc*. Il reste toutefois à trouver le format digne de cet enjeu, qui ne doit pas être abordé seulement en plénière ; elle prend note de la proposition d'une résolution, qu'il convient d'examiner attentivement. Il faut, par ailleurs, organiser le processus d'élaboration de la déclaration, qui demande un travail sérieux même si le texte doit être concis. Elle attend également des précisions sur l'organisation des tables rondes et des prises de parole afin de permettre à chaque délégation de s'y préparer.

Le représentant de l'Albanie souhaite que l'impact de la Francophonie dans les pays d'Europe centrale et orientale soit davantage souligné dans la déclaration, tant en termes de contenu que de méthodologie, et que l'OIF déploie toute sa dimension politique et dans le domaine de la promotion des droits de l'Homme et de la démocratie dans cette région.

Le représentant de la Côte d'Ivoire salue les avancées et les clarifications apportées sur la préparation du sommet, tout en souhaitant que l'architecture proposée soit davantage étoffée dans deux volets en particulier : s'agissant de l'enjeu « paix, État de droit et démocratie », il demande de mieux mettre en valeur le rôle des organisations régionales dans les situations où l'ONU est moins efficace ; s'agissant, d'autre part, de la crise alimentaire et de la problématique de l'énergie, qu'il demande de relier avec l'enjeu « environnement ».

Articulant son intervention autour du discours de l'écrivain Antoine de Rivarol sur le français langue universelle, le représentant du Luxembourg estime pour sa part que la langue française n'est plus universelle mais qu'elle a gagné en universalité dans la mesure où elle est utilisée sur les cinq continents et où elle a mis mille ans pour y parvenir. Le défi étant désormais de préserver cette prérogative, il affirme que, bien qu'elles soient toutes mortelles, les langues peuvent gagner l'immortalité grâce à leurs chefs-d'œuvre et à leurs grands écrivains. C'est le cas de la langue française, à la vie de laquelle l'OIF a beaucoup contribué, notamment grâce à la célébration de la Journée de la Francophonie et au Prix des cinq continents. Il invite les francophones à ne pas se complaire dans la nostalgie de la gloire passée de leur langue mais à considérer les nombreux atouts que le français possède encore aujourd'hui. Enfin, il se réjouit à son tour de la nomination de M^{me} Saragosse à la tête de TV5, en saluant son expérience et sa passion pour la chaîne francophone.

Le représentant de la France remercie les co-hôtes pour leur travail et leur écoute. Il rappelle l'attachement du président de la République française pour l'enjeu de l'environnement et du changement climatique, qui doivent nécessairement être pris en compte eu égard à l'opinion publique sur ces questions ; il se dit confiant dans la capacité de la Francophonie à affronter les défis plus larges que sa sphère d'action initiale, comme l'a démontré la mobilisation de la communauté francophone dans le dossier de la diversité culturelle. S'agissant de l'enjeu de la langue française, le Sommet de Québec devra définir clairement les actions prioritaires à confier à l'OIF, d'une part, et aux États et gouvernements, d'autre part. Il partage le souci d'une déclaration courte, qui devra établir clairement les priorités, qui sont, pour la France, l'enseignement du français, l'éducation et la formation, la mobilité des étudiants ou encore le programme des jeunes volontaires. Enfin, une concertation devra s'engager sur l'agenda du sommet et en particulier sur la matinée du 19 octobre, particulièrement chargée.

La déléguée de Sainte-Lucie remercie également les co-hôtes, en exprimant ses regrets que la problématique de la langue française ne fasse pas l'objet d'une table ronde, même si une résolution est prévue sur cet enjeu ; à cet égard, elle souhaite savoir qui rédige

cette résolution et quand elle sera disponible pour examen. Enfin, elle constate que l'ordonnancement du sommet laisse peu de temps à la discussion sur cet enjeu.

Le représentant de la Belgique approuve le contenu de l'enjeu « paix, État de droit et démocratie », y compris l'appel au renforcement des capacités militaires. Il en va de même de l'enjeu « gouvernance économique », auquel son pays attache une grande importance. S'agissant de l'environnement, il souhaite que la Francophonie appuie le renforcement des structures actuelles du PNUE.

Le représentant de Monaco fait part de l'intérêt majeur du Prince Albert II pour que l'enjeu « environnement » prenne en compte la question du changement climatique. Il partage les préoccupations formulées sur le traitement et la place réservés à l'enjeu « langue française » à la fin de la conférence. Plutôt qu'une résolution sur cette problématique, il propose de tenir une discussion plus en amont, en vue de retenir des recommandations très précises à adopter par le Sommet, tant sur les obstacles connus aux plans national et international que sur les moyens à mettre en œuvre pour les surmonter de façon pratique et contraignante.

La représentante de São Tomé et Príncipe félicite les co-hôtes pour les thèmes choisis, et notamment celui de la gouvernance économique, qui permet d'aborder des questions très importantes pour la communauté francophone et de se pencher de façon approfondie sur les moyens de rééquilibrer la planète. Il s'agit en l'occurrence d'élaborer des bases éthiques communes et légitimées, tant dans de nouveaux domaines de réflexion comme la responsabilité sociale des entreprises ou la transparence des industries extractives que dans les questions économiques récurrentes comme la pauvreté et la crise alimentaire, dans un objectif de paix et de développement durable. S'agissant de la question alimentaire qu'elle juge cruciale, elle affirme que l'agriculture doit en premier lieu servir à nourrir les populations et non à produire du carburant. Elle plaide donc pour une plus grande place à cette problématique et à la lutte contre la pauvreté dans le traitement de l'enjeu « gouvernance économique ». Dans la même perspective, elle fait part de la proposition de la commission économique, qu'elle préside, d'envisager la tenue d'une deuxième Conférence des ministres de l'Économie et des Finances en 2009, soit dix ans après celle de Monaco. Elle souhaite, enfin, que le Sommet de Québec aborde la question des migrations, qui nécessite de façon urgente, une stratégie mondiale concertée. La commission économique a formulé de nombreuses recommandations qui devraient trouver leur place dans le texte du sommet.

3.4. Organisation générale des travaux du Sommet : interventions des co-hôtes du Sommet

L'Ambassadeur Bilodeau apprécie les interventions des membres du Conseil sur le travail accompli par le groupe de travail depuis deux mois. Fort de l'appui et des commentaires, pour la plupart constructifs, il promet que le projet de déclaration sera éclairé par les travaux de ce jour. Pour ce qui est de l'organisation des tables rondes, il évoque le problème de temps et l'intérêt manifesté par les différentes délégations. Quant aux préparatifs, ils vont bon train, de nombreuses délégations ayant déjà dépêché des éclaireurs à Québec. Depuis la dernière session, la ministre québécoise des Relations internationales, M^{me} Monique Gagnon-Tremblay, a visité un certain nombre de pays. Le représentant personnel du Premier ministre du Canada s'est lui-même rendu au Sommet de l'Union africaine, à Sharm El Sheikh, où il a tenu seize réunions bilatérales en deux jours. Il ira prochainement à New York pour rencontrer le Groupe des ambassadeurs francophones, qui sont pour la plupart accrédités au Canada, et envisage d'autres déplacements en août ou septembre.

Il passe ensuite rapidement en revue la plus récente ébauche de l'ordonnancement des

travaux du Sommet de Québec, qui tient compte des commentaires émis lors de la dernière session du CPF et dans les groupes de travail, en commençant par l'accueil des délégations et la séance solennelle inaugurale, l'après-midi du vendredi 17 octobre, laquelle sera suivie d'un dîner offert par le Premier ministre du Canada. Il est prévu que les travaux du samedi 18 octobre commencent tôt, avec la constitution du bureau, l'approbation de l'ordre du jour et l'examen des demandes d'adhésion ou de modification de statut. Suivront le rapport du président de la CMF et celui du secrétaire général de la Francophonie, le huis clos politique devant occuper une partie de la matinée, laquelle devrait se terminer avec les tables rondes sur les enjeux « Paix, démocratie et État de droit » et « Gouvernance économique ». Après le déjeuner offert par le secrétaire général et la photo de famille, l'après-midi serait ainsi consacré aux tables rondes sur l'enjeu « Environnement » et se clôturerait par le dîner offert par le Premier ministre du Québec. Monsieur Bilodeau précise que le déjeuner du secrétaire général pourrait, au besoin, être programmé plus tôt et avant les premières tables rondes. Après un petit-déjeuner offert par le gouvernement du Nouveau-Brunswick, les travaux du dimanche matin, 19 octobre, débuteraient avec la présentation des rapports sur les tables rondes, suivis de l'avis de l'APF. L'ambassadeur espère que le secrétaire général acceptera de présenter l'enjeu sur la langue française et qu'une résolution sur le sujet pourra être examinée à ce stade des travaux. Après l'examen et l'adoption de la Déclaration de Québec et des éventuelles résolutions, la date et le lieu du XIII^e Sommet de la Francophonie seront fixés, donnant lieu à un discours de circonstance par le président du pays hôte. La Conférence procédera à l'adoption de la synthèse du rapport de ses travaux juste avant la clôture des travaux. La prise de parole par les États associés et observateurs pourrait également être envisagée au cours de cette matinée.

Complétant cette présentation, le représentant du Premier ministre du Québec explique que cet ordonnancement reflète la volonté des co-hôtes que le Sommet de Québec soit très interactif et donne un maximum de temps de parole aux chefs d'État. C'est ainsi que sont prévues cinq heures de discussions sur les enjeux, en plus du huis clos, pour un sommet d'une douzaine d'heures environ. Monsieur Licari souhaite rassurer les délégations sur le caractère fondamental de l'enjeu de la langue française malgré l'absence de table ronde sur ce sujet car il donnera lieu à la définition d'actions concrètes. L'ordonnancement des travaux reste d'ailleurs flexible pour donner plus de place à cet enjeu. Il signale, de plus, que plusieurs pistes concerneront l'enseignement du et en français. Au sujet de l'enjeu majeur de l'environnement, il précise que les sujets qui y seront discutés, eau et forêts, le seront sous le chapeau des changements climatiques. Pour ce qui est des engagements concrets, ils devront passer par les instances appropriées et respecter le cadre stratégique décennal.

Le secrétaire général prend note de toutes les informations reçues, en faisant observer qu'il s'agit d'un processus évolutif dont il sera rendu compte à la prochaine session. Il a compris que le projet de déclaration sera transmis aux États et gouvernements membres vers le 18 juillet et qu'il sera discuté à compter du 26 août. S'étant par ailleurs assuré auprès du président de la commission politique d'un accord de principe concernant le projet de résolution soumis par la délégation de Djibouti, et constatant que le texte proposé est similaire à ceux qui ont été soumis au Conseil de sécurité et à l'Union africaine, le secrétaire général conclut que la Résolution sur l'agression érythréenne contre la République de Djibouti est adoptée.

Le représentant de Djibouti remercie le secrétaire général et les États et gouvernements membres pour leur compréhension et leur soutien de la politique de main tendue de son pays en vue de la paix.

S'interrogeant sur la méthodologie adoptée pour la préparation du sommet, le représentant de la Communauté française de Belgique demande s'il peut envoyer un document confirmant ses propos sur l'éducation.

Le secrétaire général encourage toutes les délégations à transmettre des contributions écrites.

Le délégué de Monaco demande s'il est possible de faire un point d'information sur la CMF.

Accédant à cette demande, le secrétaire général rappelle qu'il est prévu que les travaux de la CMF durent un jour et demi pour, d'une part, écouter le compte rendu des travaux du CPF, et, d'autre part, avoir un dialogue interactif avec les opérateurs sous une forme à la fois plus attractive et innovante. La CMF fera ensuite son rapport aux chefs d'État et de gouvernement.

L'Ambassadeur Bilodeau annonce que le projet d'ordonnancement des travaux de la CMF sera transmis prochainement. La réflexion est encore en cours mais il peut dire à ce stade que les co-hôtes ont conçu trois demi-journées, qui se tiendront les 14 et 15 octobre : la matinée du mardi 14 octobre devrait être consacrée au rapport du secrétaire général et à l'examen des questions institutionnelles, et l'après-midi, aux échanges avec les opérateurs, tandis que la matinée du 15, la CMF se pencherait sur les éléments du sommet.

Monsieur Licari précise que l'objectif est de mettre les opérateurs plus au centre des activités et de leur donner une chance d'échanger directement avec les ministres. Cet aspect nouveau a toutefois déjà été initié dans le cadre du CPF.

Le délégué de la Suisse déclare que les conditions d'adoption de la résolution sur Djibouti sont inacceptables et espère qu'elles ne se répéteront pas au sommet car elles ne sont pas de nature à crédibiliser l'organisation.

En réponse à cette dernière intervention, le secrétaire général, tout en relevant la rareté du procédé, fait remarquer qu'il a pris la précaution de commencer par souligner que la procédure n'était pas la bonne lorsqu'il a porté à la connaissance du Conseil la requête de Djibouti. Il considère qu'il s'agit là d'une l'exception.

Le représentant de la Belgique, tout en marquant son accord sur le texte dont il suppose qu'il reste dans le cadre du langage de celui adopté à l'ONU, appuie totalement les propos visant au respect de la procédure de soumission des résolutions aux instances.

Le secrétaire général appelle à ce que cette exception ne fasse pas jurisprudence.

Tout en appuyant ces propos, le représentant de la Roumanie, en sa qualité de président de la commission politique, réitère l'invitation amicale adressée aux ambassadeurs des États francophones pour qu'ils participent plus souvent aux réunions des commissions en vue de respecter les procédures. Il signale s'être souvent trouvé dans une situation délicate dès qu'il y avait des questions substantielles sur la table, face à des délégués exposant leur situation marginale dans la structure diplomatique de leur pays.

4. Questions de coopération et questions administratives et financières

- **Intervention du Secrétaire général de la Francophonie**

Le secrétaire général invite l'administrateur de l'OIF, M. Clément Duhaime, à introduire le point sur les questions de coopération et sur les questions administratives et financières.

- **Intervention de l'Administrateur de l'OIF**

En prenant la parole, M. Duhaime, signale la distribution d'une revue de presse qui montre les actions de l'organisation reprises par la presse écrite depuis la dernière session du CPF. Elle

témoigne d'une meilleure visibilité des actions, à laquelle TV5 s'est engagée à contribuer encore plus que dans le passé.

Il évoque ensuite le lancement des trois projets pilotes issus du Sommet de Bucarest, signe préfigurant l'esprit de la prochaine programmation, qui s'appuiera sur le décloisonnement et un partenariat étroit avec les opérateurs. Il signale : le souhait de l'AIMF et de TV5 de s'associer à l'OIF et à l'AUF dans le cadre de l'Initiative francophone de formation à distance des maîtres (Ifadem), le départ imminent du second contingent de jeunes volontaires francophones et les missions de faisabilité réalisées dans les quatre villes pilotes (Hué, Chisinau, Kinshasa, Ouagadougou) retenues pour l'expérimentation des Maisons des savoirs en partenariat avec l'AIMF. Les premières indications sur la mise en œuvre de ces projets prometteurs figureront dans le rapport du secrétaire général au sommet. Ce dernier, qui préside le Conseil de coopération, a d'ailleurs exprimé le souhait que, pour la première fois l'année prochaine, on puisse voir ce que la Francophonie dans son ensemble se propose de faire dans les grands axes de la coopération multilatérale. Les opérateurs entendent bien relever ce défi et, dans les prochains mois, les instances devraient pouvoir apprécier cette dynamique.

L'administrateur cite quelques exemples de réussite des actions de coopération menées ces derniers mois, à commencer par l'éducation, enjeu important comme l'a souligné la Communauté française de Belgique, qui a organisé un séminaire de haut niveau permettant de réaffirmer l'importance de ce secteur, auquel l'OIF a été associé et qui a réuni quelque 150 experts nationaux et internationaux : l'Appel de Bruxelles issu de ce séminaire devrait alimenter les débats au Sommet de Québec mais aussi la future programmation quadriennale de l'OIF. L'administrateur cite également la forte participation au récent Symposium de Tunis sur les TIC dans l'éducation, une initiative de la Tunisie, qui s'était déjà illustrée dans la préparation du SMSI. L'OIF participera également dans les prochains jours, à Québec, à la Conférence de la Fédération mondiale des professeurs de français, qui compte 80 000 enseignants de par le monde, et consacrera par la signature d'une convention, l'intensification du partenariat avec cette fédération.

En matière de coopération économique, l'administrateur mentionne la participation de l'OIF, pour la quatrième année consécutive, au Forum économique international des Amériques, qui a réuni à Montréal, du 9 au 12 juin, des experts de toutes les régions du monde sur le thème : « La grande transition : maîtriser le changement ». L'OIF s'est également associée au réseau des chambres de commerce ayant organisé à Québec, du 16 au 19 mai, la Rencontre internationale de la Francophonie économique (Rifé). Toujours à Québec, dans le secteur du développement durable, l'administrateur évoque la célébration du 20^e anniversaire de l'IEPF, l'Institut de l'énergie et de l'environnement de la Francophonie, et le lancement de la nouvelle version du site portail Médiaterre, le réseau d'information mondial pour le développement durable et la plus importante source d'information en français.

Il annonce ensuite le regroupement de tous les sites de la Francophonie dans un site portail unique dont la réalisation sera assurée par une société africaine. Une démonstration du projet devrait être effectuée à l'occasion du Sommet de Québec, préfigurant le portail de la Francophonie qui donnera dès 2009 une visibilité de l'ensemble des institutions. Il cite par ailleurs la tenue au siège de l'OIF, du 12 au 14 juin, d'un séminaire international sur la méthodologie d'observation du français organisé conjointement par la cellule d'observation du français et l'AUF, qui a réuni 50 chercheurs et experts. La méthodologie retenue sera utilisée pour mettre au point le prochain rapport sur la langue française dans les pays membres et hors espace francophone.

Au titre de l'action transversale, l'administrateur cite la tenue de l'assemblée générale du Cijef, qui a réuni à Québec, du 2 au 5 juin, une cinquantaine d'organismes de jeunesse dans le monde pour débattre des enjeux inscrits à l'ordre du jour du prochain Sommet de la

Francophonie et du rôle qu'elles entendent jouer. Toujours dans la capitale québécoise, l'OIF a également apporté son appui à la 3^e Conférence internationale sur le vieillissement dans les sociétés francophones, organisée du 4 au 6 juin par l'Association internationale des aînés. Enfin, elle y organise, en partenariat avec la chaire d'études sur la condition des femmes de l'Université Laval, une rencontre internationale sur l'égalité entre les femmes et les hommes dans l'espace francophone intitulée « Du dire au faire », qui se tiendra du 10 au 13 septembre.

L'administrateur est heureux d'annoncer qu'il a signé, la veille, le cahier des charges des VI^{es} Jeux de la Francophonie avec la représentante du Premier ministre du Liban, en présence du nouveau représentant personnel du président libanais au CPF et du président du conseil d'orientation du CIJF. Quarante-quatre pays ont manifesté leur intention de participer à cette sixième édition de la fête de la jeunesse francophone, prévue en septembre 2009 à Beyrouth.

En indiquant que ce ne sont là que quelques éléments d'une liste d'actions témoignant du dynamisme et de la présence de l'organisation sur le terrain, l'administrateur se réjouit du dialogue fructueux entre la direction de la planification stratégique de l'OIF et la commission de coopération et de programmation du CPF ayant conduit à un travail d'analyse qui devrait permettre une nouvelle programmation recentrée sur les créneaux d'excellence de l'organisation et corrigeant l'impression de dispersion. Il souligne qu'il s'agit d'un apprentissage collectif car, pour la première fois au Sommet de Québec, l'OIF sera en mesure de dresser les grandes lignes d'une programmation renouvelée.

S'agissant du suivi des dossiers administratifs et financiers, il indique que le projet principal est l'aboutissement du plan de gestion stratégique approuvé par les instances. Il relève, une fois de plus, que ces changements ambitieux constituent un facteur d'inquiétude et un défi pour le personnel de l'OIF, condamné à réussir. Sur le plan financier, il estime que le rapport de la commission administrative et financière est limpide. Il se félicite que le commissaire aux comptes certifie sans réserve les comptes de l'exercice 2007 et se réjouisse de la reconstitution des réserves de l'organisation, en soulignant toutes les améliorations qui doivent être apportées au fonctionnement. Ce rapport le conforte dans la conviction d'une évolution positive de la situation. Il compte donner suite aux recommandations émises, en priorisant l'action en direction des ressources humaines. Enfin, rappelant que l'argent est le nerf de la guerre, il estime que l'on peut se réjouir des premiers résultats encourageants, s'agissant de la recherche de financements extérieurs et du rétablissement financier. Il signale toutefois qu'à ce jour, 21 États membres n'ont pas respecté leurs engagements budgétaires en 2008. Le Niger, dont l'apurement des arriérés a été salué lors de la dernière session, n'a pas encore fait d'émules, bien que la signature d'un plan d'étalement des arriérés soit prévue avec un certain nombre d'États. L'administrateur appelle l'attention du Conseil sur le fait que, sans financements, l'OIF retombera dans la même situation qu'il y a trois ans. En terminant, il souhaite adresser tous ses remerciements au secrétaire général pour ses conseils et son appui constants et surtout pour sa sérénité à toute épreuve.

- **Débats et décisions**

L'ensemble des intervenants a félicité l'administrateur et les équipes de l'OIF pour la qualité de leur travail et des documents fournis. Ils ont salué le travail engagé pour élaborer une programmation quadriennale de qualité et l'ont invité à poursuivre ses efforts de modernisation de la gestion de l'organisation, en l'assurant du soutien de leurs autorités.

La représentante du Canada-Nouveau-Brunswick remercie le secrétaire général pour sa présence à la VI^e Conférence francophone des OING à Caraquet et salue le séminaire international organisé à Bruxelles, le 23 mai dernier, sur le thème de « l'État, régulateur

des services de l'éducation » en présence de plusieurs ministres de l'Éducation. Elle souligne combien la collaboration de tous doit être active et renforcée dans ce secteur prioritaire.

La déléguée de Madagascar se réjouit de ce que son pays ait été retenu comme l'un des bénéficiaires du projet pilote de formation à distance des enseignants du primaire, qui contribuera à rehausser la qualité de l'enseignement et à réduire les disparités. Elle remercie par ailleurs l'OIF pour la participation de son directeur du bureau régional pour l'océan Indien à la table ronde organisée par Madagascar en vue de susciter la mobilisation, avec les partenaires nationaux, autour de la mise en place d'un plan national pour l'éducation et coordonner les actions dans ce domaine.

Le représentant du Burundi se dit sensible à l'appel lancé au sujet des contributions statutaires et confirme qu'à la suite de la révision du barème, le Burundi a pris attache avec les services de l'OIF, en vue de la mise en place d'un plan d'apurement de ses arriérés et ce, en dépit des années de crise que le pays vient de traverser ; une première tranche pourrait être versée au courant de l'été. Il sollicite l'appui particulier de l'OIF pour le déploiement de plusieurs projets au Burundi, notamment la création de centres de lecture, dans lesquels les autorités ont beaucoup investi, et de maisons TV5, ainsi que du fonds d'appui à la traduction et à l'interprétation. Il salue l'initiative de formation des enseignants du primaire pour laquelle son pays a été retenu et se dit convaincu de la réussite de ce programme au Burundi.

La déléguée de la Tunisie salue la reconstitution des réserves de l'OIF. Elle affirme que l'éducation, thème du Sommet de Bucarest, reste le levier incontournable pour atteindre le développement et exprime sa crainte qu'elle ne demeure le parent pauvre de la coopération francophone, eu égard au budget et aux ressources humaines très limités qui lui sont consacrés. Elle rappelle à cet égard le rapport du commissaire aux comptes sur la direction de l'éducation et de la formation, qui s'interroge sur le caractère prioritaire de ce domaine pour la Francophonie. Elle réaffirme le rôle majeur de l'enseignement pour l'apprentissage de la langue française et son rayonnement à long terme. Rappelant en outre que tous les pays ne sont pas égaux face à cette langue, qui n'a pas le même statut partout, elle souligne les interrogations soulevées par le programme du français dans l'Union européenne et dans les organisations régionales africaines ; elle invite la Francophonie à être cohérente face à la différence de traitement de ces deux espaces et à donner les moyens nécessaires au bon déploiement de ce programme en faveur de l'Afrique. Elle fait observer que le Symposium de Tunis s'inscrit dans cette problématique, de même que le Séminaire de Bruxelles sur l'éducation, en souhaitant que ces deux sujets de grande acuité soient pris à bras-le-corps. Enfin, elle souhaite des engagements forts de la Déclaration de Québec au sujet de la langue française.

Le représentant du Canada-Québec se réjouit de la santé financière retrouvée de l'OIF, en invitant l'administrateur et ses équipes à consolider ces résultats par des outils adéquats. En saluant également le travail du contrôleur financier et du commissaire aux comptes, il affirme que la situation financière positive de 2007 ne doit pas occulter le taux de réalisation assez faible de certains programmes. Le travail conjoint et le regard croisé de la commission administrative et financière et de la commission de coopération et de programmation sur les divers volets de la programmation lui paraissent à cet égard particulièrement importants et utiles pour cerner les problématiques et trouver des solutions pour une programmation de qualité dans le domaine de l'éducation, qui demeure pour le Québec une priorité majeure.

Le représentant de la Communauté française de Belgique félicite l'administrateur et les équipes de l'OIF en particulier pour les perspectives de réaffectation des crédits 2007 non utilisés en faveur de l'éducation pour l'exercice 2008. Il approuve, par ailleurs, les projets d'élaboration d'un organigramme et du règlement rapide des questions liées aux ressources

humaines. S'agissant de la direction de l'éducation et de la formation, il note que le rapport du commissaire aux comptes ne souligne pas de problèmes de gestion, bien au contraire, mais qu'il demande de procéder aux recrutements nécessaires en vue de permettre un bon déploiement et une réalisation satisfaisante de la programmation et des engagements souscrits.

Le représentant de la Côte d'Ivoire se félicite du niveau actuel de la coopération de son pays avec l'OIF dont l'accompagnement atteste de la crédibilité de la Côte d'Ivoire et démontre que la Francophonie n'a pas abandonné ce pays. Outre le fait que huit étudiants ivoiriens soient inscrits à l'Université Senghor d'Alexandrie, il se félicite de la formation en patrimoine et tourisme organisée par cet opérateur en Côte d'Ivoire, de même que de celle organisée avec l'appui de l'IEPF sur la problématique de l'énergie. Il salue également les actions de la Confémen, qui prévoit d'organiser une opération pilote en Côte d'Ivoire. Il affirme que toutes ces actions renforcent la confiance et contribuent au redressement du système éducatif.

Le représentant du Vietnam salue les résultats obtenus en termes comptables et de programmation pour 2007, qu'il juge très positifs et qui répondent à la demande des instances de réduire les frais de fonctionnement et d'augmenter le budget de programmes. Il encourage les pays concernés à apurer leurs arriérés.

Le représentant du Niger salue la volonté de l'administrateur de mettre les questions d'éducation et de formation au cœur de la programmation, en particulier dans le contexte actuel de grave dégradation des systèmes éducatifs au Nord et encore plus au Sud ; l'éducation doit véritablement redevenir la préoccupation majeure de l'OIF. Il approuve par ailleurs les propos de l'administrateur sur la jeunesse, en insistant pour que la Francophonie ne néglige pas ces bataillons de jeunes formés mais désœuvrés. Il évoque la prochaine édition des Jeux de la Francophonie pour souhaiter que la situation du Liban permette le succès de cette manifestation. Surpris d'avoir été interpellé par deux fonctionnaires de l'OIF à la suite de ses dernières interventions sur la gestion de l'organisation, il plaide pour que les instances débattent de manière sérieuse et approfondie des questions administratives et financières. Il souhaite notamment que la prochaine session du CPF soit l'occasion d'un vrai débat et permette d'avoir un état des lieux précis de la situation du personnel et de toutes les questions liées aux ressources humaines, qui doivent être gérées en toute transparence et équité.

Le secrétaire général certifie que la gestion de l'organisation se fait tout à la fois selon les principes de transparence, d'économie, de rigueur et d'équité. Il fait part de sa solidarité à l'endroit des fonctionnaires qu'il avait lui-même mandatés auprès du représentant du Niger à la suite son intervention et affirme qu'il assume pleinement toutes les décisions prises par l'administrateur à qui il a confié la lourde charge de la gestion de l'OIF.

Le représentant du Mali souhaite que l'OIF puisse également traiter de ce qui ne fonctionne pas. Ce débat doit toutefois être reporté à une autre occasion, l'heure étant à la préparation du Sommet de Québec.

Le représentant du Liban salue l'enthousiasme de l'équipe de l'OIF pour préparer les Jeux de la Francophonie qui, par-delà les conflits, sera la fête de la jeunesse francophone dans cette partie meurtrie de l'est de la Méditerranée. Il espère que cet événement contribuera à la création d'un espace partagé de tolérance et remercie le Niger pour son soutien.

En réitérant combien le Liban est cher au cœur de la Francophonie, le secrétaire général se dit assuré du succès des Jeux de la Francophonie de Beyrouth.

Le représentant du Canada remercie et félicite l'administrateur pour son compte rendu et pour la culture de gestion instaurée dans l'institution, qui lui paraît fondamentale. Il tient à

saluer l'OIF pour avoir engagé une réforme au service de la coopération et pour avoir entamé, deux ans à l'avance, le processus d'élaboration de la nouvelle programmation quadriennale. Pour le Canada, cet exercice doit mener à un resserrement de chacune des missions, ce qui implique que certaines actions ne soient pas reconduites en 2010-2013 ; les engagements du Sommet de Québec ne devraient pas aller à l'encontre du resserrement. Le représentant canadien salue, dans l'ensemble, les progrès en matière de gestion et reconnaît les efforts et les sacrifices qu'ils impliquent. Conscient des défis, il assure l'administrateur et l'ensemble du personnel du soutien de son gouvernement. Il exhorte l'OIF à compléter la mise en place des outils administratifs et financiers, et à veiller au renforcement de la gestion des ressources humaines afin de parvenir à une gestion moderne et efficace. Il remercie le contrôleur financier de l'OIF et le commissaire aux comptes de leurs rapports rigoureux et complets. S'agissant du rapport du commissaire aux comptes relatif à la direction de l'éducation et de la formation, il remarque que bon nombre de ses recommandations rejoignent les conclusions du bilan institutionnel commandé par l'Agence canadienne de développement international. Il a noté les préoccupations concernant le bureau régional pour l'Afrique centrale et l'antenne d'Haïti, et se réjouit des mesures énergiques pour corriger le tir.

Le délégué de Monaco remercie l'administrateur pour son rapport et se félicite de la qualité des documents fournis aux commissions, en souhaitant toutefois qu'ils soient communiqués dans des délais raisonnables. Se joignant aux propos de la Communauté française de Belgique, il se réjouit que la réflexion ait déjà été engagée sur la programmation 2010-2013 qui doit, pour être lisible et efficace, s'appuyer sur les axes du cadre stratégique décennal, sur les outils du cadre de gestion stratégique et sur les recommandations des commissions. Elle doit aussi tenir compte des moyens limités de l'organisation et veiller à une meilleure mise en exergue des publics cibles.

En réponse à l'interpellation du représentant du Niger, l'administrateur signale que s'il n'est pas entré dans le détail des questions administratives et financières devant le CPF, c'est que celles-ci ont été attentivement examinées pendant une dizaine d'heures par la commission administrative et financière qui est l'instance compétente chargée de cette responsabilité. Il y a annoncé que la refonte du statut et règlement du personnel est presque achevée et que le projet sera bientôt transmis. S'agissant du plan de départ volontaire dont il signale qu'il est plus généreux que celui proposé par l'Unesco, une vingtaine de collaborateurs ont souhaité réorienter leur carrière, ce qui permettra à l'OIF de redéployer ou d'embaucher, sans charge supplémentaire, des personnels adaptés, comme souhaité par les instances. Remerciant les intervenants qui lui ont adressé leurs appréciations positives, il souligne qu'il s'agit là d'un motif de satisfaction pour l'ensemble des équipes de l'organisation. S'agissant de l'éducation, il signale que le 4 septembre, une session conjointe de la commission administrative et financière et de la commission de coopération et de programmation se réunira pour examiner le rapport du commissaire aux comptes sur la direction de l'éducation et de la formation de l'OIF. Bien qu'il se réjouisse de l'appréciation positive du rapport sur la qualité des actions de cette direction, il estime qu'il faudra réussir à présenter, de manière pédagogique, l'ensemble de l'effort de la Francophonie en matière d'éducation, conformément au souhait des co-hôtes du Sommet de Québec d'une présentation plus dynamique de la part des opérateurs. Il rend hommage au secrétaire général qui a souligné avec force la priorité qui doit être donnée à la jeunesse en matière d'éducation, d'où l'attention particulière accordée au cycle primaire et à la formation des enseignants, et l'idée d'un dispositif conjoint avec l'AUF de formation à distance des instituteurs. Il espère la réussite, dans le cadre de la programmation 2010-2013, du choix d'une politique volontariste ciblant l'enseignement du français en contexte plurilingue et se focalisant sur le cycle primaire pendant quatre ans pour éviter la dispersion. Enfin, s'agissant des Jeux de la Francophonie, il assure le représentant du Liban que le secrétaire général a toujours gardé le cap, malgré les difficultés traversées par le pays. Il rend hommage au directeur du CIJF, M. Mahamane Sériba, et plus généralement souhaite partager les remerciements qui lui ont été adressés

avec ceux qui ont toujours cru qu'il était important de répondre à l'appel du Liban pour tenir les Jeux de la Francophonie de 2009.

À l'issue des échanges et des réponses de l'administrateur, le secrétaire général demande que le Conseil fasse siennes les recommandations et résolutions entérinées par la commission administrative et financière. Il en est ainsi décidé.

- **Informations des opérateurs, des conférences ministérielles permanentes et du comité de suivi des OING sur les activités conduites depuis le CPF du 7 avril**

Agence universitaire de la Francophonie (AUF)

Faisant part du suivi des activités de l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF) depuis la dernière session du CPF, le Recteur Bernard Cerguiglini expose les éléments d'actualité sur la programmation quadriennale, ainsi que sur la programmation pour 2008. Concernant les réunions des instances de l'AUF, qui se sont tenues à Paris les 25, 26 et 27 mai 2008, le président de l'AUF, le Professeur Charles Gombé Mbalawa, a participé avec le recteur au conseil scientifique et a présidé les réunions des conseils associatif et d'administration, et de leurs bureaux.

Le conseil scientifique a, notamment :

- adopté les recommandations du groupe de travail sur la prochaine programmation quadriennale de l'AUF (2010-2013) ;
- sélectionné 183 nouvelles bourses de mobilité sur appel à candidatures pour l'année universitaire 2008-2009 ;
- décidé de soutenir 17 projets de diplômes à distance (FOAD) ;
- convenu de la création d'un groupe de travail sur la question de la communication scientifique en français.

Le conseil associatif a décidé, pour sa part, de l'adhésion de 35 nouveaux membres, ce qui porte à 693 le nombre total de membres de l'Agence. Il a approuvé les conclusions d'un groupe de travail sur les conditions d'adhésion, sous la forme d'un manuel de politique associative. Le conseil d'administration a procédé aux nominations du vice-recteur aux programmes et du secrétaire général. L'assemblée générale se tiendra les 17 et 18 mai 2009, à Bordeaux, sous l'égide du secrétaire général de la Francophonie.

S'agissant du renforcement et du développement de la communication externe de l'AUF, une refonte complète des sites internet a été engagée et a donné lieu à un portail unique. Ce nouveau site, en ligne depuis le 5 juin 2008, est accessible à l'adresse : <http://www.auf.org>.

Parmi les projets novateurs ou réalisés en partenariat, le recteur cite, pour la mission relative à la promotion de la langue française et de la diversité culturelle et linguistique, le dispositif commun avec l'OIF pour la formation à distance des maîtres du primaire (Ifadem), lequel continue de se déployer dans les pays cibles (Bénin, Burundi, Haïti, Madagascar).

Pour la mission d'appui à l'éducation, à la formation, à l'enseignement supérieur et à la recherche, il évoque :

- les formations ouvertes et à distance (FOAD). Pour 2008-2009, l'Agence propose 535 allocations d'études à distance pour 54 diplômes (licences ou masters) ;
- le partenariat engagé avec l'OIF au titre du projet pilote de volontariat francophone, au sein duquel 19 jeunes volontaires seront accueillis par l'AUF en 2008 ;
- un nouveau programme d'aide aux étudiants en master ou en thèse, intitulé « Horizons francophones ».

S'agissant de la mission relative au développement de la coopération au service du développement durable et de la solidarité, il mentionne :

- l'incubateur virtuel francophone pour l'entrepreneuriat (IVFE) de l'Institut de la francophonie pour l'entrepreneuriat (IFE) de Maurice, qui est un dispositif d'accompagnement de la création d'entreprise numérisé à distance, avec tutorat en face à face ;
- l'École doctorale de Franceville dont la transformation en locaux pédagogiques de l'ancien palais présidentiel se poursuit. La première promotion d'étudiants en master d'infectiologie tropicale devrait commencer ses études en 2009 ;
- l'Institut de la Francophonie pour la gestion dans la Caraïbe (IFGCar), qui va organiser, fin septembre 2008, la sortie de la première promotion de ses diplômés de deuxième année de master ;
- l'Infothèque, qui va permettre à la communauté universitaire francophone et en particulier celle des pays du Sud d'avoir accès à l'ensemble des ressources pédagogiques et scientifiques disponibles en ligne dès le 1^e trimestre 2009.

Enfin, il se réjouit de la multiplication d'actions communes entre l'OIF et l'AUF qui renforce la volonté de construire un dialogue entre ces deux structures.

Association internationale des maires francophones (AIMF)

Le secrétaire permanent de l'AIMF, M. Olivier Chambard, apporte quelques éléments d'information sur le projet pilote de volontariat francophone et sur les maisons des savoirs, mises en œuvre en partenariat avec l'OIF. Il mentionne également le renforcement de la coopération avec l'AUF. Il annonce qu'il a contracté avec l'Organisation des villes arabes (OVA) un partenariat qui évolue très rapidement et indique que la première réunion conjointe AIMF/OVA s'est tenue à Tunis du 8 au 10 mai 2008. Les objectifs du partenariat avec l'OVA seront mis en œuvre prochainement à travers trois projets concrets, à savoir l'élaboration d'un programme commun relatif à l'éco-quartier ou quartier écologique, l'identification d'une expertise pour la ville de Nouakchott et l'élaboration d'une initiative alimentaire commune qui ciblera plusieurs villes. Enfin, il signale que, les collectivités locales des pays de l'Union européenne et des pays en développement étant directement éligibles à de nombreux programmes européens, l'AIMF s'est engagée à répondre à une quinzaine d'appels d'offres.

Il se réjouit de la place plus grande offerte aux opérateurs par la Conférence ministérielle de Québec et termine son intervention en évoquant la tenue de la prochaine assemblée générale, sur le thème des finances locales, qui se déroulera en marge du sommet, du 14 au 17 octobre prochains, dans la ville de Québec. Ce sera l'occasion d'adopter une programmation stratégique et de poursuivre l'adaptation de l'AIMF pour accompagner les collectivités locales francophones.

Université Senghor d'Alexandrie

Prenant la parole au nom de l'Université Senghor, le Recteur Fernand Texier présente les éléments marquants de l'action de l'université depuis la dernière session du CPF, soit :

- le départ en stage des étudiants pour trois mois, à la fin de leur année universitaire. Il est à noter toutefois que l'obtention de visas devient de plus en plus difficile pour les stagiaires africains, notamment au Canada et en Belgique;
- le recrutement direct en seconde année de master de onze candidats qui viennent s'ajouter aux 146 étudiants déjà présents à Alexandrie en cette fin de Master 1 ;
- la mise en place de la formation à distance appliquée à la gestion des systèmes éducatifs : la formation de formateurs de directeurs d'établissements scolaires, préparée

- avec l'OIF, l'AUF, la Confémen et l'Afides a démarré à titre expérimental en avril dernier avec 25 candidats en provenance de quatre pays : le Bénin, le Burkina Faso, le Cameroun et le Niger. La seconde promotion, qui démarrera en janvier 2009, concernera ces quatre pays plus le Gabon, le Congo et la Mauritanie ;
- la poursuite des formations continues dans les départements « Environnement », « Patrimoine culturel », « Santé » et « Administration-gestion » ;
 - le recrutement des directeurs des départements « Environnement » et « Administration-gestion », respectivement de nationalité canadienne et française.

Confémen

La secrétaire générale de la Confémen, M^{me} Adiza Hima, présente les travaux de la 53^e session ministérielle, qui s'est tenue du 6 au 7 juin 2008 à Caraquet (Canada-Nouveau-Brunswick) et à laquelle l'OIF a activement pris part. Cette session était consacrée au thème « Enseignement secondaire et perspectives », un choix qui procède de la volonté de la Confémen d'apporter sa contribution à la recherche des voies et moyens susceptibles d'offrir des solutions efficaces aux contraintes observées relatives au développement de l'enseignement secondaire, particulièrement dans les pays du Sud. Elle évoque le mémorandum sur l'enseignement secondaire adopté par les ministres lors de cette session et rappelle que la dynamique enclenchée à Jomtien en 1990, puis à Dakar en 2000 a favorisé des progrès importants en matière d'éducation primaire. Ces progrès se sont traduits par une pression constante du primaire sur le secondaire, qui n'a pas bénéficié de moyens conséquents pour prendre en charge les flux continus d'élèves désirant poursuivre leur cursus. La conséquence est le surpeuplement des salles de classe, qui affichent des effectifs pléthoriques. La qualité des enseignements s'en trouve écornée, sans parler de la démotivation des personnels enseignants. Elle déplore cette faiblesse du secondaire qui condamne des millions de jeunes à ne pas avoir l'opportunité de développer leurs compétences et donc de jouer un rôle dans le développement économique et social. Elle souligne l'attention particulière accordée par le mémorandum au développement de l'enseignement technique et professionnel, en relation avec le marché de l'emploi, ainsi qu'à l'accès des filles à l'enseignement secondaire, notamment par des actions de sensibilisation, des mesures de soutien aux familles, des activités d'alphabétisation des parents, le recrutement d'enseignantes, la mise sur pied de collèges de proximité et l'ajustement du calendrier scolaire pour tenir compte de la réalité des communautés. La dernière dimension de ce mémorandum porte sur la mobilisation et la gestion des ressources, une problématique cruciale pour le développement de l'enseignement secondaire par rapport à laquelle les ministres ont souligné, d'une part, l'insuffisance chronique des ressources mobilisées et, d'autre part, une mauvaise utilisation de celles qui sont disponibles. Dans l'espoir de trouver des réponses satisfaisantes aux problèmes évoqués, les ministres sont convenus de la nécessité pour l'État d'augmenter son budget consacré à l'éducation et d'investir davantage dans l'enseignement secondaire.

La Confémen adresse sa profonde reconnaissance au CPF pour le soutien apporté à leur institution. Elle rend un hommage appuyé aux autorités du Canada-Nouveau-Brunswick pour la parfaite organisation et la réussite de leur session ministérielle. La secrétaire générale conclut son intervention en transmettant les remerciements de tous les participants pour l'hospitalité du peuple acadien.

À son tour, le secrétaire général de la Francophonie remercie la représentante personnelle du Premier ministre du Nouveau-Brunswick pour toutes les facilités accordées lors de cette réunion à Caraquet et salue l'Acadie qui porte haut les couleurs de la Francophonie.

Conféjes

Le secrétaire général de la Conféjes, M. Youssouf Fall, exprime sa gratitude au secrétaire général de la Francophonie pour le soutien apporté à son institution et les liens de

collaboration qui se renforcent dans les domaines d'intérêt commun, et particulièrement : la préparation des VI^{es} jeux de la Francophonie, prévus au Liban en 2009, et la préparation de l'Événement francophone du 9 août à Pékin. Il annonce par ailleurs que la 8^e réunion du bureau de la Conféjes, qui s'est tenue à Nouakchott du 26 au 27 février 2008, a adopté la programmation 2008, laquelle comporte 27 actions réparties autour de trois grands programmes : l'appui institutionnel ; la formation et le perfectionnement des cadres ; la promotion de la jeunesse et le développement des sports. Évoquant les actions marquantes de cette programmation, il cite :

- la formation en entrepreneuriat des leaders d'associations de jeunes d'Afrique ;
- l'organisation à Addis Abeba, à l'occasion des championnats d'Afrique d'athlétisme, d'un séminaire sur les centres sportifs de haut niveau implantés en Afrique. Il saisit cette occasion pour remercier la France du soutien diplomatique, politique, technique et financier qu'elle apporte à la Conféjes en vue du développement du sport de haut niveau dans les pays francophones ;
- la préparation de la contribution de la Conféjes au congrès mondial du loisir qui aura lieu à Québec, avant le Sommet de la Francophonie ;
- la préparation du thème de la 32^e Conférence ministérielle, prévue en 2009 au Burundi, sur les politiques nationales de jeunesse et du sport face à la décentralisation ;
- l'organisation, du 20 juin au 4 juillet 2008, à Nouakchott, d'un forum de représentants des conseils nationaux de la jeunesse. Ce forum avait pour objectif de créer les conditions favorables à la mobilisation des jeunes dans la lutte contre l'émigration clandestine.

Sur ce dernier thème, qui mérite qu'on s'y attarde, il exprime sa profonde amertume devant la mort de milliers de jeunes gens disparus sur les côtes d'Afrique de l'Ouest ou dans le désert du Sahara, en tentant de rejoindre les côtes européennes. Plusieurs mesures visant à l'instauration de relations appropriées dans ce domaine ont été prises grâce au dialogue, à la concertation et aux actions combinées des acteurs de la communauté internationale. Ce forum a permis de donner la parole aux jeunes, qui, face au chômage et à un avenir incertain, sont les premières cibles de l'émigration clandestine et les premières victimes de ce fléau. Il indique que ce forum a été l'occasion pour les représentants des conseils nationaux de la jeunesse de dresser un état des lieux de l'émigration dans les pays participants, d'élaborer un plan d'action pour mobiliser les jeunes et leurs associations dans la lutte contre l'émigration clandestine et d'adopter une déclaration dans laquelle ils s'engagent à contribuer à faire reculer l'émigration clandestine, qui constitue une menace grave pour les ressources humaines et l'économie des pays du Sud. Il ajoute que le rapport du forum et la Déclaration de Nouakchott peuvent être consultés sur le site <http://www.conféjes.org>.

Comité de suivi de la Conférence des OING

Le président du comité de suivi de la Conférence des OING et OSC de la Francophonie, M. Moussa Daff, remercie le secrétaire général pour son invitation à prendre la parole devant le CPF. A deux mois du Sommet de Québec, il apporte le message de la VI^e Conférence des OING et OSC de la Francophonie, qui s'est tenue du 15 au 17 mai dernier à Caraquet (Canada-Nouveau-Brunswick). Au nom de toutes les organisations ayant participé à cette conférence, il remercie les autorités canadiennes et les autorités néobrunswickoises pour la chaleur de l'accueil, l'excellence de l'organisation et la fructueuse journée d'échanges avec des OING et ONG francophones et acadiennes. Il informe le Conseil que la VI^e Conférence a largement renouvelé la composition du comité de suivi : trois nouvelles OING ont été élues membres titulaires, quatre autres deviennent suppléantes, et lui-même a été réélu président. La mission de cette VI^e Conférence était de faire entendre la voix des sociétés civiles des pays de la Francophonie, leurs

préoccupations, leurs attentes, et leurs exigences. Cette voix des sociétés civiles est un cri, celui de la souffrance des victimes des conflits armés, des tensions interethniques ; de la souffrance des victimes de répressions arbitraires, d'intimidations, de violences, de tortures ; de la souffrance des migrants victimes de l'intolérance, du mépris, du racisme ; de la souffrance des victimes de la pauvreté et de la crise alimentaire de plus en plus menaçantes, de la pénurie croissante d'eau potable, des pandémies qui s'étendent, de l'analphabétisme qui peine à régresser. Lorsque toutes ces souffrances s'additionnent, les sociétés civiles ne peuvent ni s'organiser, ni s'exprimer démocratiquement. C'est pourquoi la VI^e Conférence, a tenu à attirer l'attention des chefs d'État et de gouvernement sur la préoccupation qu'elle juge prioritaire, à savoir : comment éradiquer la pauvreté dans l'ensemble de l'espace francophone ? Cette préoccupation sous-tend les avis argumentés qu'elle a émis concernant les quatre enjeux prioritaires du Sommet de Québec :

- s'agissant de la « démocratie et de l'État de droit », la VI^e Conférence, rappelle que « *le progrès de la démocratie et de l'État de droit dans les pays de la Francophonie passe avant tout par le respect et la mise en œuvre effective par l'ensemble des États francophones, des engagements pris à Bamako* » ;
- s'agissant de « l'environnement », la VI^e Conférence, consciente du caractère planétaire des enjeux, considère que la stratégie de la Francophonie doit être celle d'une exemplarité active, refusant de sacrifier le salut de la planète ou le développement démocratique des pays pauvres, et l'incite à adopter une charte de l'écodéveloppement ;
- s'agissant de la « gouvernance économique », la VI^e Conférence propose, face aux effets contradictoires du processus de la mondialisation de l'économie, un fil conducteur qui affirme sans ambiguïté la priorité de la lutte contre la pauvreté afin de permettre aux populations de vivre de leur travail et de percevoir les revenus de l'exploitation de leurs richesses naturelles, dans la plus grande transparence ;
- s'agissant enfin de « la langue française », la VI^e Conférence estime que la défense du français, instrument de solidarité et de promotion des diversités linguistiques et culturelles, exige un engagement volontariste et solidaire de l'ensemble des États francophones.

La VI^e Conférence encourage les États et gouvernements francophones à s'engager à reconnaître, garantir et renforcer, dans leurs pays respectifs, le rôle des sociétés civiles et de leurs organisations, leur indépendance, leur liberté d'expression et de critique, leur fonctionnement démocratique. Il appartient à l'OIF de favoriser, notamment par sa programmation, les évolutions nécessaires pour permettre aux sociétés civiles de la sphère francophone de progresser dans la voie de la paix civile, de la démocratie, de la prospérité individuelle et collective. Le président du comité de suivi termine son intervention en assurant le CPF de son ferme engagement pour l'émergence d'une société civile organisée, citoyenne et responsable.

Le secrétaire général remercie le président du comité de suivi de la Conférence des OING pour son message fort et ces informations éclairantes. Au nom du Conseil, il lui adresse tous ses encouragements pour sa recherche de complémentarité.

5. Questions économiques

• Intervention du Secrétaire général de la Francophonie et débats

Le secrétaire général rappelle combien l'OIF a renforcé ses liens avec le monde de l'économie depuis la Conférence des ministres francophones de l'Économie et des Finances de 1999 à Monaco, tout d'abord au niveau institutionnel, en appuyant l'insertion de ses pays membres en développement dans l'économie mondiale, en renforçant les capacités en

négociation commerciale et en améliorant les outils de gestion de la dette, mais aussi au niveau local avec le Programme spécial de développement, le Programme d'appui au développement local et les actions en faveur de la microfinance. C'est aussi désormais, parallèlement à ces actions, avec l'économie privée et l'entreprise, acteurs clés de la création de richesses et d'emplois, qu'elle entend renforcer le dialogue.

Dans la perspective du Sommet de Québec, outre le travail soutenu au sein du réseau Entrepreneuriat de l'AUF, des initiatives provenant d'institutions et d'organes travaillant directement avec les entreprises ou les représentants ont engagé une approche commune en vue de proposer de nouvelles actions à la communauté francophone, démarches appuyées par les gouvernements canadien et québécois, et présentées à la commission économique du CPF en janvier 2008. Trois événements sont à souligner dans ce cadre :

- la réunion en mars, organisée par l'Université Laval et l'AUF, en présence d'une soixantaine de participants venus de quatorze pays et de quatre provinces canadiennes autour du thème de la Francophonie entrepreneuriale ;
- la Rencontre internationale de la Francophonie économique (Rifé), en mai, qui a réuni quelque 250 membres des chambres de commerce et d'industrie sur le thème de la Francophonie économique. Une résolution appelant « à la mobilisation des entrepreneurs de l'espace francophone pour contribuer à l'augmentation de la production agricole afin de répondre à ce défi vital » a été adoptée à cette occasion ;
- la 14^e Conférence de Montréal – Forum économique des Amériques –, en juin, aux travaux de laquelle l'OIF a participé pour la quatrième fois consécutive.

De plus, sous l'impulsion des présidents de la Banque africaine de développement et de la Banque islamique de développement, la question des infrastructures, de leur financement, leur gestion à moyen et long terme et leurs relations avec le développement durable a été au cœur des débats animés par l'OIF et l'IEPF. À ces initiatives s'ajoute le colloque organisé à Paris, le 16 mai dernier, par le Forum francophone des affaires, en partenariat avec l'Assemblée permanente des chambres de métiers et les pays ACP, pour identifier les dispositifs à mettre en œuvre « en faveur de l'artisanat et des TPE des pays francophones du Sud ».

Les textes issus de ces différentes rencontres ont été soumis à la commission économique, qui les étudiera en vue d'enrichir la thématique « gouvernance économique » du sommet et de les intégrer dans le document final.

Enfin, le secrétaire général évoque la coopération triangulaire, pour le développement de laquelle de nombreux États, dont la Tunisie et la République centrafricaine, insistent. Il indique que le Sénégal avait expérimenté avec le Vietnam et avec grand succès ce type de coopération qui réunit un pays développé, un pays émergent et un pays en développement, et qu'il continue à en bénéficier depuis 1985, notamment dans le cadre d'un programme de culture du riz. Estimant que ce sujet est désormais mûr pour un débat approfondi au sein de la Francophonie, il souhaite que la commission économique se penche sur ce dossier, le cas échéant, dans le cadre d'une réunion conjointe avec la commission de coopération et de programmation.

La présidente de la commission économique saisit cette occasion pour appuyer les propos du secrétaire général s'agissant de la nécessité d'une meilleure prise en compte des travaux et recommandations de cette commission par les autres instances. Elle réaffirme l'importance et l'intérêt majeur des questions traitées au sein de cette commission avec, le cas échéant, l'appui très apprécié d'experts. Elle rappelle qu'en 2007, les travaux ont surtout porté sur la problématique de l'économie de la culture, au cœur des préoccupations de nombreux États, débats qui ont permis de réaffirmer le lien entre économie et culture. Les exposés ont

également souligné la nécessité de soutenir ce secteur, de définir des politiques culturelles cohérentes et, dans ce cadre, de veiller aux questions des droits et de la propriété intellectuelle.

L'agenda de la commission prévoit d'examiner prochainement les questions de gouvernance économique, dans une vision globale qui tienne compte de tous les aspects de la problématique et qui s'inscrive dans les objectifs de solidarité francophone et de renforcement des pays francophones dans l'économie mondiale. La dernière séance a déjà permis d'aborder, en présence d'experts du domaine, la gouvernance entrepreneuriale en tenant compte du rôle de la culture. Il a ainsi été évoqué la différence entre gouvernance économique et gouvernance commerciale, la question de la transparence ainsi que celle de la régulation et du rôle du marché. De nombreux aspects restent encore à traiter, et la discussion devra se poursuivre pour tenter d'élaborer une vision claire de la Francophonie dans ce domaine, qui doit également intégrer des questions aussi diverses que celles de la justice, du développement et du changement climatique.

La commission ayant plaidé pour que l'enjeu « gouvernance économique » du Sommet de Québec soit traité sous un angle plus large, la présidente se réjouit que les propositions des co-hôtes prennent mieux en compte ces préoccupations d'une très grande majorité des pays membres. Elle souligne que quatre délégations ont appuyé le projet de tenir la 2^e Conférence des ministres francophones de l'Économie et des Finances en 2009. Enfin, elle affirme que la commission économique brasse d'importantes questions dont la Francophonie ne doit pas être absente. Elle observe à cet égard la forte mobilisation des acteurs privés de la Francophonie économique, qui témoigne tout à la fois du dynamisme de ce secteur, de sa demande d'une coopération active et renforcée avec la Francophonie institutionnelle en vue d'un monde responsable, pluriel et solidaire. Elle soutient pleinement l'idée que le Sommet de Québec soit consacré à la Francophonie économique, solidaire et responsable.

6. Travaux des groupes de travail

- **Intervention du Secrétaire général de la Francophonie**

Diversité culturelle

En remerciant le nouveau chef du Service des affaires francophones français, M. Marcel Escure, d'avoir relancé la concertation en réunissant le 3 juin dernier le groupe de travail sur la diversité culturelle, le secrétaire général relève qu'à ce jour, quarante membres de la Francophonie ont ratifié la Convention de l'Unesco sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles, auxquels s'ajoutera la Suisse qui déposera ses instruments dans les tous prochains jours. Il exprime le souhait que les vingt-quatre États membres qui n'ont pas encore procédé à cette ratification le fassent avant le Sommet de Québec afin de pouvoir montrer l'attachement profond de la Francophonie à ce texte et aux principes qu'il défend. Ayant récemment écrit aux chefs d'État et de gouvernement en ce sens, il sollicite la collaboration des membres du Conseil pour relayer ce message.

Par ailleurs, il indique que le comité intergouvernemental de l'Unesco chargé du suivi de la convention a tenu sa seconde réunion du 24 au 27 juin derniers, au siège de l'Unesco. Il se félicite du rôle très actif qu'ont assumé plusieurs États francophones dans la préparation et la négociation des documents, témoignant ainsi de la force de concertation de la Francophonie. Enfin, il annonce l'organisation, à l'automne prochain, en Asie du Sud-Est, d'un séminaire sur les industries culturelles auquel seront invités les ministres responsables des pays de la région, de même qu'une quarantaine d'intervenants des milieux culturels.

Français dans la vie internationale

Le groupe de travail sur le français dans la vie internationale, réuni le 17 juin dernier, s'est penché sur l'activité de la cellule d'observation du français, notamment chargée du suivi des missions que le secrétaire général a confiées à plusieurs envoyés spéciaux : M^{me} Michèle Gendreau-Massaloux pour le Laos, M. Jean Louis Roy pour le Burundi et le Mozambique, M. Henri Lopes pour la Grèce, et M. Ghassan Salamé pour la Roumanie, auxquels s'ajoutera une mission de M^{me} Louise Baudoin au Liban, en septembre prochain. L'objectif de ces missions est de convaincre ces pays de faire valoir, à l'occasion du Sommet de Québec, des engagements nationaux en faveur du français, afin d'illustrer une Francophonie dynamique et créative.

Si ce premier dossier lui paraît satisfaisant, le suivi du vade-mecum l'est moins, face au nombre réduit d'États et gouvernements qui ont répondu au courrier adressé en 2007 demandant la désignation d'un correspondant pour faciliter le suivi de la mise en œuvre de cet instrument. Sur les vingt-huit pays qui ont répondu, seize ont retourné le questionnaire sur les modalités concrètes de cette mise en œuvre. En rappelant que le vade-mecum est, depuis le Sommet de Bucarest, un texte réglementaire de l'organisation qui engage tous les États et gouvernements, quel que soit leur statut, et sur lequel lui-même devra rendre compte, le secrétaire général indique que les réponses reçues ne lui permettront que de souligner le peu d'empressement que suscite ce vade-mecum. Il invite les membres du Conseil à sensibiliser leurs gouvernements respectifs pour obtenir rapidement leurs réponses.

Le secrétaire général fait, par ailleurs, état du séminaire méthodologique organisé par la cellule d'observation du français, du 12 au 14 juin derniers, et qui avait pour objectif de réfléchir à de nouvelles méthodes pour présenter le rapport, désormais quadriennal, sur l'état du français dans le monde. Les actes de ce séminaire ainsi que le plan d'action qui en découlera seront remis lors du prochain CPF.

Enfin, il fait part des relations de l'OIF avec les autres aires linguistiques, en indiquant que la septième réunion des Trois espaces linguistiques s'est tenue, à Lisbonne, le 3 avril dernier.

La Communauté des pays de langue portugaise, qui organisait cette rencontre, avait convié la plupart des ambassadeurs francophones accrédités à Lisbonne à participer à la séance d'ouverture. Ont été adoptés, à cette occasion, un plan d'action portant sur une banque de terminologie multilingue, un projet de diffusion de la didactique de l'intercompréhension des langues romanes, un projet sur la signalétique multilingue dans les pays membres et, enfin, des actions destinées à favoriser la diffusion entre les TEL de leurs productions culturelles. Des groupes d'experts se réuniront prochainement pour arrêter les modalités de mise en œuvre de ces différents projets. La huitième rencontre est prévue à Madrid, en 2009, à l'invitation du secrétaire général de la Communauté ibéro-américaine. Le secrétaire général saisit cette occasion pour rappeler que bien qu'il ne soit qu'observateur de ce dialogue des TEL, l'espace arabophone y joue un rôle très actif et très apprécié.

- **Débats**

Le délégué de la Suisse précise que c'est le 17 juillet que seront remis au directeur général de l'Unesco les instruments suisses ratifiant la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles ainsi que la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel. Il affirme que le principe de la diversité culturelle est essentiel pour la Suisse, au point qu'il fait partie de la conception de l'État et qu'il est inscrit dans la constitution ; la Suisse considère du reste la Francophonie comme une manifestation avant l'heure de la diversité culturelle. Dans ce contexte, le délégué se félicite de voir la langue française placée parmi les enjeux du Sommet de Québec, tout en estimant que la défense d'une langue, qui est souvent affaire de proximité, doit se faire de

manière circonstanciée, sans quoi la perception qu'en aurait la communauté internationale risque d'être quelque peu faussée. C'est pourquoi il préconise d'agir à travers les opérateurs, qui peuvent parfaitement assumer ce rôle de proximité. Il se réjouit donc de la place réservée aux opérateurs dans la déclaration car si le français est un thème transversal de la Francophonie, ils en sont les agents transversaux.

La représentante du Maroc salue la constance et la démarche unitaire dans le dossier de la convention sur la diversité des expressions culturelles, sous la responsabilité du secrétaire général. Elle indique que le Maroc, pays de diversité qui a toujours œuvré en vue de l'adoption de cette convention, en poursuivra la promotion et procédera très prochainement à la ratification de cet instrument, dans la perspective du Sommet de Québec.

Le représentant du Canada salue le travail du secrétaire général sur ce dossier. Dans la perspective de l'échéance du Sommet de Québec, il invite les pays francophones à une large ratification. Il annonce que le Canada a répondu le 30 juin dernier au questionnaire sur la mise en œuvre du vade-mecum. Il saisit cette occasion pour féliciter l'OIF et les États et gouvernements membres pour leurs efforts visant à assurer la présence du français dans la vie internationale et aux Jeux olympiques en particulier. Affirmant que la présence de la langue française passe aussi par son renforcement dans les pays membres, il salue l'opération exemplaire des pays phares. Il fait part de l'intérêt de son pays à contribuer aux travaux sur l'évaluation du français et annonce que les éléments pertinents ont été transmis à la cellule d'observation du français.

Le président du groupe de travail sur la diversité culturelle se réjouit du travail de qualité réalisé, s'agissant notamment du suivi de la mise en œuvre de la convention de l'Unesco. Il salue les différentes initiatives du secrétaire général pour stimuler les signatures et les ratifications des États, initiatives auxquelles la France apporte tout son soutien en vue d'atteindre l'objectif cible de 50 pays francophones ayant déposé leurs instruments de ratification pour le Sommet de Québec. Il apprécie le travail de mise en œuvre des engagements de la Francophonie, y compris la mobilisation des TEL, dossier dans lequel la Francophonie fait référence. Il saisit cette occasion pour lancer un appel à une large participation aux travaux du groupe de travail suite au constat d'une assistance clairsemée lors de la dernière séance. Il souhaite qu'un plus grand nombre de délégations participent à la prochaine réunion, qui sera consacrée à la mise en œuvre de la convention et à l'écoute de la société civile, qui en est un acteur essentiel.

Le représentant du Burundi se félicite du suivi dont bénéficie son pays dans le cadre du dossier du français dans la vie internationale, de la part de la cellule d'observation du français et à travers la mission qu'y a effectué M. Jean-Louis Roy. Outre le fait que le gouvernement burundais veille à l'usage du français dans les organisations internationales qui ont leur siège à Bujumbura, il indique qu'avec son adhésion à l'espace économique est-africain, le Burundi plaide pour l'usage de cette langue dans les différentes organisations de la région. C'est dans ce cadre qu'il demande le soutien du Fonds d'appui à la traduction et à l'interprétation afin de mieux diffuser la documentation produite en anglais par ses partenaires et lever la barrière linguistique.

Le représentant du Mali remercie la Francophonie pour le séminaire organisé récemment à Bamako au profit des directeurs des télévisions d'Afrique de l'Ouest. Il se réjouit par ailleurs que l'OIF prenne en compte l'importance de la formation professionnelle et technique, qui permet aux bénéficiaires d'être plus rapidement autonomes que les jeunes qui suivent la filière générale. Il appelle notamment la Confémén à inverser la part de son budget en faveur du secteur technique et professionnel.

7. Questions diverses

Aucun point n'a été soulevé au titre des questions diverses. Le Conseil confirme la tenue de la prochaine session du CPF à Paris, le 22 septembre 2008 à 9h30.

8. Adoption du relevé des décisions du CPF et des projets de résolution

Le relevé des décisions et la Résolution sur l'agression érythréenne contre la République de Djibouti annexés au présent rapport sont adoptés.

Le secrétariat est chargé de sa mise en forme définitive et de son envoi aux membres du Conseil dans les meilleurs délais.

RELEVÉ DES DÉCISIONS

67^e session du Conseil permanent de la Francophonie Paris le 9 juillet 2008

CPF-67/2008/D774 : Ordre du jour et ordonnancement des travaux

Le projet d'ordre du jour et d'ordonnancement des travaux de la 67^e session du Conseil permanent de la Francophonie est adopté sans modification.

CPF-67/2008/D775 : Rapport de la 67^e session du CPF

Le Conseil adopte le rapport de la 66^e session du CPF réunie à Paris le 7 avril 2008.

CPF-67/2008/D776 : Questions politiques

Prenant acte de l'intervention du Secrétaire général au titre de l'action politique et de l'état des pratiques de la démocratie, des droits et des libertés, le Conseil se félicite des initiatives et des actions conduites, notamment en Côte d'Ivoire, en Guinée, aux Comores, à Haïti, au Liban, au Tchad et en République centrafricaine. Il apporte tout son appui à l'OIF pour son engagement dans la résolution des conflits et dans l'accompagnement des processus de transition démocratique et de consolidation de la paix.

À propos de TV5 Monde, suite aux interventions du Secrétaire général et de la nouvelle directrice générale de la chaîne francophone, le Conseil a réaffirmé son attachement et son plein soutien à cet outil multilatéral.

De même, le Conseil a pris acte, dans le cadre de la promotion du français, de l'organisation le 9 août 2008, à Pékin, au lendemain de l'ouverture officielle des Jeux olympiques d'été, d'une grande manifestation baptisée « *l'Événement francophone* », à laquelle participeront le Secrétaire général de la Francophonie, ainsi que le Président du CIO, le Grand témoin de la Francophonie et les hautes autorités chinoises, en présence des chefs d'État et de gouvernement francophones qui seront au rendez-vous des Jeux de la XXIX^e Olympiade à Pékin.

CPF-67/2008/D777 : Préparation du Sommet de Québec

Le Conseil a entendu avec intérêt l'exposé du Représentant personnel du Premier ministre du Canada ainsi que celui du Représentant personnel du Premier ministre du Québec.

À propos des demandes d'adhésion ou de modification de statut, le président de la Commission *ad hoc* a fait état des trois candidatures reçues :

- celle de l'Arménie, État observateur qui demande à passer au statut d'associé ;
- celle de la Lettonie, qui demande à adhérer à la Francophonie en qualité d'observateur ;
- celle de la Thaïlande, qui renouvelle sa demande à adhérer à la Francophonie en qualité d'observateur.

Le Conseil demande à la Commission *ad hoc* de poursuivre l'examen de ces candidatures sur la base des informations complémentaires qui seront recueillies dans les semaines qui viennent.

Le Conseil se félicite du travail réalisé par le groupe de travail *ad hoc* sur les quatre enjeux du Sommet de Québec :

- Paix, démocratie et État de droit ;
- Gouvernance économique ;
- Environnement ;
- Langue française.

Il prend note de l'architecture de la Déclaration de Québec proposée par les co-hôtes et il invite les États et gouvernements à participer aux séances qui seront organisées prochainement en vue de son élaboration.

S'agissant du projet provisoire d'ordonnancement des travaux du Sommet déposé en séance, le Conseil demande au groupe de travail de continuer à affiner les contenus ainsi que les dispositions pratiques concernant l'organisation des tables rondes.

Enfin, le Conseil approuve les textes normatifs harmonisés avec les dispositions de la nouvelle Charte de la Francophonie. Ces textes concernent :

- le Vade-mecum sur les modalités de fonctionnement des Sommets ;
- le Règlement intérieur de la CMF ;
- le Règlement intérieur du CPF ;
- les Directives portant sur les relations entre les institutions de la Francophonie et les OING, ONG et OSC.

CPF-67/2008/D778 : Questions de coopération et questions administratives et financières

À la suite de l'intervention de l'Administrateur de l'OIF sur les questions de coopération et les questions administratives et financières, le Conseil salue le travail réalisé depuis le CPF d'avril dernier.

Il entérine les conclusions de la Commission de coopération et de programmation ainsi que les recommandations de la Commission administrative et financière. Il approuve en particulier :

- la résolution portant affectation comptable du résultat 2007 ;
- la résolution portant prélèvements sur le fonds de réserve et modification du budget au titre de l'année 2008, y compris les charges exceptionnelles pour les départs par accord mutuel ;
- l'amendement de l'article 24.2 du Statut et règlement du personnel portant sur la liquidation des droits acquis des agents ayant cotisé au capital départ.

CPF-67/2008/D779 : Questions économiques

Le Conseil a entendu avec intérêt l'intervention du Secrétaire général sur les actions conduites par l'OIF dans le domaine économique, ainsi que celle de la présidente de la commission économique sur les conclusions à la fois satisfaisantes et prometteuses des travaux de cette commission. Il apporte son appui aux différentes initiatives de collaboration avec les acteurs de la francophonie économique, notamment dans la perspective du Sommet de Québec.

CPF-67/2008/D780 : Résultats des séances tenues par les groupes de travail

- À propos de la **diversité culturelle**, le Conseil exhorte les pays qui ne l'ont pas encore fait à procéder à la ratification de la convention de l'Unesco sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles. Il demande à tous les États et gouvernements de demeurer toujours mobilisés dans le cadre des travaux du Comité intergouvernemental de l'Unesco chargé du suivi de la convention.
- Concernant le **français dans la vie internationale**, le Conseil invite les États et gouvernements à poursuivre leurs efforts en vue de la mise en œuvre effective des engagements auxquels ils ont souscrit, notamment dans le cadre de l'application des dispositions du Vade-mecum relatif à l'usage du français dans les organisations internationales.

CPF-67/2008/D781 : Date de la prochaine session du CPF

Le Conseil tiendra sa 68^e session à Paris, le 22 septembre 2008.

CPF-67/2008/D782 : Adoption de la résolution sur Djibouti et du relevé des décisions

Le Conseil permanent adopte la Résolution sur l'agression érythréenne contre la République de Djibouti ainsi que le relevé des décisions de sa 67^e session.

ANNEXES :

1. Intervention de l'Administrateur sur les questions administratives et de coopération
2. Règlement intérieur du CPF
3. Relevé des conclusions de la 97^e réunion de la CCP
4. Relevé des recommandations de la 10^e réunion de la CAF
5. Résolution portant affectation comptable du résultat 2007 de l'OIF
6. Résolution portant prélèvements sur le fonds de réserve et modification du budget de l'OIF au titre de l'année 2008
7. Amendement de l'article 24.2 du Statut et règlement du personnel de l'OIF portant sur la liquidation des droits acquis des agents ayant cotisé au capital départ
8. Résolution sur l'agression érythréenne contre la République de Djibouti

**Intervention de Monsieur Clément Duhaime
Administrateur de l'Organisation internationale de la Francophonie
sur les questions administratives et de coopération**

Monsieur le Président,

Votre intervention vient d'en faire la démonstration : l'Organisation internationale de la Francophonie est une organisation en mouvement. Le détail des manifestations auxquelles elle a pris part depuis notre dernière rencontre est éloquent par sa diversité et sa richesse. Permettez-moi de vous en donner un aperçu, qui ne saurait être exhaustif :

Dans le domaine de l'éducation

- À Bruxelles, l'enjeu important que la Communauté française de Belgique a identifié en organisant un colloque de haut niveau sur le thème « L'État, régulateur des services de l'éducation » a permis à l'Organisation internationale de la Francophonie de rappeler l'importance qu'elle accorde à l'éducation et à la nécessité de mettre en œuvre rapidement des politiques nationales d'éducation. La présence d'une dizaine d'organisations internationales et de plus de 150 experts montre que cet enjeu est crucial et que l'Appel de Bruxelles alimentera sans aucun doute les débats du Sommet de Québec ainsi que les réflexions du Bureau international de l'éducation.
- Le Symposium international de Tunis, organisé conjointement par l'OIF et le gouvernement tunisien, a réuni plus de 400 participants – ministres et décideurs politiques, experts gouvernementaux, universitaires et chercheurs, représentants d'organisations internationales et régionales – sur le thème « Les TIC au service de l'éducation ». La Déclaration de Tunis et les éléments d'action issus des travaux seront portés au Sommet des chefs d'État et de gouvernement de la Francophonie en octobre 2008.

Dans le domaine économique

- Pour la quatrième année consécutive, l'Organisation internationale de la Francophonie a été le partenaire du Forum économique international des Amériques / Conférence de Montréal dont la 14^e session s'est tenue du 9 au 12 juin 2008 sur le thème « La grande transition : maîtriser le changement ». Cet événement majeur du monde économique international se tient chaque année et réunit des représentants de gouvernements et d'organismes internationaux, des hommes et femmes d'affaires, des universitaires et des experts de toutes les régions du monde ainsi que des représentants de la société civile internationale. L'OIF y a organisé plusieurs ateliers.
- Organisée à l'initiative du réseau francophone des chambres de commerce et consulaires avec l'appui de l'Organisation internationale de la Francophonie, la Rencontre internationale de la Francophonie économique, à laquelle 250 personnes ont pris part, a permis à ceux qui sont engagés dans la Francophonie économique d'indiquer là où la Francophonie pourrait être utile.

Dans le domaine du développement

- Dans le cadre de son 20^e anniversaire, l'Institut de l'énergie et de l'environnement de la Francophonie (IEPF) a invité plus de 400 experts, académiciens et responsables nationaux

des pays francophones à réfléchir ensemble sur les perspectives d'avenir d'une coopération internationale innovante et concrète en développement durable, en énergie et en environnement. Cet anniversaire a également été célébré par un événement culturel qui a permis à plus de 800 personnes d'apprécier la richesse de notre diversité artistique.

- Cette circonstance a aussi été l'occasion de souligner le lancement de la nouvelle version de Médiaterre, le réseau d'information mondial pour le développement durable, avec l'ouverture de deux nouveaux portails et l'augmentation en quantité et qualité de services aux membres. À ce jour, Médiaterre demeure la plus grande revue francophone dans ce domaine. Elle est référencée par plus de 25 000 sites et accueille quotidiennement plus de 10 000 visiteurs.

Dans le domaine de la société civile

- À Caraquet, au Nouveau-Brunswick, l'OIF a réuni les représentants de 63 organisations non gouvernementales et les organisations de la société civile. Cette conférence a témoigné de la ferme volonté de la Francophonie d'associer les organisations de la société civile à son action et de s'assurer ainsi de leur concours pour la poursuite des objectifs qui leur sont communs.
- Lors de la deuxième assemblée générale du Conseil international des organisations de jeunes de la Francophonie (Cijef), qui a réuni à Québec plus de 50 organismes de jeunesse à travers le monde, j'ai eu l'occasion, aux côtés de Son Excellence Michaëlle Jean, gouverneure générale du Canada, de rappeler que la jeunesse est un axe majeur de la politique de coopération de notre organisation.

Dans le domaine de la langue

- Plus récemment, un séminaire international sur la méthodologie d'observation du français a réuni au siège de l'OIF une cinquantaine de chercheurs, universitaires, experts et responsables d'organismes ou d'entreprises concernés par les langues en provenance d'une quinzaine d'États et gouvernements. Organisé conjointement avec l'AUF et en partenariat avec plusieurs organismes gouvernementaux chargés de politique linguistique, ce séminaire a réuni des spécialistes de plusieurs disciplines afin d'approfondir la réflexion sur l'observation du français.
- Dans le cadre de sa politique de promotion de la langue française, de la lecture publique, des littératures francophones et, plus largement, de valorisation des cultures du Sud, l'Organisation internationale de la Francophonie a été partenaire du Salon international du livre de Québec. Pour cette édition 2008, qui souligne le 400^e anniversaire de la fondation de Québec, l'OIF s'est mobilisée pour assurer la présence de neuf éditeurs et de vingt-huit auteurs francophones venus d'Afrique, des Antilles, d'Europe, de l'océan Indien, du Proche-Orient et de l'Amérique du Nord.

Dans le domaine du droit

- À l'invitation des autorités roumaines, l'Organisation internationale de la Francophonie a réuni à Bucarest, les 19, 20 et 21 juin 2008, près de 80 délégués des pays francophones représentant les juges constitutionnels, les hauts magistrats et les procureurs, les médiateurs et les ombudsmans ainsi que les membres des commissions nationales des droits de l'Homme. Des représentants de l'AUF, de l'AIMF ainsi que du Haut commissariat des Nations unies aux droits de l'Homme et de la Commission européenne ont également pris part aux échanges.

Dans l'environnement du Sommet de Québec

- La préparation du Sommet de Québec entraîne une diversité de manifestations. Ainsi, l'OIF a apporté son appui à la 3^e Conférence internationale sur le vieillissement dans les sociétés francophones, organisée par l'Association internationale francophone des aînées (AIFA) à Québec du 4 au 6 juin. C'est également le cas pour la XI^e rencontre du Comité syndical francophone de l'éducation et de la formation, qui s'est tenue en juin dernier.

Je voudrais également évoquer avec vous les Jeux de la Francophonie. J'ai le plaisir de vous informer que j'ai procédé hier, au nom du secrétaire général, à la signature du cahier des charges de cette manifestation avec l'Ambassadeur Sylvie Fadlallah, représentant pour l'occasion le Premier ministre libanais Fouad Siniora, en compagnie notamment du nouveau représentant personnel du président de la République libanaise et du président du Comité international des Jeux de la Francophonie. Cette signature permettra au Comité national libanais, en étroite collaboration avec le Comité international des Jeux de la Francophonie, de poursuivre la préparation de cette 6^e édition des Jeux de la Francophonie, prévue en septembre 2009 à Beyrouth. Je tiens, à cette occasion, à adresser mes chaleureux remerciements aux autorités libanaises pour leur engagement dans l'organisation de cet événement. À ce jour, je me réjouis que 44 États et gouvernements francophones aient déjà manifesté leur volonté d'y prendre part. Ces jeux seront l'occasion pour la famille francophone de réaffirmer son attachement fraternel au peuple libanais.

Par ailleurs, l'organisation poursuit avec intérêt et détermination la mise en œuvre des trois projets pilotes qui préfigurent sans aucun doute notre programmation à venir.

En dépit de cette liste qui montre le dynamisme de notre organisation, de sa présence sur le terrain, de la richesse de son action, je crois que nous ne pouvons pas faire l'économie d'une réflexion en profondeur sur la nature de nos activités de coopération.

La Direction de la planification stratégique, avec l'aide des représentants de chacun de nos États et gouvernements membres et de la Commission de coopération et de programmation, mène à ce sujet un travail remarquable de concertation, d'analyse, de regard critique, qui devrait nous permettre de vous proposer une programmation 2010-2013 que nous souhaitons novatrice et audacieuse, capable de corriger l'impression de dispersion donnée par la programmation actuelle et susceptible de faire apparaître une utilisation rationnelle des moyens de l'organisation et une véritable synergie d'interventions entre opérateurs et acteurs de la coopération francophone.

C'est un processus innovant pour l'ensemble du personnel de l'organisation et partant, c'est un apprentissage « collectif » pour nous tous. C'est en tout cas la première fois que notre organisation sera en mesure, deux ans avant le lancement de sa prochaine programmation quadriennale, de dresser les grandes lignes d'une programmation renouvelée.

Ceci me donne l'occasion de vous présenter très rapidement le suivi des dossiers administratifs et financiers depuis notre dernière rencontre, mais également de vous faire part de l'état d'avancement de la réforme dans laquelle l'organisation, à l'initiative du secrétaire général, est engagée depuis maintenant plus de deux ans.

Le projet primordial de l'organisation pour les trois prochaines années est bien la conduite et l'aboutissement du Plan de gestion stratégique, qui organise la cohérence entre l'ensemble des réformes de gestion que l'organisation doit accomplir, qu'elles concernent la préparation

et l'exécution de la programmation, la déconcentration de la prise de décision, l'adaptation des ressources humaines aux missions de l'organisation, la gestion économique des ressources mises à notre disposition, l'efficacité des pratiques de communication interne et externe, ou encore la mesure systématique de l'atteinte des résultats annoncés.

Je ne vous ai jamais caché combien le changement ambitieux que nous conduisons était un facteur d'inquiétudes, mais également un fameux défi pour le personnel de notre organisation. Avec l'ensemble des femmes et des hommes qui ont travaillé à faire grandir l'ACCT et l'AIF, et qui doivent aujourd'hui construire l'OIF, nous devons y parvenir. Nous sommes condamnés à réussir.

À cet égard, je tiens à vous informer que le commissaire aux comptes vient de nous indiquer, dans son dernier rapport, qu'il certifie sans réserve les états financiers clos au 31 décembre 2007. Même si ce rapport ainsi que celui du contrôleur financier pointent des lenteurs et des difficultés dans notre fonctionnement, ils nous confortent aussi dans l'idée que notre organisation évolue dans la bonne direction.

Tout en poursuivant le processus engagé, je compte, suite aux recommandations de la dernière réunion de la Commission administrative et financière, davantage prioriser notre action. Parmi nos priorités des prochains mois, il y a lieu de mentionner :

- l'achèvement du projet de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, qui donnera une base objective à la réorganisation des unités administratives et permettra, en marge du nouveau Statut et règlement du personnel, d'adopter une nouvelle classification des emplois ainsi que de disposer d'un organigramme structuré ;
- les ultimes finalisations du projet de Statut et règlement du personnel. Le travail accompli au cours des derniers mois nous permet aujourd'hui de disposer d'un texte complet qui, sous réserve d'ultimes consultations notamment juridiques et sociales, pourra être, dans quelques jours, présenté au Comité transitoire du personnel ;
- l'élaboration d'un plan de formation permanente capable de donner corps à la volonté du secrétaire général de favoriser l'adaptation du personnel en place aux nouvelles missions et aux nouvelles exigences de gestion de l'organisation et d'améliorer l'efficacité dans l'utilisation des crédits spéciaux autorisés ;
- la mise en place d'une comptabilité analytique et d'un système de gestion permettant de tenir compte de la nouvelle réalité de la programmation quadriennale.

Enfin, je souhaite vous indiquer, comme je vous l'avais annoncé lors de notre dernière rencontre, que l'organisation a proposé à l'ensemble de ses employés un plan de départs anticipés par accord mutuel. Plus de vingt personnes ont manifesté le souhait de quitter l'organisation. Avec ce plan, nous espérons pouvoir dégager des marges pour réorganiser la répartition des ressources et des responsabilités au sein des directions et services et entre les directions et services, et pour recruter des compétences non disponibles à l'interne, sans augmenter l'effectif et la masse salariale.

Monsieur le Président,

Je vous disais en introduction que notre organisation est en mouvement. Sa transformation est aujourd'hui devenue une réalité. Sous votre impulsion et grâce à votre soutien permanent, j'espère être en mesure de vous présenter, dans la foulée du Sommet de Québec, une organisation renouée, capable de répondre aux aspirations de nos États et gouvernements.

Règlement intérieur du Conseil permanent de la Francophonie

adopté par la 49^e session du Conseil permanent de la Francophonie
Paris, le 17 décembre 2003

modifié par la 67^e session du Conseil permanent de la Francophonie
Paris, le 9 juillet 2008

Préambule

Le présent Règlement intérieur du Conseil permanent de la Francophonie a été modifié en application de la Charte de la Francophonie adoptée par la 21^e session la Conférence ministérielle de la Francophonie, réunie à Antananarivo (Madagascar) le 23 novembre 2005. Il se substitue aux textes antérieurs.

Article 1 : Mandat

1.1. Le Conseil permanent de la Francophonie est l'instance chargée de la préparation et du suivi du Sommet, sous l'autorité de la Conférence ministérielle. (charte art. 5.1)

1.2. Le Conseil permanent de la Francophonie a pour missions : (charte art. 5.4)

- de veiller à l'exécution des décisions prises par la Conférence ministérielle ;
- d'examiner les propositions de répartition du FMU ainsi que l'exécution des décisions d'affectation ;
- d'examiner les rapports financiers et les prévisions budgétaires de l'OIF ;
- d'examiner et d'adopter l'ordre du jour provisoire des réunions de la Conférence ministérielle ;
- de faire rapport à la Conférence ministérielle sur l'instruction des demandes d'adhésion ou de modification de statut ;
- d'exercer son rôle d'animateur, de coordonnateur et d'arbitre. Il dispose à cet effet des commissions suivantes : la commission politique, la commission économique, la commission de coopération et de programmation, et la commission administrative et financière. Le bureau de ces commissions est désigné selon les modalités décrites à l'article 9 du présent règlement ;
- d'adopter le Statut du personnel et le Règlement financier de l'OIF ;
- d'examiner et d'approuver les projets de programmation de l'OIF ;
- de procéder aux évaluations des programmes des opérateurs ;
- de nommer le contrôleur financier de l'OIF ;
- de remplir toute autre mission que lui confie la Conférence ministérielle.

Article 2 : Composition

2.1. Le Conseil permanent est composé des représentants personnels dûment accrédités par les chefs d'État ou de gouvernement membres du Sommet. (charte art. 5.2)

2.2. Chaque chef d'État ou de gouvernement fait connaître par écrit au président du Conseil permanent le nom et la qualité de son représentant. Le président informe les membres du Conseil de tout changement relatif à la composition du Conseil permanent.

2.3. Les représentants personnels sont seuls habilités à siéger au Conseil permanent.

En cas d'empêchement dû à des circonstances exceptionnelles, le représentant doit informer formellement le président de cette situation et lui communiquer, le cas échéant, le nom de la personne mandatée pour le remplacer.

2.4. Le représentant personnel peut être accompagné d'une délégation dont il doit notifier la composition.

2.5. Les États membres associés participent au Conseil permanent et à ses commissions, avec voix délibérative. Ils ne participent ni n'assistent aux séances à huis clos du Conseil permanent. Ils n'assistent pas aux réunions du comité *ad hoc* sur les demandes d'adhésion ou de modification de statut.

2.6. Les États observateurs assistent aux sessions du Conseil permanent sans prise de parole et sans prise en charge. Ils ne participent ni n'assistent aux séances à huis clos du Conseil permanent. Ils n'assistent pas aux réunions des commissions. (statuts et modalités d'adhésion art. C).

2.7. Le Conseil permanent est présidé par le Secrétaire général de la Francophonie. Il se prononce sur ses propositions et le soutient dans l'exercice de ses fonctions.

2.8. Les opérateurs directs et reconnus du Sommet, ainsi que les conférences ministérielles permanentes (Confémen et Conféjes), assistent aux travaux du Conseil permanent, sans voix délibérative. Ils participent aux réunions des commissions, excepté celles de la commission administrative et financière.

2.9. L'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF) est invitée à assister aux travaux du Conseil permanent et à ceux de ses commissions. Elle n'assiste pas aux réunions de la commission administrative et financière.

Article 3 : Périodicité

Le Conseil permanent de la Francophonie se réunit en session ordinaire au moins deux fois par an, mais son président peut le convoquer en tant que de besoin ou à la demande des deux tiers de ses membres. Il examine au moins une fois l'an les rapports financiers et le compte rendu d'exécution des programmes de l'OIF.

Article 4 : Sessions

4.1. Le Conseil permanent de la Francophonie tient ses sessions ordinaires à la date et au lieu fixés lors de sa précédente réunion.

4.2. Sauf décision contraire du Secrétaire général, président du Conseil permanent de la Francophonie, les travaux du Conseil ne sont pas publics.

4.3. Le Conseil permanent peut également se réunir en session extraordinaire sur convocation de son président, en tant que de besoin, ou à la demande des deux tiers de ses membres. Dans ce cas, le président invite le Conseil permanent à se réunir dans les quinze jours qui suivent la convocation.

Article 5 : Convocation

5.1. Le Secrétaire général adresse à chacun des participants et aux invités, au moins six (6) semaines avant la session, une lettre de convocation, accompagnée des projets d'ordre du jour et d'ordonnancement des travaux, et précisant, en tant que de besoin, les modalités de leur participation, conformément à la directive portant sur les déplacements ainsi que les prises en

charge des délégués lors des instances de la Francophonie, prenant en charge uniquement un délégué du Sud sur la demande du pays (CPF, CMF). (recommandation 2.3. de la 3^e session de la commission administrative et financière du 29 novembre 2006).

5.2. De plus, cette correspondance doit, soit leur confirmer la date et le lieu retenus lors de la précédente session, soit les informer des modifications survenues le cas échéant.

Article 6 : Autres participants

Le président du comité de suivi de la Conférence des OING, ou son représentant membre du comité de suivi, peut être invité à participer aux réunions du Conseil permanent en qualité d'observateur, en fonction des points d'intérêt commun inscrits à l'ordre du jour.

Article 7 : Ordre du jour

7.1. Les projets d'ordre du jour et d'ordonnancement des travaux de chaque session du Conseil permanent sont arrêtés par le Secrétaire général.

7.2. Le projet d'ordre du jour d'une session ordinaire du CPF comprend :

- a) l'adoption du procès-verbal de la session précédente ;
- b) la présentation par le Secrétaire général de ses activités politiques et diplomatiques, particulièrement dans le domaine des pratiques de la démocratie, des droits et des libertés dans l'espace francophone. Cette intervention s'attache notamment à décrire la mise en œuvre des décisions, des recommandations et des résolutions antérieures ;
- c) les questions :
 - soit renvoyées au Conseil permanent par la Conférence ministérielle de la Francophonie ou par une précédente session du Conseil ;
 - soit proposées par le président de la Conférence ministérielle, le Secrétaire général ou les représentants personnels ;
 - soit toute autre question découlant des compétences reconnues au Conseil permanent par la Charte de la Francophonie ;
- d) les questions que les commissions du Conseil permanent ont proposé, après examen, d'inscrire à son ordre du jour, y compris, le cas échéant, les projets de résolutions ;
- e) les questions d'urgence dont l'inscription à l'ordre du jour a été autorisée par le Secrétaire général à la demande d'un ou de plusieurs membres ;
- f) les questions relatives à la mise en œuvre de la coopération multilatérale francophone et aux évaluations des programmes des opérateurs ;
- g) les questions administratives et financières de l'OIF ;
- h) les décisions à prendre concernant l'affectation du Fonds multilatéral unique et son exécution ;
- i) et, le cas échéant, la formulation de l'Avis destiné au Sommet, après examen par la Conférence ministérielle, sur les demandes d'adhésion de nouveaux membres comme membres associés ou observateurs, ou de modification de statut, ou encore de modification des textes portant « Statuts et modalités d'adhésion au Sommet ».

7.3. Il revient au Conseil permanent d'adopter à l'ouverture de chaque session l'ordre du jour définitif ainsi que l'ordonnancement des travaux.

L'ordonnancement des travaux fait apparaître les points à l'ordre du jour selon :

- qu'ils ont un caractère informatif et ne nécessitent pas de décision ;

– qu'ils appellent une décision des membres du Conseil.

7.4. Tout État ou gouvernement membre peut demander l'inscription d'un point particulier à l'ordre du jour auprès du Secrétaire général.

Cette demande, qui doit être étayée, peut être formulée préalablement par écrit, ou dès l'ouverture des travaux.

7.5. Tout projet de résolution doit être présenté par un État ou un gouvernement membre et adressé par écrit au Secrétaire général en vue de son examen par la commission politique, qui fait rapport au Conseil permanent.

Le Secrétaire général peut également présenter un projet de texte de résolution lorsqu'un État ou un gouvernement membre l'a invité à le faire.

Par dérogation, le Secrétaire général peut accepter d'inscrire à l'ordre du jour du Conseil l'examen d'un texte de résolution présentant un caractère d'urgence qui n'aurait pu, de ce fait, être soumis au préalable à sa commission politique.

Article 8 : Interventions

Les représentants des opérateurs directs et reconnus du Sommet, des conférences ministérielles permanentes (Confémen et Conféjes) et de l'APF peuvent être autorisés par le président à prendre la parole sur les questions relevant de leurs compétences, en fonction de l'ordre du jour. Ces interventions, liées à des documents préalablement déposés, doivent être limitées à de brèves présentations synthétiques. Il en va de même pour les autres participants mentionnés à l'article 6, dans les mêmes conditions.

Article 9 : Commissions (charte art. 5.4)

9.1. Le Conseil permanent de la Francophonie dispose de quatre commissions : commission politique, commission économique, commission de coopération et de programmation, commission administrative et financière, qui se réunissent régulièrement dans l'intervalle des sessions et lui font rapport.

Chaque commission est présidée par un représentant d'un État ou d'un gouvernement, assisté de deux vice-présidents, désignés par le Conseil permanent sur proposition de la commission concernée, selon une répartition géographique représentative de l'espace francophone, par rotation biennale, au lendemain de chaque Sommet.

En tant que de besoin, le Conseil permanent ou son président peut demander la réunion conjointe de plusieurs commissions.

9.2. Tous les représentants personnels dûment accrédités des chefs d'État ou de gouvernement des États et gouvernements membres et membres associés peuvent siéger dans ces commissions ou y déléguer leurs experts. Il revient à chaque État et gouvernement de se faire représenter au niveau le plus élevé possible.

9.3. Les commissions examinent toutes les questions qui leur sont soumises et font rapport de leurs délibérations au Conseil permanent. Elles exercent toutes autres fonctions qui peuvent leur être confiées par le Conseil permanent.

9.4 Le cas échéant, le Conseil permanent ou ses commissions peuvent instituer des groupes de travail *ad hoc*, qui leur font rapport.

9.5. Outre les questions relatives à l'ensemble des actions de coopération relatives au Cadre stratégique décennal de la Francophonie, la commission de coopération et de

programmation est plus particulièrement chargée d'aider le Conseil permanent à définir la nature des opérations de l'OIF et les moyens d'exécution de son programme de travail. Dans cette perspective, elle examine et donne un avis sur les projets et budgets de programmation de l'OIF.

9.6. La commission administrative et financière aide le Conseil permanent à exercer son contrôle sur la gestion administrative et financière de l'OIF. Elle est, en particulier, chargée des fonctions suivantes :

- examiner les prévisions budgétaires de l'OIF ;
- contrôler l'exécution des budgets de l'OIF, notamment en faisant porter son examen sur les virements de crédits de chapitre à chapitre et les versements au fonds de réserve ;
- examiner les rapports du commissaire aux comptes et du contrôleur financier ;
- étudier le barème des contributions ;
- examiner l'échelle des traitements du personnel ainsi que les dispositions du statut et règlement du personnel, lorsque celles-ci auraient des incidences financières ;
- conseiller l'OIF pour l'application des dispositions du règlement financier ainsi que pour le dépôt et le placement des fonds.

9.7. Le secrétariat des travaux des commissions est assuré par le Service des conférences internationales de l'OIF, sous l'autorité du Secrétaire général et en liaison avec les présidents.

9.8. Les projets d'ordre du jour des travaux des commissions sont préparés par la présidence de la commission, avec l'aide du bureau, du secrétariat et de la direction de l'OIF concernée. Il revient aux membres de chaque commission d'adopter l'ordre du jour définitif à l'ouverture de chaque session.

9.9. Le procès-verbal et, le cas échéant, le relevé des recommandations des travaux des commissions sont rédigés par le secrétariat. Les procès-verbaux sont adoptés par chaque commission lors de leur prochaine session. Le relevé des recommandations est adopté en fin de séance.

Article 10 : Présidence et suppléance

10.1. Le Conseil permanent de la Francophonie est présidé par le Secrétaire général de la Francophonie.

10.2. En cas d'absence ou d'empêchement du président, le représentant du pays hôte du précédent Sommet ou de celui devant accueillir le Sommet suivant peut être appelé à assurer la suppléance du président.

Article 11 : Documents de travail

11.1. Les représentants personnels doivent, dans la mesure du possible, recevoir toute la documentation nécessaire à l'examen des différents points du projet d'ordre du jour au moins quatre (4) semaines avant la session, exception faite en cas de convocation à une session extraordinaire, pour laquelle ce délai est ramené à une semaine. En outre, cette documentation est accessible par courrier électronique.

11.2. Afin de respecter ces délais, les documents de travail émanant de l'OIF, des opérateurs et des partenaires de la Francophonie doivent être déposés au Secrétariat au moins six (6) semaines avant la session ordinaire.

11.3. Sauf décision contraire, le Conseil permanent ne peut examiner une question si les documents se rapportant à son examen n'ont pas été communiqués aux membres dans les délais requis, à l'exception des relevés des décisions ou des projets de résolutions élaborés par le Conseil lui-même.

11.4. Chaque session fait l'objet d'un relevé des décisions. Seules les décisions et les résolutions consignées dans le relevé des décisions ont force exécutoire.

Le président du Conseil permanent donne lecture du relevé des décisions avant la clôture des débats.

Chaque session fait, en outre, l'objet d'un procès-verbal.

11.5. À l'issue de la session, le secrétariat adresse à chacun des membres du Conseil permanent, dans un délai de trois semaines, les textes définitifs des rapports, des résolutions et du relevé des décisions.

11.6. Le cas échéant, les propositions d'amendements sont transmises par écrit au secrétariat en vue de l'élaboration du procès-verbal, qui est soumis pour approbation à la session suivante du Conseil permanent.

Article 12 : Secrétariat

12.1. Le secrétariat est assuré par le Service des conférences internationales de l'OIF, sous l'autorité du Secrétaire général.

12.2. Le secrétariat est chargé de l'envoi des convocations, des projets d'ordre du jour et de la documentation.

Il assure la rédaction des procès-verbaux et du relevé des décisions ou des recommandations.

12.3. Le secrétariat établit et tient à jour les archives du Conseil permanent.

Article 13 : Séances plénières, quorum

Pour siéger, le Conseil permanent doit réunir le quorum constitué par la majorité de ses membres. Lors d'une vérification du quorum, les représentants personnels dûment accrédités, conformément à l'article 2 du présent règlement, ou leur représentant, peuvent seuls être décomptés.

Article 14 : Conduite des débats

14.1. Outre les pouvoirs qui lui sont conférés en vertu des dispositions du présent règlement, le président du Conseil permanent prononce l'ouverture et la clôture de chaque session plénière du Conseil permanent. Il dirige les débats, donne la parole aux représentants personnels dans l'ordre de leur demande de prise de parole et veille au respect des dispositions du présent règlement. Il œuvre pour que les décisions soient prises et les résolutions adoptées par consensus. Il soumet les questions au vote, le cas échéant. Il proclame les décisions. Il se prononce sur les motions d'ordre.

14.2. Tout membre du Conseil permanent peut prendre la parole après y avoir été autorisé par le président.

14.3. Avant chaque tour de débat, le président donne lecture de la liste des orateurs inscrits auprès du secrétariat.

Selon le point de l'ordre du jour, le président fixe le temps de parole assigné à chaque orateur en fonction du nombre des orateurs inscrits.

14.4. Les débats portent uniquement sur le point de l'ordre du jour en cours d'examen par le Conseil.

14.5. Au cours d'un débat, tout représentant personnel d'un État ou gouvernement membre peut présenter une motion d'ordre sur laquelle le président se prononce après avoir, le cas échéant, consulté le Conseil. Sa décision est sans appel.

Au cours de la discussion, tout représentant personnel peut proposer la suspension ou l'ajournement de la séance, l'ajournement ou la clôture du débat sur le point de l'ordre du jour à l'examen.

14.6. Les motions de suspension et d'ajournement de séance ne sont pas discutées et sont immédiatement mises au vote à main levée. Elles sont adoptées ou rejetées à la majorité simple des membres présents et votant.

14.7. Avant de soumettre au vote à main levée une motion en vue de l'ajournement ou de la clôture d'un débat, le président donne lecture, le cas échéant, de la liste des orateurs, des propositions ou amendements éventuels qui restent sur cette question. Si cette motion recueille l'assentiment de la majorité simple des membres présents et votant, le président prononce l'ajournement ou la clôture du débat.

14.8. Le président du Conseil permanent peut accorder le droit de réponse si un discours rend cette décision souhaitable. Les interventions autorisées à ce titre sont faites à la fin de la dernière séance de la journée ou au terme de l'examen du point en question. Le président limite la durée de ces interventions.

14.9. Le président du Conseil permanent clôture les débats sur tous les points à l'ordre du jour en rappelant la ou les décisions arrêtées.

Article 15 : Projets de rapports, de résolutions, textes et amendements

Les projets de rapports, de résolutions, textes et amendements sont remis par écrit au secrétariat qui les communique aux membres du Conseil permanent, avant débat et adoption éventuelle.

Article 16 : Vote

16.1. Si une décision ou une résolution soumise à l'approbation du Conseil permanent ne recueille pas le consensus, le président peut décider soit l'ajournement, soit la mise aux voix.

16.2. En cas de vote, chaque membre dispose d'une voix. Les décisions sont prises et les résolutions adoptées à la majorité des neuf dixièmes des membres présents et votant, l'abstention n'étant pas considérée comme un vote.

16.3. Le président ne prend pas part au vote.

16.4. Sauf décision contraire du Conseil, les votes ont lieu à main levée.

16.5. Vote au scrutin secret

Avant l'ouverture du vote, le président du Conseil permanent désigne parmi les représentants d'État et gouvernement membres présents deux scrutateurs ou plus.

Il leur remet la liste des délégations ayant le droit de vote. Il incombe aux scrutateurs de superviser la procédure de scrutin, de dépouiller tous les bulletins de vote, de statuer sur la validité d'un bulletin et de certifier les résultats complets de chaque scrutin. Le secrétariat fait distribuer des bulletins de vote et des enveloppes aux délégations. Les bulletins et les enveloppes ne portent aucun signe extérieur distinctif. Le bulletin de vote ne doit porter aucun autre signe ou annotation que ceux requis pour indiquer le vote.

Les scrutateurs s'assurent que l'urne transparente est vide. Les représentants des États et gouvernements membres sont alors appelés successivement par le président, dans l'ordre alphabétique français des noms des États et gouvernements membres, en commençant par l'État ou le gouvernement membre dont le nom est tiré au sort. L'appel par délégation terminé, il est procédé au rappel de toutes les délégations qui n'ont pas voté.

À l'appel ou au rappel de leur nom, les représentants déposent leur bulletin de vote, sous enveloppe fermée, dans l'urne.

Le vote de chaque État ou gouvernement membre est dûment constaté par la signature ou le paraphe du président et d'un scrutateur sur la liste des délégations en marge du nom de l'État ou gouvernement membre.

Lorsque le rappel est terminé, le président déclare le scrutin clos et annonce qu'il va être procédé au dépouillement.

Après l'ouverture de l'urne par le président, les scrutateurs vérifient le nombre des enveloppes et des bulletins. Si ce nombre est supérieur au nombre des États et gouvernements membres votant, le président en est informé. Il proclame alors nulles les opérations intervenues et déclare qu'il y a lieu de recommencer le scrutin.

Sont considérés comme nuls les bulletins exprimant un vote sans relation avec l'objet du vote, les bulletins dans lesquels les votants se sont fait connaître par leur signature ou par tout autre signe, ou encore en mentionnant le nom de l'État ou du gouvernement membre qu'ils représentent, et les bulletins sur lesquels figurent plusieurs fois le vote.

Les bulletins vierges ou manquant dans l'enveloppe sont également considérés comme nuls.

Le dépouillement du scrutin a lieu sous la surveillance du président. Lorsque le dépouillement est achevé, le président proclame le nombre de votants et les résultats, étant entendu qu'il indique les voix pour, les voix contre et les bulletins nuls. Ces derniers ne sont pas pris en compte pour le calcul de la majorité des neuf dixièmes.

Après la proclamation des résultats du scrutin, les bulletins de vote sont détruits en présence des scrutateurs.

Les listes sur lesquelles les scrutateurs ont consigné les résultats du vote constituent, après avoir été revêtues de la signature du président et de celles des scrutateurs, le procès-verbal officiel du scrutin qui doit être déposé aux archives de l'OIF.

Article 17 : Langue de travail

La langue de travail du Conseil permanent de la Francophonie est le français.

Article 18 : Application

Le Conseil permanent peut arrêter les directives et mesures supplémentaires requises pour l'application du présent règlement intérieur.

Article 19 : Modifications ou suspension

19.1. Le présent règlement peut être modifié, sauf en ses articles qui reproduisent des dispositions de la Charte de la Francophonie, par décision prise par le Conseil permanent à la majorité des neuf dixièmes des membres présents et votant, et pour autant qu'un quorum des deux tiers des membres soit atteint.

19.2. L'application de tout article peut être suspendue par décision du Conseil permanent prise à la majorité des neuf dixièmes des représentants présents et votant.

Article 20 : Entrée en vigueur

Le présent règlement intérieur entre en vigueur dès son adoption par le Conseil permanent.

**Relevé des conclusions de la 97^e réunion
de la Commission de coopération et de programmation du CPF
Paris, le 3 juillet 2008**

La commission de coopération et de programmation du CPF a tenu sa 98^e réunion le 3 juillet 2008, sous la présidence de M. Rémi Mortier, représentant de Monaco et vice-président de la commission.

La commission a approuvé son ordre du jour très chargé et adopté, après amendement, le projet de rapport de sa précédente séance.

Dans son exposé introductif sur l'ensemble des points inscrits à l'ordre du jour, l'administrateur a tenu à informer la commission que l'OIF a pris bonne note des remarques réitérées par les membres de disposer des documents de travail dans un délai de dix jours avant les séances, afin de permettre l'approfondissement du dialogue sur les différents dossiers sous examen. Il s'engage, pour l'avenir, à faire reporter la réunion lorsque l'OIF ne sera pas en mesure de remplir cette exigence.

Au titre du rapport d'exécution de la programmation de l'OIF (1^{er} janvier au 31 décembre 2007, après avoir salué les efforts notables réalisés par l'OIF dans la mise au point de ce rapport qu'elle juge remarquable, clair et lisible, la commission recommande de poursuivre dans ce sens, en donnant davantage de précisions sur les faibles taux d'exécution afin de permettre une meilleure compréhension des difficultés rencontrées. D'une manière générale, la commission encourage l'OIF à poursuivre la mise en place du dispositif du plan de gestion stratégique et des instruments de la gestion axée sur les résultats. Plus particulièrement pour la Mission « B » (paix, démocratie et droits de l'Homme), elle demande un effort accru de concentration et de planification en amont des activités, conformément aux recommandations du rapport du commissaire aux comptes et afin que les instances puissent assurer un meilleur suivi de l'exécution de ces activités.

Concernant la réflexion sur les grandes orientations de la programmation 2010-2013 de l'OIF, la commission a apprécié positivement la démarche novatrice enclenchée très tôt dans ce processus préparatoire et elle recommande, pour les prochaines étapes, de tenir compte des remarques suivantes :

- fonder les nouvelles orientations de la programmation sur une vision commune de l'Organisation approuvée par les instances, sur le cadre stratégique décennal, sur le plan de gestion stratégique et la gestion axée sur les résultats, enfin, sur les bilans et évaluations disponibles, et sur les recommandations issues des réunions des commissions ;
- poursuivre les efforts de resserrement et de choix de priorités au niveau de tous les axes d'intervention, en fonction des créneaux d'excellence de l'Organisation ;
- redéployer les ressources en moyens humains et financiers en tenant compte de l'importance égale accordée à toutes les missions du cadre stratégique décennal ;
- affiner la démarche de pôles de coopération intégrée mettant en synergies les moyens et expertises de l'OIF, des opérateurs et autres acteurs de la Francophonie ;
- inscrire le numérique comme axe transversal de la programmation de l'OIF ;
- reporter le débat sur la Mission « C » après la réunion spécifique prévue pour faire suite au rapport du commissaire aux comptes sur la Direction de l'éducation et de la formation de l'OIF ;

- élargir l'offre de programmation du secteur de l'éducation et, en particulier, au-delà de l'appui à l'élaboration, accompagner les États dans la mise en œuvre des stratégies nationales d'éducation professionnelle et technique adoptées ;
- s'agissant de la Mission « D », intégrer les résultats de l'évaluation du PSD mais, à ce stade, ne pas prendre en compte certaines propositions d'acteurs privés, qui n'ont été ni examinées ni validées par les instances, d'autre part, rester réaliste face aux moyens, sans oublier les enjeux autres que l'environnement, même s'il faut mieux mettre en exergue le rôle de l'IEPF.

La commission a exprimé sa satisfaction quant à la prise en compte des axes transversaux « jeunesse » et « égalité hommes-femmes » mais de nombreuses interrogations ont été soulevées sur la pertinence d'inscrire le partenariat avec la société civile comme axe d'intervention transversal. Sans remettre en cause le partenariat avec la société civile, il faudra trouver sa juste place dans la programmation. Ce point devra être réexaminé lors de la réunion de la commission de septembre pour revoir le positionnement de ce partenariat.

Sur les projets pilotes, un premier état des lieux pourrait être présenté lors d'une prochaine séance de la commission, les bilans étant prévus au terme de deux ans de mise en œuvre.

En conclusion :

- consensus sur la démarche et le processus retenus pour l'élaboration des grandes orientations de la programmation 2010-2013 de l'OIF ;
- demandes de recentrage et de resserrement, compte tenu notamment des moyens limités, en mettant mieux en exergue les publics cibles, les résultats attendus ainsi que les critères appliqués à chaque axe d'intervention et les modes de mise en œuvre ;
- calendrier :
 - le jeudi 4 septembre 2008, à 10 heures : 4^e session conjointe CAF-CCP consacrée à l'examen du rapport du commissaire aux comptes sur la Direction de l'éducation et de la formation de l'OIF ;
 - le mercredi 17 septembre, à 10 heures : 99^e réunion de la commission de coopération et de programmation pour poursuivre l'examen des grandes orientations de la programmation 2010-2013 de l'OIF ; la commission insiste sur le respect des délais de transmission des documents de travail.

**Relevé des recommandations de la 10^e réunion
de la Commission administrative et financière du CPF
Paris, les 30 juin et 7 juillet 2008**

La Commission administrative et financière a tenu sa 10^e réunion le lundi 30 juin 2008, sous la présidence de M. William Ancion, délégué de la Communauté française de Belgique à Paris.

La commission regrette la persistance de la transmission tardive des documents de travail, qui entrave la bonne préparation des réunions ainsi que l'exploitation du volume important des documents fournis, ce qui a contraint la commission à reporter l'examen des rapports à une date ultérieure. Elle demande le respect d'un délai impératif de dix jours entre la transmission et l'examen des documents.

S'agissant des questions administratives et financières de l'exercice 2007, la commission se félicite du redressement de la situation financière et des résultats budgétaires et comptables positifs réalisés par l'OIF au cours de cet exercice. Elle recommande :

- d'accélérer la mise en œuvre effective des recommandations formulées par le commissaire aux comptes et le contrôleur financier ;
- de poursuivre les efforts de modernisation, de transparence et de rigueur dans la gestion administrative et financière fondée sur les nouveaux outils que sont le plan de gestion stratégique et la gestion axée sur les résultats ;
- de poursuivre la mise au point des directives d'application du règlement financier de l'OIF ;
- d'accorder une priorité à l'élaboration de l'organigramme complet, à l'aménagement du statut et règlement du personnel et à la rédaction des directives concernant les ressources humaines ;
- de pourvoir au poste vacant dans l'équipe du contrôleur financier ;
- de créer un cadre juridique qui soit adapté à la bonne gestion administrative et financière des unités hors siège et de veiller à sa mise en œuvre ;
- de régler les problèmes de gestion soulevés par le commissaire aux comptes à l'antenne d'Haïti ;
- de poursuivre le recouvrement des arriérés des contributions volontaires ainsi que des contributions statutaires, selon l'approche établie par les instances à la CMF de Vientiane et sur la base de plans d'apurement négociés entre l'OIF et les Etats et gouvernements ;
- de demander aux États observateurs de régler rapidement leur participation au titre de frais de secrétariat et de les inciter à participer au financement de la coopération multilatérale francophone via le Fonds multilatéral unique ;
- de mettre un terme à la pratique des « passer outre » qui portent préjudice aux prérogatives décisionnelles des instances ;
- de respecter la réglementation en place portant sur une programmation quadriennale ainsi qu'un exercice financier de quatre ans et, concernant la terminologie utilisée, de faire la distinction entre les « reports » à l'issue de la programmation quadriennale et les « reconductions » effectuées sur une base annuelle.

Par ailleurs, la commission recommande au CPF :

- de prendre acte des rapports du contrôleur financier et du commissaire aux comptes et d'inviter l'OIF à mettre en œuvre leurs recommandations ;
- d'approuver les résolutions suivantes figurant en annexe du présent relevé :
 - *Résolution portant affectation comptable du résultat 2007,*
 - *Résolution portant prélèvement sur les fonds de réserve et modification du budget au titre de l'année 2008 (dont charges exceptionnelles pour départs par accord mutuel) ;*
- d'approuver un amendement au statut et règlement du personnel de l'OIF au titre de l'article 24.2 (*cf. annexe*) permettant le versement du capital départ des agents contractuels changeant de statut à la date de leur changement de régime au fonds de prévoyance.

La commission décide d'examiner le rapport du commissaire aux comptes sur la Direction de l'éducation et de la formation de l'OIF dans le cadre d'une réunion conjointe de la commission administrative et financière et de la commission de coopération et de programmation, fixée au 4 septembre 2008, à 10h00.

La commission félicite le président de la commission et le commissaire aux comptes, appelés tous deux à d'autres fonctions, pour l'excellent travail réalisé pendant la durée de leurs mandats respectifs.

La 11^e réunion de la commission administrative et financière est fixée au 15 septembre 2008, à 9h30.

Résolution portant affectation comptable du résultat 2007 de l'OIF

Le Conseil permanent de la Francophonie, réuni pour sa 67^e session à Paris, le 9 juillet 2008,

Vu les reliquats des fonds spéciaux, faisant l'objet d'une réaffectation sur le budget 2008 d'un montant de 4 425 033 €, réparti comme suit :

- Fonds francophone des inforoutes (FFI)	1 977 039 €
- Programme spécial de développement (PSD)	825 552 €
- Renforcement institutionnel de l'OIF	116 775 €
- Fonds spécial du Niger	37 500 €
- Projet « Justice en Haïti »	1 164 049 €
- Fonds IEPF	304 118 €
- Total	4 425 033 €

Vu la recommandation formulée par la Commission administrative et financière au terme de sa séance du 30 juin 2008 concernant l'affectation comptable du résultat net de l'exercice 2007, après déduction des reliquats des fonds spéciaux, qui constitue un résultat positif de l'OIF d'un montant de **7 807 782 €** (sept millions huit cent sept mille sept cent quatre-vingt-deux euros) ;

Vu l'autorisation de report de crédit d'un montant de 4 000 000 € par la résolution portant ouverture de crédits au titre du budget 2008, adoptée par la 23^e session de la Conférence ministérielle de la Francophonie (Vientiane, 20-21 novembre 2007) ;

Considérant les dispositions de l'article 5.7 relatives au Fonds de roulement destiné à assurer le fonctionnement de l'Organisation lors des trois premiers mois d'un exercice financier, fonds qui doit être alimenté par le résultat net constaté après la clôture comptable de chaque année financière ;

Considérant les dispositions de l'article 5.8 relatives au Fonds de réserve destiné à accueillir l'excédent du résultat net cumulé de l'exercice sur le montant fixé pour le fonds de roulement ;

Décide :

Article 1 : Affectation comptable du résultat 2007 de l'OIF

Le résultat positif de l'OIF de **7 807 782 €** est affecté selon la répartition suivante :

Intitulé	Solde au 31/12/2007	Affectation du résultat 2007	Solde au 01/01/2008
Fonds de réserve	1 680 122 €	7 807 782 €	9 487 904 €
Fonds de roulement	4 354 698 €	0 €	4 354 698 €
Total réserves OIF	6 034 820 €	7 807 782 €	13 842 602 €

Article 2 : Imputation du report de crédits autorisé selon l'article 2 de la résolution d'ouverture de crédits au titre de 2008 de 4 000 000 €

Après prélèvement d'un montant de 4 000 000 € au titre de l'ouverture de crédits du budget 2008, le fonds de réserve de l'OIF s'établit au 1^{er} janvier 2008 à 9 842 602 €, réparti comme suit :

Intitulé	Solde au 01/01/2008	Imputation du report de crédits	Solde au 01/01/2008
Fonds de réserve	9 487 904 €	- 4 000 000 €	5 487 904 €
Fonds de roulement	4 354 698 €	0 €	4 354 698 €
Total réserves OIF	13 842 602 €	- 4 000 000 €	9 842 602 €

Résolution portant prélèvements sur le fonds de réserve et modification du budget de l'OIF au titre de l'année 2008

Le Conseil permanent de la Francophonie, réuni pour sa 67^e session à Paris, le 9 juillet 2008,

Considérant que la Conférence ministérielle se prononce sur les grands axes de l'action multilatérale francophone et approuve le programme de travail de l'Organisation ;

Considérant que la Conférence ministérielle adopte le budget de l'exercice financier et les rapports financiers de l'Organisation ;

Considérant que le Conseil permanent de la Francophonie examine les rapports financiers et les prévisions budgétaires de l'Organisation ;

Vu la situation du fonds de réserve de l'Organisation ;

Vu

- l'augmentation salariale de 3% à l'ensemble des agents de l'OIF ;
- la mise en place d'un plan de départs anticipés par accord mutuel ;
- les besoins budgétaires additionnels exprimés par les unités administratives ;

Décide :

Article premier : Prélèvement sur le fonds de réserve

L'Ordonnateur principal est autorisé à prélever sur le fonds de réserve de l'Organisation un montant de 4 400 000 € pour les affecter de la manière suivante :

- Charges de personnel	500 000 €
- Charges de gestion	400 000 €
- Charges exceptionnelles pour départs par accord mutuel	1 500 000 €
Sous-total Fonctionnement	2 400 000 €
- DLC	582 000 €
- IEPF	430 000 €
- DEF	590 000 €
- DDS	45 000 €
- Projet « Volontariat »	155 000 €
- CIJF	118 000 €
- COM	80 000 €
Sous-total Programmation	2 000 000 €
- Total	4 400 000 €

Article 2 : Situation des réserves après prélèvement

Le montant des réserves s'établit après prélèvement comme suit :

Intitulé	Solde au 01/01/2008	Prélèvement sur le fonds de réserve	Solde au 30/06/2008
Fonds de réserve	5 487 904 €	- 4 400 000 €	1 087 904 €
Fonds de roulement	4 354 698 €	0 €	4 354 698 €
Total réserves OIF	9 842 602 €	- 4 400 000 €	5 442 602 €

Article 3 : Budget modifié

Le budget modifié est porté en recettes et en dépenses à 89 170 033 €

Amendement de l'article 24.2 du Statut et règlement du personnel de l'OIF portant sur la liquidation des droits acquis des agents ayant cotisé au capital de départ

Le présent amendement au Statut et règlement du personnel vise à reverser le montant des cotisations salariales et patronales aux agents bénéficiaires qui ont adhéré au régime de retraite interne appelé « capital départ » et qui ont été affiliés au régime du « fonds de prévoyance ».

1- Présentation des régimes de retraite interne au sein de l'OIF

À ce jour, deux systèmes de « retraite interne » cohabitent au sein de l'Organisation en fonction de la catégorie à laquelle l'agent appartient : fonds de prévoyance pour le personnel statutaire et retraite interne pour le personnel contractuel et le personnel statutaire à recrutement local engagé avant le 1^{er} janvier 2001 (article 24.1 et 24.2 du Statut et articles 24.1.1, 24.1.2 et 24.2 du Règlement).

En effet, le personnel à recrutement local – statutaire - engagé entre le 1^{er} janvier 1988 et le 30 décembre 2000 était affilié au régime de retraite interne appelé « capital départ ». Les cotisations salariales (3.5 %) et patronales (4.5 %) sont versées mensuellement sur un compte bancaire ouvert au nom de l'Organisation internationale de la Francophonie et affectées sur les comptes individuels ouverts en comptabilité au nom de chaque agent qui en bénéficie. Le compte bancaire produit des intérêts qui sont répartis au 31 décembre de chaque année au prorata du capital constitué par chaque agent. Depuis le 1^{er} janvier 2001, le personnel statutaire à recrutement local a changé de régime pour passer au système du « fonds de prévoyance ».

D'autre part, le lien juridique d'un certain nombre d'agents contractuels a été transformé en lien statutaire par changement catégoriel, d'agents contractuels à agents statutaires et bénéficient donc à ce titre du système régi par le Statut du personnel c'est-à-dire le fonds de prévoyance.

2. Proposition de liquidation des droits acquis sous l'ancien régime

Il est proposé de liquider les sommes placées par l'OIF (capital et intérêts acquis à la date de la liquidation) pour les agents ayant intégré le fonds de prévoyance, nouveau point de départ de leur carrière au sein de l'Organisation en qualité de personnel statutaire et qui sera pris en compte au moment de la cessation de fonction, pour quelque cause que se soit lors du calcul de leur solde de tout compte.

Cette mesure concerne 124 agents pour un montant de 1.227.157,18 €, sans incidence sur la trésorerie de l'Organisation puisque les sommes sont déposées sur un compte bancaire spécifique et identifié clairement dans les comptes de l'OIF comme « fonds sociaux » appartenant au personnel concerné.

3. Projet d'amendement du Statut et règlement :

Pour permettre cette liquidation, il est proposé de modifier l'article 24.2 du Statut.

Texte actuel	Texte révisé
24.2 À titre dérogatoire le membre du personnel ayant cotisé a droit à un capital départ qu'il percevra lors de la cessation de ses fonctions pour quelque cause que ce soit. Ce capital départ sera versé, le cas échéant, à ses ayants droits. (amendé, Conf. gén., 7 fév. 2001)	24.2 <i>À titre dérogatoire, le membre du personnel ayant cotisé au capital départ en percevra le montant figurant sur le compte ouvert à son nom dans les comptes de l'Organisation à la date de son changement de régime au système « fonds de prévoyance » ou lors de la cessation de ses fonctions pour quelque cause que ce soit. Ce capital départ sera versé, le cas échéant, à ses ayants droits.</i>

Résolution sur l'agression érythréenne contre la République de Djibouti

Le Conseil permanent de la Francophonie, réuni pour sa 67^e session, le 9 juillet 2008 à Paris,

- PREND NOTE** du document présenté par la République de Djibouti concernant l'agression érythréenne à l'encontre de la République de Djibouti et la situation qui prévaut à la frontière des deux pays et soutient les condamnations de l'Union africaine, de la Ligue arabe et des Nations unies ;
- CONDAMNE** fermement l'agression armée de l'Érythrée contre Djibouti à Ras Doumeira et dans l'île de Doumeira, et exige de l'Érythrée qu'elle se retire immédiatement et inconditionnellement des territoires djiboutiens qu'elle occupe ;
- RÉITÈRE** l'impératif de respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale des États membres ainsi que des frontières existantes au moment de l'accession à l'indépendance conformément aux principes énoncés dans l'acte constitutif et dans les autres instruments pertinents de l'Union africaine ;
- EXHORTE** les deux pays, en particulier l'Érythrée, à faire preuve de la plus grande retenue et à recourir au dialogue pour le règlement de tout différend bilatéral et à apporter leur pleine coopération à tous les efforts déployés à cette fin auprès de la délégation des Nations unies, décidée par le Conseil de sécurité ;
- DEMANDE** le retour à la situation qui prévalait à la frontière commune des deux pays avant la tension actuelle, y compris le retrait immédiat de la frontière de toutes les forces qui y ont été positionnées depuis le 4 février 2008 ;
- EXPRIME** sa profonde préoccupation face au refus des autorités érythréennes à recevoir les différentes missions des États et organisations régionales en vue de trouver un règlement pacifique à la crise ;
- INVITE** le Secrétaire général à prendre toutes les mesures appropriées en vue d'appuyer les efforts de la Communauté internationale.

LISTE DES PARTICIPANTS
67^e session du Conseil permanent de la Francophonie

ÉTATS ET GOUVERNEMENTS MEMBRES

ALBANIE

S.E. M. Ylljet ALICKA
Représentant personnel du président de la République d'Albanie au CPF
Ambassadeur de la République d'Albanie en France

M^{me} Elida PETOSHATI
Correspondante nationale auprès de l'OIF
Secrétaire générale de la Commission nationale pour la Francophonie
Ministère des Affaires étrangères

M^{me} Arshela ARAPI
Conseillère chargée de la Francophonie
Ambassade de la République d'Albanie en France

ANDORRE

S.E. Mme Imma TOR FAUS
Représentante personnelle du chef du gouvernement d'Andorre au CPF
Ambassadeur de la Principauté d'Andorre à Bruxelles

M. Diesteffany MACHADO
Stagiaire
Ambassade de la Principauté d'Andorre en France

BELGIQUE

S.E. M. Baudouin de la KETHULLE
Représentant personnel du Premier ministre du Royaume de Belgique au CPF
Ambassade de Belgique en France

M. Stéphane DOPPAGNE
Conseiller en affaires politiques
Ambassade de Belgique en France

BÉNIN

M. Adrien AHANHANZO-GLELE
Représentant personnel du président de la République du Bénin au CPF
Secrétaire général de la Commission nationale permanente pour la Francophonie
Correspondant national auprès de l'OIF

S.E. M. Albert AGOSSOU
Ambassadeur de la République du Bénin en France

M^{me} Opportune MIGAN
Chargée de projet Francophonie
Ambassade de la République du Bénin en France

BULGARIE

M^{me} Maria DONEVSKA
Premier secrétaire
Ambassade de Bulgarie en France

BURKINA FASO

S.E. M. Beyon Luc Adolphe TIAO
Représentant personnel du président de la République du Burkina Faso au CPF
Ambassadeur du Burkina Faso en France

M. Moussa KABORÉ
Chef du Service multilatéral
Ambassade du Burkina Faso en France

M. Dramane KONATÉ
Secrétaire général de la Commission nationale pour la Francophonie

M^{me} Salamata Léontine OUADBA
Correspondante nationale auprès de l'OIF
Commission nationale pour la Francophonie

BURUNDI

S.E. M. Claude NIMUBONA-GATOGATO
Représentant personnel du président de la République du Burundi au CPF
Ambassadeur de la République du Burundi en France

M^{me} Jeanne NTAKABANYURA
Ambassadeur déléguée à la Francophonie
Ministère des relations extérieures

M. Isaïe KUBWAYO
Premier conseiller
Ambassade de la République du Burundi en France

CAMBODGE

S.E. M. Kiman UCH
Représentant personnel du Premier ministre du Royaume du Cambodge au CPF
Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire du Royaume du Cambodge en France

S.E. M. Chant Rith YAO
Ministre plénipotentiaire, chargé des affaires francophones
Ambassade du Royaume du Cambodge en France

M. Chanol RITH
Premier secrétaire
Ambassade du Royaume du Cambodge en France

CAMEROUN

S.E. M. Lejeune MBELLA MBELLA
Ambassadeur de la République du Cameroun en France
Délégué permanent du Cameroun auprès de l'Unesco

M. Roland MVONDO NGBWA
Deuxième conseiller
Ambassade de la République du Cameroun en France

M^{me} Mireille NTSAMA
Sous-directrice des relations avec l'OIF
Ministère des Relations extérieures

CANADA

S.E. M. Jacques BILODEAU
Ambassadeur, Représentant personnel du Premier ministre du Canada au CPF
Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international

M. Philippe BEAULNE
Directeur des affaires de la Francophonie
Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international

M^{me} Claude LEMIEUX
Directrice
Banques régionales de développement et Francophonie
Agence canadienne de développement international (ACDI)

M^{me} Chantal de VARENNES
Conseillère Francophonie et Correspondante nationale auprès de l'OIF
Ambassade du Canada en France

M^{me} Seline GRANDCHAMP
Gestionnaire Programme de la Francophonie
Agence canadienne du développement international ACDI

M^{me} Madeleine DUCHESNE
Gestionnaire
Organisations multilatérales
Ministère du Patrimoine canadien

M^{me} Emmanuelle LAMOUREUX
Deuxième secrétaire
Ambassade du Canada en France

M. Pierre TURGEON
Stagiaire
Ambassade du Canada en France

CANADA/NOUVEAU-BRUNSWICK

M^{me} Mireille CYR
Représentante personnelle du Premier ministre du Nouveau-Brunswick au CPF
Sous-ministre adjoint au Ministère des Affaires intergouvernementales et internationales

M^{me} Danielle MINGAY
Correspondante nationale auprès de l'OIF
Directrice des relations internationales et de la Francophonie
Ministère des Relations intergouvernementales et internationales du Nouveau-Brunswick

CANADA/QUÉBEC

M. Wilfrid-Guy LICARI
Représentant personnel du Premier ministre du Québec au CPF
Délégué général du Québec à Paris

M. Gaston HARVEY
Sous-ministre adjoint aux affaires bilatérales et à la Francophonie
Ministère des Relations internationales du Québec

M. Christopher MALONE
Directeur général
Ministère des Relations internationales du Québec

M. Paul-André BOISCLAIR
Délégué aux affaires francophones et multilatérales
Délégation générale du Québec à Paris

M^{me} Régine LAVOIE
Première conseillère
Délégation aux affaires francophones et multilatérales
Délégation générale du Québec à Paris

M. Jean-François NORMAND
Chargé de mission
Délégation aux affaires francophones et multilatérales
Délégation générale du Québec à Paris

CAP-VERT

S.E. M. José Armando FERREIRA DUARTE
Représentant personnel du président de la République du Cap-Vert au CPF
Ambassadeur de la République du Cap Vert en France

CENTRAFRIQUE

S.E. M. Joseph KITICKI KOUAMBA
Représentant personnel du président de la République centrafricaine au CPF
Conseiller diplomatique à la Présidence de la République

S.E. M. Jean WILLYBIRO SAKO
Ambassadeur de la République centrafricaine en France

M. GOUGUIA
Premier conseiller
Ambassade de la République centrafricaine en France

M. Gilbert-Gil NANDIGUINN
Conseiller culturel en charge de la Francophonie
Ambassade de la République centrafricaine en France

COMMUNAUTÉ FRANÇAISE DE BELGIQUE

M. Philippe SUINEN
Représentant personnel du ministre-président de la CFB et de la Région wallonne au CPF
Commissaire général aux relations internationales de la CFB

M. William ANCION
Délégué
Délégation générale Wallonie-Bruxelles à Paris

M. Éric POPPE
Conseiller
Délégation générale Wallonie Bruxelles à Paris

M. Alain VERHAAGEN
Directeur de la coopération
Commissariat général aux relations internationales de la CFB

COMORES

M. Mohamed ABDALLAH
Premier conseiller
Ambassade de l'Union des Comores en France

M^{me} Amina ALFEINE
Conseillère
Délégation permanente de l'Union des Comores auprès de l'Unesco

M. Makinoudine ZOUBERT
Attaché
Ambassade de l'Union des Comores en France

CONGO

S.E. M. Henri LOPES
Représentant personnel du président de la République du Congo au CPF
Ambassadeur de la République du Congo en France

M^{me} Gisèle BOUANGA-KALOU
Conseiller
Ambassade de la République du Congo en France

CONGO (République démocratique)

S.E. M^{me} Isabel Machik Ruth TSHOMBE
Représentante personnelle du président de la République démocratique du Congo au CPF
Présidence de la République

M^{me} Myriam NONO OKAKO
Premier secrétaire
Ambassade de la République démocratique du Congo en France

M. Patrick KATAKO
Stagiaire
Ambassade de la République démocratique du Congo en France

CÔTE d'IVOIRE

M. Sahi Alphonse VOHO
Représentant personnel du président de la République de Côte d'Ivoire au CPF
Conseiller spécial pour les affaires culturelles et de l'éducation
Présidence de la République

M^{me} Agnès MONNET
Directrice générale
Agence ivoirienne de coopération francophone

M^{me} Khady DIALLO
Conseillère chargée de la culture et de la Francophonie
Ambassade de la République de Côte d'Ivoire en France

DJIBOUTI

S.E. M. Rachad FARAH
Représentant personnel du président de la République de Djibouti au CPF
Ambassadeur de la République de Djibouti en France
Délégué permanent auprès de l'Unesco

M. Houssein Mouti MOURAD
Premier conseiller
Ambassade de la République de Djibouti en France

M^{me} Fatiha MOUMIN BAHDON
Conseillère
Ambassade de la République de Djibouti en France

DOMINIQUE

M^{me} Sonia MAGLOIRE-AKPA
Représentante personnelle du gouvernement au CPF
Directrice des Relations internationales
Responsable de la Commission nationale de la Francophonie
Ministère des Affaires étrangères

ÉGYPTE

M^{me} Naéla GABR
Représentante personnelle du président de la République arabe d'Égypte au CPF
Assistante du Ministre des Affaires étrangères

M. Yehia ODA
Premier secrétaire
Ambassade de la République arabe d'Égypte en France

EX-REPUBLIQUE YOUGOSLAVE DE MACEDOINE

M^{me} Veska SOTIROVSKA
Représentante personnelle du président de la République au CPF
Ministère des Affaires étrangères

FRANCE

M. Christian PHILIP
Représentant personnel du président de la République française au CPF
Présidence de la République

M. Olivier COLOM
Conseiller technique
Présidence de la République

M^{me} Victoire BIDEgain DI ROSA
Conseillère technique au Cabinet du ministre des Affaires étrangères et européennes

M. Philippe PEJO
Conseiller au Cabinet du secrétaire d'État à la Coopération et à la Francophonie

M. Marcel ESCURE
Correspondant national auprès de l'OIF
Chef du Service des affaires francophones
Ministère des Affaires étrangères et européennes

M. François SASTOURNÉ
Adjoint au Chef du Service des affaires francophones
Ministère des Affaires étrangères et européennes

M^{me} Sandrine GUALA-MOLINO
Chargée de mission
Présidence de la République

M. Nikola GULJEVATEJ
Chargé de mission au Service des affaires francophones
Ministère des Affaires étrangères et européennes

M. Laurent LAGONOTTE
Chargé de mission au Service des affaires francophones
Ministère des Affaires étrangères et européennes

M^{me} Arame DIAW
Chargée de mission au Service des affaires francophones
Ministère des Affaires étrangères et européennes

M. Louis-Pierre NOUËT
Chargé de mission au Service des affaires francophones
Ministère des Affaires étrangères et européennes

GABON

M. Guillaume PAMBOU TCHIVOUNDA
Représentant personnel du président de la République gabonaise au CPF
Présidence de la République

M^{me} Florentine TAHIRO APERANO
Conseiller chargé de la Francophonie
Ambassade de la République gabonaise en France

GRÈCE

M. Andréas KOTIDIS
Conseiller d'ambassade
Ambassade de la République hellénique en France

GUINÉE

M. Alpha Abdoulaye DIALLO
Représentant personnel du président de la République de Guinée au CPF

M^{me} Fatoumata BARRY BAH
Premier secrétaire
Ambassade de la République de Guinée en France

GUINÉE ÉQUATORIALE

M. Rafael DORO ESOBA
Représentant personnel du président de la Guinée équatoriale au CPF
Ministère des Affaires étrangères, de la Coopération internationale et de la Francophonie

M. Cirilo Tobial NKOGO MANGUE
Correspondant national de la Guinée équatoriale auprès de l'OIF
Ministère des Affaires étrangères, de la Coopération internationale et de la Francophonie

HAÏTI

M^{me} Marie Denise JEAN
Chargée d'affaires a.i., Déléguée permanente adjointe d'Haïti auprès de l'Unesco

M. Kerby LACARRIÈRE
Ministre conseiller
Délégation permanente d'Haïti auprès de l'Unesco

LAOS

S.E. M. Soutsakhone PATHAMMAVONG
Représentant personnel du président de la RDP lao au CPF
Ambassadeur du Laos en France
Délégué permanent du Laos auprès de l'Unesco

M. Bounnalith SOUTHICHAK
Premier secrétaire
Ambassade du Laos en France

LIBAN

M. Khalil KARAM
Représentant personnel du président de la République du Liban au CPF

S.E. M^{me} Sylvie FADLALLAH
Ambassadeur, Déléguée permanente du Liban auprès de l'Unesco

M. Kalim AWAD
Chargé de mission
Délégation permanente du Liban auprès de l'Unesco

LUXEMBOURG

M. Jean-Pierre KRAEMER
Représentant personnel du Premier ministre du Grand-Duché de Luxembourg au CPF
Président de la Commission de l'Unesco
Ministère de la Culture, de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Sports

M^{me} Barbara ZECHES
Correspondante nationale du Luxembourg auprès de l'OIF
Ministère de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

MADAGASCAR

M^{me} Lanto RAHAJARIZAFY
Déléguée permanente adjointe de Madagascar auprès de l'Unesco

M. Jean-Jacques RANDRIAFAMANTANANTSOA
Conseiller scientifique
Délégation permanente de Madagascar auprès de l'Unesco

M. Étienne RAJOEL
Conseiller culturel
Délégation permanente de Madagascar auprès de l'Unesco

MALI

M. Sékou DOUCOURÉ
Représentant personnel du président de la République du Mali au CPF
Secrétaire général de la Commission nationale des cultures africaines et de la Francophonie

S.E. M. Mohamed Salia SOKONA
Ambassadeur de la République du Mali en France
Représentant permanent du Mali auprès de l'Unesco

M. Moussa Sékou KEITA
Premier conseiller
Ambassade de la République du Mali en France

MAROC

M^{me} Karima BENYAICH
Représentante personnelle du Premier ministre du Royaume du Maroc au CPF
Correspondante nationale auprès de l'OIF
Directrice de la coopération culturelle et scientifique
Ministère des Affaires étrangères et de la Coopération

M^{me} Souad EL IDRISSE EL HASSANI
Chef du Service des organisations internationales
Direction de la coopération culturelle et scientifique
Ministère des Affaires étrangères et de la Coopération

MAURICE

M. Janmajaising BISSOONDOYAL
Premier secrétaire
Ambassade de la République de Maurice en France

M^{me} Priscilla REETOO
Deuxième secrétaire
Ambassade de la République de Maurice en France

M. Sailesh RAMCHURN
Deuxième secrétaire
Ambassade de la République de Maurice en France

MAURITANIE

S.E. M^{me} Matt MINT MOHAMED EL MOCTAR OULD EWENE
Représentante personnelle du président de la République islamique de Mauritanie au CPF
Ambassadeur de République islamique de Mauritanie en France

M^{me} Aïchatou DIALLO BA
Première Conseillère
Ambassade de la République islamique de Mauritanie en France

MOLDAVIE

S.E. M^{me} Victoria IFTODI
Représentante personnelle du président de la Moldavie au CPF
Ambassadeur de Moldavie en France

M. Ghenadie CODREANU
Conseiller
Ambassade de Moldavie en France

MONACO

S.E. M. Jacques BOISSON
Représentant personnel de S.A.S. le Prince souverain de Monaco au CPF
Ambassadeur de la Principauté de Monaco en France

M. Rémi MORTIER
Premier secrétaire, délégué auprès de l'OIF
Ambassade de la Principauté de Monaco en France

M^{me} Laetitia FIORI
Diplomate stagiaire
Ambassade de la Principauté de Monaco en France

NIGER

Professeur André SALIFOU
Représentant personnel du président de la République du Niger au CPF

S.E. M. Adamou SEYDOU
Ambassadeur de la République du Niger à Paris

M^{me} Rakiatou MAYAKI
Correspondante nationale du Niger auprès de l'OIF
Secrétaire générale de la Commission nationale pour la Francophonie

ROUMANIE

M. Cristian PREDA
Représentant personnel du président de la Roumanie au CPF
Conseiller présidentiel

M^{me} Maria-Niara BERTEANU
Directrice des affaires francophones
Ministère des Affaires étrangères

M^{me} Domnica GOROVEI
Attachée chargée des affaires francophones
Ambassade de Roumanie en France

RWANDA

S.E. D^r Joseph BONESHA
Représentant personnel du président de la République du Rwanda au CPF
Ambassadeur de la République du Rwanda en Belgique

M. Parfait GAHAMANYI
Premier conseiller
Ambassade de la République du Rwanda en France

SAINTE-LUCIE

M^{lle} Maya KHAWAM
Suppléante
Délégation permanente de Sainte-Lucie auprès de l'Unesco

SÃO TOMÉ et PRINCIPE

M^{me} Maria Alves Neto DOS ANJOS TROVOADA
Représentante personnelle du président de São Tomé et Príncipe au CPF

SÉNÉGAL

S.E. M^{me} Fatim GUEYE
Représentante personnelle du président de la République du Sénégal au CPF
Correspondante nationale du Sénégal auprès de l'OIF
Ambassadeur, Secrétaire générale de la Commission nationale pour la Francophonie

S.E. M. Doudou Salla DIOP
Ambassadeur de la République du Sénégal en France

M^{me} Joséphine GUEYE
Conseiller culturel en charge de la Francophonie
Ambassade de la République du Sénégal en France

M. Mamadou Abdoulaye BA
Conseiller
Ambassade de la République du Sénégal en France

SEYCHELLES

S.E. M. Claude MOREL
Représentant personnel du président de la République des Seychelles au CPF
Ambassadeur de la République des Seychelles en France
Délégué permanent des Seychelles auprès de l'Unesco

SUISSE

M. Alexandre GUYOT
Adjoint du Représentant personnel du président de la Confédération suisse au CPF
Délégué permanent adjoint de la Suisse auprès de l'Unesco

M^{me} Sophie LCHAT
Correspondante nationale de la Suisse auprès de l'OIF
Service de la Francophonie - Division politique III
Département fédéral des Affaires étrangères

TCHAD

M. Todjimbé Toïdé MASRANGAR
Représentant personnel du président de la République du Tchad au CPF
Conseiller présidentiel

TOGO

M. Kangni ALEMDJRODO
Représentant personnel du président de la République togolaise au CPF
Écrivain
Présidence de la République

M. Amakoé Olta JIBIDAR
Président de la Commission nationale pour la Francophonie
Ministère des Affaires étrangères

M. Kokou Franck KPAYEDO
Ministre conseiller
Ambassade de la République togolaise en France

TUNISIE

S.E. M. Mohamed Raouf NAJAR
Représentant personnel du président de la Tunisie au CPF
Ambassadeur de la République de Tunisie en France
Délégué permanent de la Tunisie auprès de l'Unesco

M^{me} Radhia JEBALI
Chargée de mission
Délégation permanente de la Tunisie auprès de l'Unesco

VANUATU

M. Victor RORY
Correspondant national de Vanuatu auprès de l'OIF
Bureau du Premier ministre

VIETNAM

S.E. M. Van NGHIA DUNG
Représentant personnel du président de la République socialiste du Vietnam au CPF
Ambassadeur, Délégué permanent du Vietnam auprès de l'Unesco

M. DONG THE QUANG
Deuxième secrétaire
Délégation permanente du Vietnam auprès de l'Unesco

ÉTATS ASSOCIÉS

CHYPRE

M. Charalambos TIMOTHEOU
Représentant personnel du président de la République de Chypre au CPF

GHANA

S.E. Professeur Albert OWUSU-SARPONG
Représentant personnel du président du Ghana au CPF
Ambassadeur de la République du Ghana en France
Délégué permanent du Ghana auprès de l'Unesco

M^{me} Sonia DELLAL
Assistante de l'Ambassadeur
Ambassade de la République du Ghana en France

ÉTATS OBSERVATEURS

ARMÉNIE

S.E. M. Edward NALBANDIAN
Représentant personnel du président de la République d'Arménie au CPF
Ministre des Affaires étrangères

M. Hamlet GASPARIAN
Chargé d'affaires a.i.
Ambassade de la République d'Arménie en France

M^{me} Marine NIKOLIAN
Conseiller
Ambassade de la République d'Arménie en France

AUTRICHE

S.E. M. Hubert HEISS
Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République d'Autriche en France

M^{me} Marina RUHLAND-CHRYSTOPH
Conseiller politique
Ambassade de la République d'Autriche en France

CROATIE

S.E. M. Bozidar GAGRO
Ambassadeur, Représentant personnel du président de la Croatie au CPF
Ministère des Affaires étrangères et de l'Intégration européenne

M. Seadeta MIDZIC
Ministre conseiller
Ambassade de Croatie en France

HONGRIE

M. Miklos KISARI
Premier conseiller
Ambassade de Hongrie en France

LITUANIE

S.E. M. Giedrius CEKUOLIS
Ambassadeur de la République de Lituanie en France

M^{lle} Sandra BRIKAITE
Attachée d'ambassade
Ambassade de la République de Lituanie en France

MOZAMBIQUE

S.E. M^{me} Ana Nemba UAIENE
Représentante personnelle du président du Mozambique au CPF
Ambassadeur du Mozambique en France

M. Eugénio Agostinho LANGA
Attaché financier
Ambassade du Mozambique en France

POLOGNE

M^{me} Elisabeth SAYEGH
Conseillère
Ambassade de la République de Pologne en France

SERBIE

M^{me} Natasa MARIC
Deuxième secrétaire
Ambassade de la République de Serbie en France

SLOVAQUIE

M^{me} Lubica ERDELSKA
Deuxième secrétaire
Ambassade de la République slovaque en France

TCHÈQUE (République)

S.E. M. Pavel FISCHER
Ambassadeur de la République tchèque en France

M. David STEINKE
Secrétaire aux affaires politiques, Francophonie
Ambassade de la République tchèque en France

UKRAINE

S.E. M. Konstantyn TYMOSHENKO
Représentant personnel du président de l'Ukraine au CPF
Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire d'Ukraine en France

M. Dmytro SVYSTKOV
Conseiller
Ambassade d'Ukraine en France

M. Maxym KRAVTSOV
Premier secrétaire
Ambassade d'Ukraine en France

ORGANISATION INTERNATIONALE DE LA FRANCOPHONIE

S.E. M. Abdou DIOUF
Secrétaire général de la Francophonie

M. Clément DUHAIME
Administrateur de l'OIF

M. Pierre de COCATRIX
Directeur de cabinet du Secrétaire général

M. Ousmane PAYE
Conseiller spécial

M^{me} Luce NADEAU
Contrôleur financier

M^{me} Christine DESOUCHES
Conseiller spécial, chargé des affaires politiques et diplomatiques

M. Hervé CRONEL
Conseiller spécial chargé de l'économie et du développement durable

M. Hugo SADA
Délégué à la paix, à la démocratie et aux droits de l'Homme (DDHDP)

M^{me} Kadidiatou BA-DADIÉ
Directrice de l'administration et des finances

M^{me} Hary ANDRIAMBOAVONJY
Directeur de la planification stratégique

M. Frédéric BOUILLEUX
Directeur de la langue française, de la diversité culturelle et linguistique

M. Soungalo OUÉDRAOGO
Directeur de l'éducation et de la formation

M. Tharcisse URAYENEZA
Directeur du développement et de la solidarité

M. Pietro SICURO
Directeur de l'Institut de la Francophonie numérique

M. Mahaman SÉRIBA
Directeur du Comité international des Jeux de la Francophonie

M^{me} Annie DYCKMANS
Conseiller personnel

M. Marc COUSINEAU
Conseiller

M. René LEDUC
Conseiller

M. Marc CLAIRBOIS
Conseiller

M^{me} Chantal MORÉNO
Conseillère

M. M'Hamed Ali BOULEYEMEN
Conseiller

M. Samir MARZOUKI
Conseiller

M. Christophe VERSIEUX
Conseiller

M. Malick SARR
Chargé de mission

M. Emmanuel ADJOVI
Comité du personnel

COMMISSAIRE AUX COMPTES DE L'OIF ET DU FMU

M. Nicolas GROPER
Conseiller référendaire
Cour des comptes de France

M^{me} Astrid COUZIAN
Directrice du Service de coordination de l'audit externe d'organisations internationales
Cour des comptes de France

ASSEMBLÉE CONSULTATIVE

ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE DE LA FRANCOPHONIE

M. Jacques LEGENDRE
Sénateur
Secrétaire général parlementaire

M. Jean-Luc LALA
Secrétaire général administratif

M^{me} Bénédicte FERRIERE
Secrétaire général administratif adjointe

OPERATEURS DIRECTS

AGENCE UNIVERSITAIRE DE LA FRANCOPHONIE

M. Charles GOMBE MBALAWA
Président

M. Bernard CERQUIGLINI
Recteur

M. Abderrahmane LELLOU
Vice-recteur

M^{me} Aïcha MOUTAOUKIL
Administratrice déléguée

AIMF

M. Olivier CHAMBARD
Secrétaire permanent

M. Laurent JABOEUF
Chargé de mission

TV5 MONDE

M^{me} Marie-Christine SARAGOSSE
Directrice générale

M^{me} Michèle JACOBS-HERMES
Directrice de la Francophonie et de la promotion du français

M^{me} Denise EPOTE-DURAND
Directrice de TV5 Afrique

UNIVERSITÉ SENGHOR D'ALEXANDRIE

P^r Fernand TEXIER
Recteur

CONFÉRENCES MINISTÉRIELLES PERMANENTES ET AUTRES PARTENAIRES

COMITE DE SUIVI DES OING

M. Moussa DAFF
Président de la Conférence des OING accréditées à la Francophonie
Université Cheikh Anta Diop
Faculté des lettres et des sciences humaines

M. Alain CARRY
Président AFEC

CONFÉJES

M. Youssouf FALL
Secrétaire général

CONFÉMEN

M^{me} Adiza HIMA
Secrétaire générale

FORUM FRANCOPHONE DES AFFAIRES

M. Steve GENTILI
Président

M. Bernard BEAUDET
Administrateur

M^{me} Isabelle GRATIANT
Déléguée générale

M. Philippe NOYON